

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020 – 2025

Procès-verbal

de la séance du mardi 5 mars 2024 à 20h00

Mme Anabela FRAGA,
Présidente

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 mars 2024
20h00 - Salle du Conseil municipal

2020 - 2025

PROCÈS-VERBAL

36

Présents	Mme Anabela FRAGA (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), Présidente, M. Claude ANGELOZ (ALTERNATIVE), M. Nicolas AUBERT (INDÉPENDANT), Mme Gladys Acosta BRANDRUP (SOCIALISTES), M. Cédric BRINER (VERT.E.S), M. Gilles-Olivier BRON (PLR), Mme Mélina BUNTSCU (VERT.E.S), M. Thierry CERUTTI (MCG), Mme Anne COMPAGNON KAUFMANN (VERT.E.S), Mme Sylviane COVER (MCG), M. Nicola D'AMICO (SOCIALISTES), Mme Clarisse DI ROSA (VERT.E.S), Mme Céline FORNEY (SOCIALISTES), M. Wahba GHALY (SOCIALISTES), M. José Manuel GOMES DE ALMEIDA (UDC), Mme Diane GRABER (PLR), M. Thibaut JOTTERAND (SOCIALISTES), M. David JUNGO RODRIGUEZ (VERT.E.S), Mme Barbara LANZILAO (VERT.E.S), M. Yves MAGNIN (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), M. Pablo MARIN (SOCIALISTES), M. Johan MARTENS (SOCIALISTES), Mme Marie-Rose MILANO (SOCIALISTES), Mme Leïla MÜLLER (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), M. Howard NOBS (UDC), M. Daniel NOËL (UDC), Mme Thérèse OSMAN WATA (VERT.E.S), M. Michel RENAUD (MCG), Mme Ana ROCH (MCG), M. Christophe RUSSI (MCG), Mme Elisabeth SANTI (SOCIALISTES), Mme Eylem TAS POLAT (SOCIALISTES), M. Dominique VUILLEUMIER (MCG), M. Rexhai XHELADINI (SOCIALISTES), Conseillers municipaux
Excusés	Mme Vida AHMARI (ALTERNATIVE), Mme Maria GAULIN (ALTERNATIVE), M. Rinor METUSHI (PLR), Conseillers municipaux
Assistent	M. Mathias BUSCHBECK (VERT.E.S), Maire, MM. Gian-Reto AGRAMUNT (PLR) et Martin STAUB (SOCIALISTES), Conseillers administratifs, M. Michel BUERGISSER, Secrétaire général, Mmes Marie-Christine HASSLER-BEZZOLI et Nastassia LECOQCQ, secrétaires

Ordre du jour

SÉANCE PUBLIQUE : 20H00	3
1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2024	3
2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL	4
3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	7
4. RAPPORTS DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS	9
4.A) CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'856'00.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA VOIE VERTE D'AGGLOMÉRATION RIVE DROITE (VVA RD) – TRONÇON CONCORDE – ÉTANG – SECTEUR 1, AUX OPÉRATIONS FONCIÈRES Y RELATIVES, ET AU JALONNEMENT DE LA PROMENADE DES PARCS (DA 312 – 24.01) (MME FORNEY, RAPPORTEURE)	9
4.B) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 14'905'000.00 TTC DESTINÉ AUX AMÉNAGEMENTS EN LIEN AVEC LE BHNS GVZ ET LA MISE EN SÉPARATIF DE LA ROUTE DE VERNIER ET DES AVENUES DE CHÂTELAINE ET HENRI-GOLAY (DA 313 – 24.01) (M. MARIN, RAPPORTEUR)	15
5. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET DE L'ÉNERGIE	31
5.A) CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 455'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE QUARTIER DE BALEXERT (DA 311 – 24.01) (MME GRABER, RAPPORTEUR)	31
5.B) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 200'000.00 POUR LA CRÉATION D'UN PRÉAU COUVERT À L'ÉCOLE DE POUSSY SIS CHEMIN DE POUSSY 46 À VERNIER (DA 314 – 24.01) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)	33
6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA COMMUNICATION	36
6.A) DIVISION DU DROIT DE SUPERFICIE DDP 5929 EN QUATRE (DDP 6128, 6132, 6133, 6134), CONSTITUTION DE DIVERSES SERVITUDES, MODIFICATION DES CONTRATS DE SUPERFICIE GREVANT LES PARCELLES 1157, 4236 ET 4237 DE LA COMMUNE DE VERNIER, ENTRE LA VILLE DE VERNIER ET UARZ'UP SA (DA 309 – 24.01) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)	36
7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	50
7.A) DES CONCERTOS DANS LES ALLÉES (M 264 – 23.06) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)	50
8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES SPORTS	57
8.A) FACILITONS LA PRATIQUE DU SPORT AU MOYEN D'UN « CONTRAT DE CONFIANCE » AVEC LES ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS (M 256 – 23.05) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)	57

9.	RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ	60
9.A)	NOUS DEMANDONS UN PLAN PRÉVENTION ET SÉCURITÉ D'ENVERGURE POUR NOTRE LIGNON ! (PE 310 – 24.01) (M. MAGNIN, RAPPORTEUR)	60
10.	RAPPORTS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ	64
10.A)	HISTOIRE D'EAU (M 283 A – 24.03) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)	64
10.B)	BOUCLEMENT DU CRÉDIT DE LA DA 373 – 18.12 CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 122'000.00 POUR LA MISE EN PLACE DE PLANS DE MOBILITÉ SCOLAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE DE VERNIER (M. ANGELOZ, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	72
11.	PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	73
11.A)	POUR UN ÉCLAIRAGE PUBLIC NOÉCTURNE GARANT DE SÉCURITÉ ET DE TRANQUILITÉ (MME GRABER, MM. BRON ET METUSHI) (DM 330 – 24.03)	73
12.	PÉTITIONS	77
12.A)	POUR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL À L'ÉCOLE DE CHÂTELAINE (PE 338 – 24.03)	77
13.	PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	79
13.A)	CRÉDIT BRUT DE CHF 140'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN POUR PIÉTONS ET PISTE CYCLABLE AU CHEMIN DE LA MURAILLE (DA 328 – 24.03)	79
13.B)	CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 140'000.00 POUR LA RÉALISATION DU PLAN LUMIÈRE DE LA VILLE DE VERNIER ET D'UNE EXPERTISE SUR L'ÉCLAIRAGE DES PASSAGES POUR PIÉTONS (DA 333 – 24.03)	79
13.C)	CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 7'159'260.00 POUR LA RÉHABILITATION PARTIELLE DE L'ÉCOLE DES RANCHES II, AINSI QUE LE REMPLACEMENT DU MOBILIER (DA 334 – 24.03)	80
13.D)	CRÉDIT BRUT DE CHF 166'000.00 TTC DESTINÉ AU REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE FOOTBALL DU STADE D'AÏRE (DA 335 – 24.03)	80
14.	PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	81
15.	MOTIONS	81
15.A)	SÉCURISATION PRIORITAIRE DU PASSAGE POUR PIÉTONS POUR NOS ÉCOLIERS ET RÉSIDENTS DES AVANCHETS (MME ROCH ET M. RUSSI) (M 327 – 24.03)	81
15.B)	POUR UN CHEMIN DES ÉCOLIERS PLUS SÛR (MME GRABER, MM. BRON ET METUSHI) (M 329 – 24.03)	82
15.C)	POUR DES SUBVENTIONS AUX ABONNEMENTS TPG POUR TOUS (M. MARTENS, MMES COMPAGNON KAUFMANN, DI ROSA, FORNEY, LANZILAO, SANTI ET TAS POLAT, M. JUNGO RODRIGUEZ) (M 331 – 24.03)	84
15.D)	POUR DES QUARTIERS APAISÉS À FAIBLE CIRCULATION (M. MARTENS, MMES COMPAGNON KAUFMANN, DI ROSA, LANZILAO, OSMAN WATA ET SANTI, MM. BRINER ET JOTTERAND) (M 332 – 24.03)	88
15.E)	UNE POLITIQUE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE ! UNE VRAIE ! (M. AUBERT) (M 336 – 24.03)	91
16.	RÉSOLUTIONS	93
16.A)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 302 – 23.12 « POUR L'ANTICIPATION DES EFFETS NÉGATIFS DE LA DIGITALISATION ET DE LA ROBOTISATION SUR LES INÉGALITÉS » (R 302 A – 24.03)	93
16.B)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 305 – 23.12 « HALTE FERROVIAIRE DE CHÂTELAINE : VERNIER N'ATTENDRA PAS 2038 ! » (R 305 A – 24.03)	94
17.	INTERPELLATIONS	95
17.A)	PANNEAU VITESSE 2.30 INVISIBLE ! (MM. NOBS, GOMES DE ALMEIDA ET NOËL) (I 339 – 24.03)	95
18.	QUESTIONS ÉCRITES	97
18.A)	CONTRAT DE QUARTIER AÏRE-LE LIGNON (M. NOBS) (QE 337 – 24.03)	97
18.B)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 236 – 23.03 « MAISONS DE QUARTIER DE VERNIER : ACCUEIL ET ACTIVITÉS POUR LES ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES » (QE 236 A – 24.03)	98
18.C)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 287 – 23.10 « RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DU RAAC » (QE 287 A – 24.03)	102
18.D)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 316 – 24.01 « SÉCURITÉ ROUTIÈRE PRÉVENTION : UNE AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS » (QE 316 A – 24.03)	103
18.E)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 318 – 24.01 « FONDATION PARKING VERNIER » (QE 318 A – 24.03)	105
19.	QUESTIONS ORALES	107

SÉANCE PUBLIQUE : 20H00

La séance publique est ouverte sous la présidence de Mme Anabela FRAGA.

Mme FRAGA, Présidente : bonsoir à toutes et tous. Je vous souhaite la bienvenue.

Bonsoir aux journalistes, au Conseil administratif. Parmi nous, aujourd'hui, nous avons une nouvelle personne dans les rangs de la presse. Il s'agit de M. Benito PEREZ qui va, à partir de ce soir, faire le compte rendu du Conseil municipal pour l'ActuVernier. Soyez le bienvenu !

Bonsoir Mesdames les Secrétaires, le public, M. le Secrétaire général.

Dans le public, nous avons également l'ancien Maire de la Ville de Vernier, M. ROCHAT. Soyez le bienvenu !

M. BRINER. Vous avez la parole.

M. BRINER : merci Mme la Présidente. Je voulais vous demander la lecture des deux lettres de démission....

Mme FRAGA, Présidente : je vais bientôt y arriver, je vous demande juste quelques instants.

M. BRINER : bonjour à tous ! Cela me fait plaisir !

Mme FRAGA, Présidente : y a-t-il des excusés ? M. ANGELOZ.

M. ANGELOZ : j'excuse Mmes GAULIN et AHMARI.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : je vous prie d'excuser M. METUSHI.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

M. RUSSI, vous avez la parole.

M. RUSSI : j'excuse M. Thierry CERUTTI.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

Nous pouvons passer au point 1) de l'ordre du jour.

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

Mme FRAGA, Présidente : nous pouvons lancer le vote.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 23 janvier dernier votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 est accepté par 31 OUI, soit à l'unanimité.

Mme FRAGA, Présidente : nous passons au point 2) de l'ordre du jour.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme FRAGA, Présidente : nous avons reçu copie du courrier du Service de la cohésion sociale adressé à l'Association Esprit festif faisant suite à sa demande de mise à disposition d'un terrain pour son festival.

Nous avons reçu une invitation de la Maison de quartier des Avanchets à son Assemblée générale extraordinaire du 8 février 2024. Je m'y suis rendue.

Nous avons toutes et tous reçu le courrier de l'Association des communes genevoises (ACG) auquel était jointe la décision prise lors de l'Assemblée générale de l'ACG du 31 janvier dernier, décision soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux.

Nous avons toutes et tous reçu l'invitation de l'Association des intérêts d'Aïre-Le Lignon à son Assemblée générale du 7 mars 2024. Je m'y rendrai.

J'ai reçu l'invitation des Samaritains de Vernier à son Assemblée générale du 7 mars 2024. Déjà retenue par une autre assemblée ce même soir, je me suis excusée.

Le 16 février dernier, M. BUSCHBECK, Maire, et moi-même avons reçu à la Mairie M. Carlos GONÇALVES, Député de l'Assemblée de la République du Portugal pour la communauté portugaise en Europe, qui était en visite à Genève. Je tiens encore une fois à remercier M. BUSCHBECK d'avoir reçu ce Député en ma compagnie. C'était un très agréable moment d'échange.

Nous avons également reçu un courriel de démission de Mme la Conseillère municipale, Mélina BUNTSCHU, pour le 23 avril 2024. Je lui ai écrit un mot de remerciement pour son engagement.

M. BRINER m'a demandé de lire les lettres de démission.

Nous avons reçu la démission de Mme Anne COMPAGNON KAUFMANN, Conseillère municipale, pour le 18 juin 2024. Je lui ai également envoyé un courrier de remerciement pour son engagement.

Je vais maintenant passer à la lecture des deux courriels de démission.

Nous allons commencer par celui de Mme BUNTSCHU, qui date du 16 février 2024.

*Madame la Présidente du Conseil municipal,
Monsieur le Secrétaire général,
Madame l'assistante de direction du secrétariat général,*

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil municipal de Vernier, pour des raisons de santé.

Ma démission prendra effet le 23 avril 2024, de manière à ce que la personne qui me succédera puisse prendre ses fonctions et prêter serment lors de la séance du Conseil municipal qui se tiendra ce même 23 avril.

Je suis sincèrement reconnaissante de l'opportunité et l'expérience incroyable qui m'a été offerte par les citoyens de la Ville de Vernier ainsi que mon groupe LES VERT.E.S de Vernier qui m'ont permis de porter des valeurs qui me tiennent à cœur.

C'est avec un certain regret, mais avec nécessité, que je laisse ma place et souhaite pleine réussite à la personne qui prendra la suite.

Je remercie très sincèrement le Secrétariat général pour son accompagnement de qualité lors de ma Présidence ainsi que le Conseil administratif pour sa précieuse collaboration. Pour finir, je remercie l'ensemble du Conseil municipal qui, lors de ma présidence, a fait preuve de beaucoup de bienveillance.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

Mélina BUNTSCHU

Mme FRAGA, Présidente : voici le courriel de Mme COMPAGNON KAUFMANN, qui date du 16 février 2024.

*Madame la Présidente du Conseil municipal,
Monsieur le Secrétaire général,
Madame l'assistante de direction du secrétariat général,*

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil municipal de Vernier, en raison d'un séjour professionnel à l'étranger d'un an.

Ma démission prendra effet le 18 juin 2024. Ainsi, la personne qui me succédera pourra prêter serment lors de la séance du Conseil municipal qui se tiendra ce même jour.

Siéger au Conseil municipal de Vernier a été pour moi une expérience enrichissante et prenante. Je tiens à remercier l'ensemble du Conseil municipal et de son administration pour sa collaboration et son soutien.

Avec mes meilleures salutations

Anne COMPAGNON KAUFMANN

Mme FRAGA, Présidente : le groupe des VERT.E.S souhaite prendre la parole.
Mme COMPAGNON KAUFMANN.

Mme COMPAGNON KAUFMANN : chère Mélina, toutes ces années nous avons bénéficié de ta ténacité, de ton efficacité, de ton professionnalisme, de ta bienveillance, de ta bonne humeur, de ton

attention aux autres, de ton sens du devoir, et ceci avant, pendant et après ton année de présidence du Conseil municipal.

Parfois, la vie nous amène à prendre des décisions difficiles, mais qui s'avèrent cruciales.

Tu vas nous manquer ici, mais nous savons que tu vas continuer de t'engager pour la collectivité, pour les causes qui te tiennent à cœur et pour LES VERT.E.S.

Merci Mélina.

L'assemblée applaudit.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

M. BRINER, vous avez la parole.

M. BRINER : merci Mme la Présidente. Finalement, j'y arrive.

Thérèse [OSMAN WATA], je suis très fier et aussi ému d'avoir la chance de pouvoir dire quelques mots à ton égard. Tu nous as rejoints sur les bancs du Conseil municipal en mai 2022. En bientôt deux ans, nous avons eu le plaisir de travailler avec toi, de profiter de tes interventions toujours bien articulées et d'un peps à toute épreuve.

Moi voilà que tu nous quittes déjà, accaparée par ton nouveau rôle de direction.

Je suis attristé de ton départ, mais je ne peux m'empêcher de me réjouir de ton nouvel envol sans carbone et te souhaite, comme tout marin, bon vent.

Thérèse [OSMAN WATA], je te prie une nouvelle fois, en mon nom, en celui de notre groupe et j'ose, au nom du Conseil municipal, d'accepter nos remerciements pour toute l'énergie, le temps, et ton engagement politique pour notre Commune.

L'assemblée applaudit.

Mme FRAGA, Présidente : nous passons au courrier suivant.

Nous avons toutes et tous reçu l'invitation de DG Association à son Assemblée générale du 21 mars 2024 à 18h00. Je m'y rendrai.

J'ai reçu l'invitation des Jardins familiaux de Villars à son Assemblée générale du 16 mars 2024 à 15h00. Je m'y rendrai également.

Nous avons toutes et tous reçu l'invitation de l'Association seniors Sel & poivre à son Assemblée générale du 26 mars 2024 à 18h45. Assistant déjà à une autre assemblée ce même soir, je me suis excusée.

Nous avons encore reçu quelques cartes de vœux à la suite de celle que j'avais envoyée en fin d'année passée.

Nous avons reçu un courrier de l'APE Châtelaine-Bourquin auquel était jointe une pétition, qui sera traitée au point idoine de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Excusez-moi si je bafouille sur certains courriers, car je viens de les recevoir. Je vais donc prendre un peu plus de temps.

Nous avons toutes et tous reçu un courriel en vue de l'examen de la motion M 263 – 23.06 « Babysitting pour la séance du Conseil municipal » en commission sociale, jeunesse et enfance. Votre réponse est à envoyer au Secrétariat général avant le 8 mars 2024.

J'ai reçu une invitation à l'Assemblée générale de la Maison de quartier des Libellules du 15 mars 2024 à 18h30. Je m'y rendrai.

Nous avons toutes et tous reçu un courrier de l'ACG auquel était jointe la décision prise en Assemblée générale du 28 février 2024, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux, relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5.4 millions supplémentaires destinée à la construction de Concorde espace culture (Centre culturel de Châtelaine).

Nous avons également toutes et tous reçu l'invitation de la commune de Bernex à participer à la 45^e édition de la Course pédestre à travers le coteau, qui se déroulera le samedi 27 avril 2024 à 16h15. En cas d'intérêt, il faut envoyer votre réponse au Secrétariat général avant le 24 avril prochain.

J'en ai terminé avec les communications du Bureau du Conseil municipal.

Nous pouvons donc passer au point 3) de l'ordre du jour.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme FRAGA, Présidente : M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : merci Mme la Présidente.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont encore celles du mois de septembre 2023. Pour mémoire, elles font état d'une population de 37'384 habitantes et habitants.

Quant au chômage¹, la Commune comptait 882 chômeur-euse-s à fin janvier 2024 contre 884 à fin décembre 2023, soit une diminution de 2 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 415 contre 402 à fin décembre 2023, soit une augmentation de 13 personnes.

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'297 à fin janvier 2024 contre 1'286 à fin décembre 2023, soit une augmentation de 11 personnes.

2 Déplacement des bureaux de poste à ARCCenter

Conformément à l'art. 34 de l'Ordonnance sur la Poste, la Ville de Vernier a été consultée sur le transfert de la filiale de la rue du Village à ARCCenter.

Vu les arguments développés par les représentants de la Poste, le Conseil administratif a renoncé à porter l'affaire devant la Commission fédérale de la Poste.

En effet, sur la base d'éléments concrets, la Poste a pu montrer une diminution des transactions qui pouvait mettre en péril l'équilibre économique de la filiale. Ce risque est d'autant plus important que le bâtiment va devoir subir des travaux importants, non compatibles avec une exploitation des murs. Selon l'expérience acquise, les filiales qui sont établies dans les centres commerciaux se portent mieux. Dans le cas particulier, il s'agit aussi de relever que la filiale sera plus proche de la zone industrielle. Celle-ci comprend des usagers réguliers de la Poste qui aujourd'hui, par commodité, vont parfois dans d'autres filiales.

Dans ces circonstances, le Conseil administratif a considéré préférable d'avoir un lieu déplacé à quelques centaines de mètres plutôt que de risquer la disparition de la filiale. Il a en outre remarqué que les usagers bénéficieront d'horaires élargis, ce qui est appréciable.

Dans sa détermination, le Conseil administratif a toutefois insisté sur l'importance de trouver au bâtiment de la rue du Village une affectation qui contribue à l'animation de la rue du Village. Des contacts auront lieu prochainement à cet égard.

3 Assemblée générale extraordinaire de l'Association des communes genevoises (ACG)

Lors de sa séance extraordinaire du 28 février dernier, l'ACG a approuvé une subvention complémentaire à hauteur de CHF 5.4 millions en faveur de Concorde Espace culture, montant à allouer sur le Fonds intercommunal. Comme vous l'aurez vu, cette décision a été communiquée à l'ensemble des conseils municipaux, ouvrant ainsi le délai de la procédure d'opposition.

4 Moustique tigre

Le moustique tigre est déjà implémenté de manière significative dans certaines communes. Ce n'est pas encore le cas pour Vernier. Il est toutefois important que la population prenne la mesure des bons gestes permettant d'éviter ou de contenir le développement de cette espèce. Une information est disponible à cet égard sur le site cantonal www.ge.ch/moustique-tigre. Notre Service de la communication relayera cette information. Pour sa part, les services communaux s'emploient également à lutter contre la prolifération du moustique tigre dans le respect des prescriptions cantonale.

Madame la Présidente, je ne saurais conclure ces communications sans un double clin d'œil sportif :

D'une part, un save the date, même si cette date est sans doute déjà inscrite dans l'agenda de tous les Verniolans : le 28 avril 2024, Vernier aura la fierté d'accueillir le Tour de Romandie (Tdr) cycliste, comme ville de départ et d'arrivée de la dernière étape. Le Tdr est un des événements sportifs les plus couverts sur le plan médiatique ! Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Enfin, le 27 avril 2024 aura lieu la traditionnelle course des élus : avis aux amateurs. Vernier y a été présente ces dernières années ; ce trend se poursuivra-t-il ? J'espère en tout cas ne pas être seul.

M. BUSCHBECK, Maire : voilà, Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications du Conseil administratif.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Maire.

Nous pouvons donc passer au point 4) de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS

4.A) CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'856'00.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA VOIE VERTE D'AGGLOMÉRATION RIVE DROITE (VVA RD) – TRONÇON CONCORDE – ÉTANG – SECTEUR 1, AUX OPÉRATIONS FONCIÈRES Y RELATIVES, ET AU JALONNEMENT DE LA PROMENADE DES PARCS (DA 312 – 24.01) (MME FORNEY, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 30 janvier 2024

Rapporteuse : Céline FORNEY

DA 312 – 24.01 CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'856'000.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA VOIE VERTE D'AGGLOMÉRATION RIVE DROITE (VVA RD) – TRONÇON CONCORDE – ÉTANG – SECTEUR 1, AUX OPÉRATIONS FONCIÈRES Y RELATIVES ET AU JALONNEMENT DE LA PROMENADE DES PARCS

M. BUSCHBECK, Maire, rappelle en substance que les commissaires ont déjà assisté à la présentation générale de la Voie verte Rive droite (VVA RD). Celle-ci est dévolue à la mixité des modes de transport et à la promenade. Le projet a pris du retard car il devait être terminé au moment de l'arrivée des habitants du quartier de l'Étang. Les habitants se plaignent par ailleurs de ce retard.

M. NG, ingénieur civil - chef de projets au service de l'aménagement, et Mme HENNEQUIN, Cheffe de projets à l'Office de l'urbanisme (OU), présentent en détail le projet de VVA RD secteur 1, soit le tronçon situé entre l'avenue Henri-Golay et le futur parvis de CONCORDE espace culture, ainsi que le chemin de l'Étang jusqu'à l'entrée du quartier de l'Étang. Ce tronçon se décompose en deux sous-secteurs, soit de l'avenue Henri-Golay au pont de l'Écu (sous-secteur A) puis le chemin de l'Étang (sous-secteur B). Le pont de l'Écu est hors VVA RD, compte tenu du nombre de projets attendus sur ce secteur et de leurs horizons temporels à dix ou quinze ans (BHNS, pôle d'échange multimodal, extension de la gare Cornavin, etc.). Au vu de l'entrée en force du projet concernant le secteur 1, les appels d'offres vont commencer et les travaux devraient démarrer en novembre 2024 pour une durée de 17 mois.

1 Présentation du projet

Il ressort de la présentation de Mme HENNEQUIN les éléments suivants :

Sous-secteur A :

Le tracé de la VVA sera le long des voies ferrées donc sans impact sur la circulation existante. À l'entrée de la VVA sur l'avenue Henry-Golay il y aura une zone pavée (signal de l'entrée et la sortie de la VVA) avec un rétrécissement des deux côtés de la chaussée qui accueillera un passage pour piétons, ainsi qu'une traversée pour les cycles, permettant ainsi la connexion avec la VVA côté Ville de Genève. Pour permettre un élargissement de la VVA à l'entrée du chemin du Croissant, une structure de soutènement sera créée. Cela va nécessiter de remblayer le talus CFF et de poser des micropieux. Une première zone de séjour (tables, bancs et plantations) sera implantée à cet endroit. Une zone tampon sera maintenue le long du bâtiment de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV). Une autre zone pavée sera implantée à l'intersection avec le chemin du Croissant ainsi qu'une zone de séjour. Les CFF planifient de construire un escalier de secours depuis le tunnel ferroviaire situé sous le talus. Il s'agit de travaux

préparatoires à l'extension de la gare Cornavin. Au bout du chemin du Croissant, la VVA débouche sur CONCORDE espace culture en cours de construction. Il y a une coordination avec la Fondation pour le développement des arts et de la culture (fodac) pour créer des zones de séjour et des assises qui permettront d'avoir des vues sur les salles de répétition. Du côté des voies CFF, la clôture existante sera déplacée en contre-bas. Le tronçon sera une zone piétonne, cycles autorisés.

Sous-secteur B :

Ce sous-secteur débute à l'avenue du Pailly. L'arrivée de la VVA sur le chemin de l'Étang implique de revoir l'aménagement, à savoir la suppression de trottoirs et la création de surfaces végétalisées pour créer des zones de séjour et une certaine sinuosité. Au niveau du bâtiment du Service de la cohésion sociale, il y aura un parc ouvert créant un espace de rencontre avec tables et chaises, ainsi que de nouvelles plantations. Le chemin de l'Étang restera en impasse pour le trafic individuel motorisé, en zone 20, avec une modification des places de stationnement actuelles. Au niveau des Jardins familiaux, une zone pavée sera aménagée pour marquer l'entrée à la zone de parking. Les bordures du giratoire seront rehaussées, car il existe des problèmes de vitesse. On ajoutera des zones végétalisées sur l'avenue de l'Étang pour améliorer la qualité du trottoir. 5 arbres devront être abattus sur l'ensemble du secteur 1 mais 33 nouveaux arbres et 236 arbustes seront replantés. Concernant l'éclairage, le sous-secteur A sera équipé d'un nouvel éclairage LED équipé d'un système de gestion. Pour le sous-secteur B, les mâts en bois de l'éclairage public existant seront conservés, seules les têtes d'éclairage seront remplacées avec un système de télégestion.

M. NG présente ensuite en détail les emprises foncières du secteur 1 pour le sous-secteur A, le sous-secteur B n'étant pas concerné car les parcelles du chemin de l'Étang sont du domaine public communal. Il y a des zones sur le domaine des CFF où des servitudes sont prévues pour le passage de la VVA, le parcellaire qui appartient à la Ville de Vernier et les parcelles privées qui seront cédées à la Commune.

Il souligne que le montant de CHF 158'765.00 concernant les cessions attribuées à la Commune, en particulier la parcelle qui appartient à La Bâloise, ce montant étant totalement remboursé par le Canton.

Pour la répartition des coûts, celle-ci est établie en fonction de la domanialité, soit 71% pour la Ville de Vernier représentant CHF 4'204'548.00. Le reste est pris en charge par le Canton. La Commune recevra une subvention fédérale d'environ CHF 1'502'000.00, une subvention du Fonds intercommunal d'équipement de CHF 1'581'212.00 et le remboursement total des acquisitions foncières par le Canton. La Ville de Vernier va déléguer la maîtrise d'ouvrage au Canton pour un coût de CHF 71'357.00, soit 2% du montant des travaux. Le coût total des travaux pour la VVA RD – Secteur 1 à la charge de Vernier est de CHF 4'786'000.00 TTC ainsi que CHF 70'000.00 TTC en lien avec la Voie verte piétonne qui est une boucle de 10 km passant par les parcs et qui longe le Rhône. Il est prévu de changer les panneaux de signalisation et sa dénomination puisqu'elle s'appellera Promenade des parcs. Il précise que trois documents importants régissent les principes entre les parties prenantes du projet, à savoir la Commune, le Canton et les CFF.

2 Questions

Le Président (UDC) pose des questions sur la dangerosité pour les chiens des types d'arbustes à planter, la filtration des eaux de chaussées et les barrières pour éviter les suicides. M. NG explique qu'il n'y a pas besoin de filtrer les eaux pluviales car le trafic est faible et constitué de piétons et vélos. Mme HENNEQUIN précise que les essences des arbustes ont été validées par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature et que l'installation d'une clôture pour éviter les accidents est obligatoire et basée sur les prescriptions CFF.

Un commissaire (PLR) se pose des questions sur les impasses. Mme HENNEQUIN répond en précisant que le chemin de l'Étang est déjà en impasse et qu'elle sera conservée en installant des potelets.

Un commissaire (VERT.E.S) veut savoir qui s'occupera de l'éclairage en télégestion. M. NG explique que les éclairages seront gérés par les SIG.

Un commissaire (SOC) aimerait avoir des précisions quant aux possibilités de traverser le carrefour du pont de l'Écu. Mme HENNEQUIN explique qu'un travail est fait pour une continuité la plus fluide possible. Cela se jouera sur l'aménagement des temps de feux et l'élargissement du trottoir.

Un commissaire (VERT.E.S) aimerait savoir si le chemin du Croissant continuera d'être praticable pendant la durée des travaux. Mme HENNEQUIN répond que l'OU travaille avec les CFF car les installations de

chantier auront une emprise devant les bâtiments. L'OU cherche à mutualiser les installations de chantier. Des perturbations seront possibles mais les entrées des immeubles seront garanties.

M. BUSCHBECK ajoute que le pont de l'Écu va être un endroit très contraint pour de nombreuses années (BHNS, Voie verte, CONCORDE espace culture, moyenne ceinture urbaine, agrandissement gare Cornavin et halte de Châtelaine). La traversée de cet axe par les cyclistes sera difficile et ils devront pousser le vélo.

Un commissaire (PLR) se pose des questions quant aux avantages pour la Ville de Vernier de verser les parcelles dans le domaine public ainsi que l'impact sur la VVA RD du retard annoncé de l'agrandissement de la gare Cornavin. M. NG répond qu'il n'est pas possible de passer les parcelles au domaine public car des servitudes de passage existent encore avec ces villas et elles seront levées dès que les villas disparaîtront. Comme la VVD est une voie de circulation ouverte au public, il est cohérent que ces parcelles soient transférées au domaine public communal. Mme HENNEQUIN répond que le retard lié à la gare Cornavin n'a pas d'impact sur le tracé de la VVA RD, mais qu'il impacte la traversée du pont de l'Écu.

Suite à une question du Président (UDC), Mme HENNEQUIN répond que l'autorisation de construire a été délivrée car les privés ont signé des bons pour accord autorisant le Canton à aller de l'avant avec le projet.

3 Vote de la commission

La DA 312 – 24.01, Crédit d'investissement de CHF 4'856'000.00 TTC destiné à la réalisation de la Voie verte d'agglomération Rive droite (VVA RD) – tronçon Concorde – Étang – Secteur 1, aux opérations foncières y relatives et au jalonnement de la Promenade des parcs, est acceptée par 7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), 1 NON (1 UDC) et 3 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG) .

Mme FRAGA, Présidente : Mme FORNEY, vous étiez rapporteure. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Mme FORNEY : non, Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : merci beaucoup.

J'ouvre un tour de parole. M. BRINER.

M. BRINER : merci Mme la Présidente.

Cette Voie Verte d'agglomération de la rive droite parachève techniquement la Voie Verte par la réalisation du tronçon Concorde-Étang. Dorénavant, nous pourrons relier Thônex à Meyrin en passant par le centre-ville et par Vernier.

Ce tronçon se connectera aussi avec le réseau français, reliant dès lors d'un côté Annemasse et de l'autre Saint-Genis-Pouilly.

Elle va également permettre d'étoffer l'offre de mobilité douce de Genève par un axe principal qui manquait.

Mais il n'y a pas que la technique et penchons-nous sur les côtés intrinsèquement sociétaux.

Tout d'abord, elle valorise l'environnement et la qualité de vie au sein de notre ville. Elle permet des circuits de balades conviviales pour nous tous et garantit une mobilité de 7 à 77 ans – je devrais plutôt dire de 0 à 100 ans – moins accidentogène.

Pour rappel, la Voie Verte côté rive gauche a été inaugurée en 2018. Il est grand temps que de ce côté de la rive nous puissions aussi l'emprunter.

C'est pour cela que mon groupe et moi-même vous invitons à voter en faveur de ce magnifique projet.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. BRINER.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Mme FORNEY.

Mme FORNEY : merci Mme la Présidente.

Je rebondis sur ce que vient de dire M. BRINER, à savoir que ce tronçon est plutôt simple.

Il longe les voies CFF, soit un terrain qui n'est actuellement pas occupé. Cela permet de revaloriser le chemin de l'Étang et enfin d'avoir une connexion avec le nouveau quartier de l'Étang.

Comme vous aurez pu le lire, les habitants attendent avec impatience cette Voie Verte, que nous avons promise il y a longtemps déjà.

Merci.

Mme FRAGA, Présidente : je vous remercie Mme FORNEY.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

Nous arrivons donc au terme du débat de la DA. Il s'agit maintenant de procéder à la lecture des points du décide. Cette DA comporte vingt points. Je suggère, si vous êtes d'accord, d'autoriser notre Secrétaire à en faire une lecture simplifiée en étant précisé que l'ensemble de ces points figureront au procès-verbal, d'une part, et que chacun d'entre vous a la connaissance précise du texte.

Je précise également que le vote de cette DA se fera à la majorité qualifiée. Donc, je voterai également.

Y a-t-il des oppositions à ce principe ? Je ne vois pas de bousculade. Cela veut dire qu'il n'y en a pas.

M. le Secrétaire, vous pouvez donc lire le décide.

M. GOMES DE ALMEIDA, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'856'000.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA VOIE VERTE D'AGGLOMÉRATION RIVE DROITE (VVA RD) - TRONÇON CONCORDE - ÉTANG - SECTEUR 1, AUX OPÉRATIONS FONCIÈRES Y RELATIVES, ET AU JALONNEMENT DE LA PROMENADE DES PARCS

Vu le Plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023, adopté par le Conseil d'État le 3 novembre 2021 et constatant une hausse constante de la part modale vélos et piétons dans notre canton ;

vu la loi 11863 ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de CHF 187'970'000.00 et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de CHF 82'640'000.00 relatifs à la mise en œuvre du projet

d'agglomération de deuxième génération (PA2) permettant le financement de la mesure 30-21 et de percevoir la subvention fédérale y relative ;

vu la loi 13182 ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de 191'640'000.00 francs et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 75'570'000.00 francs relatifs à la mise en œuvre du projet d'agglomération de quatrième génération (PA4) qui autorise la subvention cantonale d'investissement aux communes d'excéder 50% du montant du projet inscrit au projet d'agglomération, déduction faite d'autres éventuelles subventions et participations de tiers et à condition de ne pas dépasser le crédit total de la loi 11863 ;

vu le protocole d'accord entre la République et Canton de Genève et la Ville de Vernier fixant les modalités administratives, techniques et financières pour la bonne exécution de la VVA RD - Secteur 1 ;

vu la convention cadre ainsi que ses modules relatifs à la mise à disposition du domaine CFF pour l'aménagement d'un axe de mobilité douce appelé « Voie verte d'agglomération Rive droite » entre les CFF, le Canton de Genève, les Villes de Meyrin et Vernier ainsi que la Commune de Satigny précisant les dispositions prévues dans le cadre des aménagements de la VVR RD sur les parcelles CFF ;

vu le mandat de délégation pour la négociation des emprises provisoires et définitives versées au domaine public communal entre l'État de Genève et la Ville de Vernier qui définit le cadre des prestations ainsi que le montant de la rétribution financière à la charge du Canton tel que précisé dans le tableau du coût prévisionnel du protocole d'accord précité ;

vu l'autorisation de construire DD 323219/1 autorisée le 20 septembre 2023 concernant la Voie verte d'agglomération Rive droite, Secteur 1 – mesure 30-21;

vu le projet d'aménagement de la VVA RD - Secteur 1 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le tracé de la VVA RD Secteur 1 (annexe 1) ;

vu le tableau présentant les différents propriétaires impactés par le tracé de la VVA RD Secteur 1 (annexe 2) ;

vu les fiches d'emprises préparées par l'État de Genève (annexe 3) ;

vu le modèle d'acte de constitution de servitudes (annexe 4) ;

vu les négociations entreprises par l'État de Genève avec les riverains de la VVA RD Secteur 1 ;

vu le but d'utilité publique des opérations foncières envisagées ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 30 janvier 2024 ;

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e), k) et m) et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 4'856'000.00 TTC destiné à couvrir le montant voué à l'aménagement de la Voie verte Rive droite (VVA RD) – Secteur 1, aux opérations foncières y relatives pour un montant de CHF 4'786'000.00 TTC, et au jalonnement de la Promenade des parcs pour un montant de CHF 70'000.00 TTC ;
- 2 de prendre acte que l'aménagement de la Voie verte Rive droite (VVA RD) – Secteur 1 bénéficiera d'une subvention fédérale du Projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) de CHF 1'623'253.00 TTC ;
- 3 de prendre acte qu'une subvention de CHF 1'709'290.00 TTC sera demandée au Fonds intercommunal d'équipement (FIE) ;
- 4 de prendre acte que l'aménagement de la Voie verte Rive droite (VVA RD) – Secteur 1 bénéficiera d'une subvention cantonale exceptionnelle pour les acquisitions foncières, y compris les frais induits, d'un montant de CHF 163'368.00 TTC ;
- 5 de comptabiliser les dépenses pour un montant de CHF 4'856'000.00 TTC et les recettes pour un montant de CHF 3'495'911.00 TTC dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette de CHF 1'360'089.00 TTC à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 6 d'amortir la dépense nette de CHF 1'360'089.00 TTC au moyen de 30 annuités, sous la rubrique n° 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026 ;
- 7 de prendre acte du tracé de la VVA RD secteur 1 selon plan reproduit en annexe 1 ;
- 8 de prendre acte des emprises définitives du tracé de la VVA RD secteur 1 mentionnées dans le tableau reproduit en annexe 2 ;
- 9 d'accepter la constitution, à titre gratuit, de la part des CFF et en faveur de la Ville de Vernier, de toutes les servitudes d'usage public, de superficie ou d'empiètement prévues dans la Convention cadre relative à la mise à disposition du domaine CFF pour l'aménagement d'un axe de mobilité douce appelé « Voie verte d'agglomération Rive droite » sur les parcelles 2656, 2693 et 2695 de Vernier, sur une surface de respectivement environ 819 m², 92 m² et 204 m², conformément aux fiches d'emprise ci-jointes (annexe 3) et modèle d'acte de constitution de servitude ci-joint (annexe 4) ;
- 10 d'accepter la division des parcelles 446, 447 et 448 de Vernier (domaine privé communal) pour former en tout ou en partie les nouvelles parcelles 5934 (446C, 447B, 448B), 5795 (446B, 2294A) et 5793 (446D, 447C, 448C) (domaine privé communal), conformément aux fiches d'emprises ci-jointes (annexe 3) ;
- 11 d'accepter la cession, à titre gratuit, de la part de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) et en faveur de la Ville de Vernier, des sous-parcelles 2294A et 2294B de Vernier pour former, respectivement, les nouvelles parcelles 5795 (446B, 2294A) et 5792 (2294B), conformément aux fiches d'emprises ci-jointes (annexe 3), qui seront dans un premier temps, en raison de servitudes bloquantes, versées au domaine privé communal puis, à terme, au domaine public communal ;
- 12 d'accepter que les nouvelles parcelles 5934 (446C, 447B, 448B) et 5793 (446D, 447C, 448C) de Vernier (domaine privé communal) soient, à terme, versées au domaine public communal ;
- 13 de transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 189'900.00 TTC représentant la valeur comptable de la part des parcelles 446, 447, 448 et 2294, d'une surface d'environ 376 m² destinées à être incorporées au domaine public communal 5934, 5792, 5793, 5795 ;
- 14 d'amortir la dépense de CHF 189'900.00 TTC conjointement au crédit de réalisation de la VVA secteur 1 au moyen de 30 annuités, sous la rubrique n° 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026 ;

- 15 *d'accepter le versement, à terme, de la parcelle 5960 de Vernier, en cours de mutation en faveur de la Ville de Vernier (domaine privé communal en raison de servitudes bloquantes) au domaine public communal ;*
- 16 *d'accepter la cession, à titre onéreux (montant inclus dans le crédit mentionné au point 1 ci-dessus, étant précisé que le montant dévolu aux acquisitions foncières sera par la suite intégralement remboursé à la Ville de Vernier par l'État de Genève), de la part de BALOISE VIE SA et en faveur de la Ville de Vernier, d'une partie de la parcelle 3572 de Vernier, d'une surface d'environ 199 m2, conformément à la fiche d'emprise ci-jointe (annexe 3), pour être versée au domaine privé communal en cas de servitudes bloquantes ou directement au domaine public communal ;*
- 17 *d'accepter la cession, à titre gratuit, de la part de l'État de Genève et en faveur de la Ville de Vernier, d'une partie de la parcelle 3158 de Vernier (domaine privé cantonal), d'une surface d'environ 1'059 m2, conformément aux fiches d'emprises ci-jointes (annexe 3), pour être versée au domaine public communal ;*
- 18 *de demander au Conseil d'État de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération foncière de tous les éventuels frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu l'affectation d'utilité publique de ladite opération ;*
- 19 *de charger le Conseil administratif de mettre en œuvre l'entier de l'opération foncière définie dans la présente délibération et de signer pour la Ville de Vernier tous les actes notariés, conventions et pièces relatifs à cette opération ;*
- 20 *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.*

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Nous passons au vote. Celles et ceux qui acceptent la DA 312 – 24.01 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 312 – 24.01, Crédit d'investissement de CHF 4'856'000.00 TTC destiné à la réalisation de la Voie verte d'agglomération Rive droite (VVA RD) – tronçon Concorde – Étang – Secteur 1, aux opérations foncières y relatives et au jalonnement de la Promenade des parcs, est acceptée par 26 OUI (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 PLR, 1 I), 4 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX (la Présidente), 3 UDC) et 2 abstentions (1 MCG, 1 ALTERNATIVE).

Mme FRAGA, Présidente : nous pouvons passer au point suivant.

Arrivée de Mme DI ROSA à 20h31.

4.B) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 14'905'000.00 TTC DESTINÉ AUX AMÉNAGEMENTS EN LIEN AVEC LE BHNS GVZ ET LA MISE EN SÉPARATIF DE LA ROUTE DE VERNIER ET DES AVENUES DE CHÂTELAINE ET HENRI-GOLAY (DA 313 – 24.01) (M. MARIN, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 30 janvier 2024

Rapporteur : Pablo MARIN

**DA 313 – 24.01 CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 14'905'000.00 TTC DESTINÉ AUX
AMÉNAGEMENTS EN LIEN AVEC LE BHNS GVZ ET LA MISE EN SÉPARATIF DE LA ROUTE DE
VERNIER ET DES AVENUES DE CHÂTELAINES ET HENRI-GOLAY**

La DA est présentée par M. BUSCHBECK, Maire, M. DUMAS, Secrétaire général adjoint, M. MORO, Chef du service de l'aménagement (SAM), et M. DUMONT, ingénieur civil - chef de projets au SAM. Sont également présents M. Thierry MESSAGER, Directeur de la région Lac-Rhône, Office cantonal des transports (OCT), Mme Suzana LIMA, Cheffe de projet infrastructures transports collectifs, Office cantonal des transports (OCT), M. Christian GORCE, Ingénieur cantonal – Directeur général de l'Office cantonal du génie civil (OCGC), M. Loïc NEUENSCHWANDER, Ingénieur au Service des infrastructures de transports publics, Office cantonal du génie civil (OCGC), pour la présentation du projet de BHNS dans sa globalité.

Le projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) Genève-Vernier-Zimeysaver est un projet d'importance cantonale, pour lequel le Canton investit près de CHF 120'000'000.00. En dehors de la présentation générale du projet, le présent rapport portera sur les segments du BHNS qui sont effectivement concernés par la DA, et donc relevant de la compétence municipale. Ce BHNS reliera l'Hôpital de la Tour à Cornavin, en passant par la ZIMEYSAVER, la route du Nant-d'Avril, la ZIMOGA, le chemin de Delay, avant de rejoindre le tracé des actuelles lignes 6 et 19. Les bus seront entièrement électriques, sur le modèle du TOSA genevois, et circuleront essentiellement en site propre. L'ensemble des tronçons concernés seront réaménagés. Il est à noter que même en cas de vote négatif, le projet de BHNS se fera, le Canton assurera le service en transports publics, mais les segments concernés par la présente DA seront de qualité moindre.

Le crédit municipal concerne donc un segment de la route de Montfleury, la route de Vernier communale (du carrefour avec l'avenue Louis-Pictet à La Croisette), la route du Bois-des-Frères et le chemin De-Maisonneuve. Il concerne également des aménagements souterrains (réseaux d'assainissement et d'eaux de chaussée) à La Croisette, la route de Vernier cantonale, l'avenue de Châtelaines et la route du Bois-des-Frères.

Concernant la route de Montfleury : les aménagements communaux poursuivront les aménagements réalisés en amont, à savoir la création d'un trottoir, de passages pour piétons, d'une bande cyclable et d'une bande plantée, conformément au plan directeur communal. Concernant la route de Vernier communale, les travaux sont conséquents. À la hauteur de l'école de Vernier-Place, les arrêts TPG seront refaits, de même que les trottoirs traversants. À plusieurs endroits, la piste cyclable et le trottoir se croisent : ces croisements seront supprimés. Le béton de la route, en mauvais état, sera également refait. De plus, la canopée sera augmentée. À la hauteur du chemin de Champ-Claude, l'arrêt TPG direction Genève sera déplacé en aval pour permettre une meilleure circulation des flux routiers. Également, l'esplanade de l'École allemande recevra des arbres supplémentaires. Concernant la route du Bois-des-Frères, les réaménagements sont purement fonctionnels : la possibilité de faire demi-tour à la hauteur du chemin de L'Écu sera mise en place, afin de permettre au trafic routier en provenance de l'autoroute d'accéder aux futurs aménagements entre la route de Vernier et les voies CFF. Le crédit couvre aussi la réfection du pont FTI, également à la hauteur du chemin de L'Écu. Concernant le chemin De-Maisonneuve : la piétonnisation d'une partie du secteur et la nécessité pour les bus de pouvoir faire demi-tour à cet endroit impliquent de prévoir la possibilité de tourner à gauche au niveau du chemin des Églantines, pour éviter au trafic de rester coincé. En général, Châtelaines est un secteur clé, car le bus y passe d'un site propre central (côté Genève) à un site propre latéral (côté Ville de Vernier). La gestion des feux de circulation favorisera donc le trafic des transports publics. Dans un souci de sécurité des piétons qui traversent l'avenue de Châtelaines, cette dernière sera donc resserrée.

Concernant les aménagements souterrains : le collecteur unitaire sous la route de Vernier cantonale sera simplement gainé, dans la mesure où les promoteurs des futurs immeubles près des voies CFF seront en charge de la mise en séparatif. À l'avenue de Châtelaines, l'un des deux collecteurs unitaires sera dédié

aux eaux de pluie, l'autre sera supprimé et deux nouveaux collecteurs permettront la mise en séparatif. À l'avenue Henri-Golay, le collecteur unitaire actuel sera dévolu aux eaux de chaussée et complété avec deux nouveaux collecteurs, l'un pour les eaux de pluie, l'autre pour les eaux usées.

Les eaux de chaussée devant être traitées différemment des eaux de pluie, la route du Bois-des-Frères recevra également un nouveau collecteur dédié à cet effet. Il se déversera dans un ouvrage de traitement des eaux construit à la hauteur du chemin du Moulin-des-Frères. À terme, l'ensemble des eaux de chaussées de ce secteur de la zone industrielle se déverseront dans cet ouvrage.

À la suite des présentations, une commissaire (LE CENTRE-VL) s'inquiète de la possibilité de recharger les batteries des bus électriques tout le long du tracé du BHNS. M. GORCE répond que la technologie existe déjà (Bus TOSA), que l'actuelle ligne 23 fonctionne de cette manière et que les SIG n'ont pas de soucis pour fournir l'électricité aux stations de recharge.

Un commissaire (SOC) s'inquiète que le retrait des lignes aériennes pour les trolleybus ne pose problème dans un avenir lointain, à l'image des rails de tram, arrachés puis réinstallés. M. GORCE répond que le Canton n'a pas d'inquiétude quant à la poursuite de la technologie des bus électriques sur ce tronçon. Le maintien des lignes aériennes serait donc un non-sens économique. M. DUMONT rappelle que les aménagements prévus sont en conflit avec les lignes aériennes, et que ces dernières devront de toute façon être démontées.

Un commissaire (PLR) attend le réaménagement de la route de Vernier communale, dans la mesure où les aménagements actuels ne permettent pas aux bus de croiser. Il demande également si des améliorations sont prévues au niveau de la desserte en transports publics du chemin Jacques-Philibert-De-Sauvage. Mme LIMAO répond que les arrêts à Bois-des-Frères seront condensés pour améliorer les transbordements.

Un commissaire (VERT.E.S) se réjouit du projet, regrettant néanmoins que l'option du tram n'ait pas été retenue, et suggérant d'avoir systématiquement des aménagements cyclables surélevés par rapport à la chaussée. Dans une optique de réduction du trafic individuel motorisé, il pense qu'il faut progresser par projet. M. MESSAGER confirme que le Canton, à travers le projet du BHNS, vise le transfert modal de la voiture vers les transports publics.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) s'inquiète des dérangements que les travaux engendreront sur le trafic, et regrette que le temps manque pour étudier le projet en profondeur. Elle demande si des indemnités sont prévues pour les entreprises qui viendraient à pâtir des effets des travaux sur le trafic. M. GORCE répond que de telles indemnités ne sont pas prévues, les individus devant accepter les travaux sur le domaine public, ainsi que leurs conséquences. Il rappelle que les commerçants affectés peuvent cependant demander des indemnités, accordées au cas par cas.

Un commissaire (MCG) demande si les voies de circulation seront maintenues, ainsi que les places de parc. Mme LIMAO explique que les deux voies seront conservées entre Vernier et le Bois-des-Frères, mais qu'il n'y en aura plus qu'une seule jusqu'à Châtelaine. Le stationnement sera localement impacté, et géré au cas par cas en fonction des dispositions cantonales.

Une commissaire (SOC) apprécie la présentation et le projet, ajoutant que l'état actuel de la route de Vernier communale ne satisfait personne, et que l'arrivée du BHNS est une aubaine pour les Verniolanes et Verniolans. Mme LIMAO précise que le BHNS sera mis en service entre 2027 et 2028.

Un commissaire (VERT.E.S) demande si le déplacement de l'arrêt Champ-Claude ne le rendra pas trop proche des autres arrêts. M. DUMONT répond que ce déplacement respecte les obligations légales en la matière.

Un commissaire (MCG) demande si le pont au niveau du Bois-des-Frères ne devrait pas être reconstruit intégralement. M. DUMONT répond que le pont est globalement en bon état et qu'une rénovation complète serait superflue. Un simple entretien suffit.

Au vote final, la DA 313 - 24.01, Crédit de réalisation de CHF 14'905'000.00 TTC destiné aux aménagements en lien avec le BHNS GVZ et la mise en séparatif de la route de Vernier et des avenues de Châtelaine et Henri-Golay, est acceptée par 7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE), 1 NON (1 UDC) et 3 abstentions (1 LE CENTRE -VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 PLR).

Mme FRAGA, Présidente : M. MARIN, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. MARIN : non, Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : je vous remercie.

J'ouvre un tour de parole. M. JUNGO RODRIGUEZ.

M. JUNGO RODRIGUEZ : merci Mme la Présidente.

Le BHNS est important pour la Commune de Vernier. Depuis ces dernières années, notre Commune a une population qui a bien augmenté et continuera d'augmenter.

Ce bus, qui reliera Meyrin à Genève en passant par notre Commune, est très important. En effet, ce projet aura pour but de proposer des horaires cadencés et des bus à double articulation, comme la ligne 10 actuelle, le tout en site propre, encourageant encore plus notre population à se déplacer en transports publics.

Depuis notre Commune, nous pourrions relier d'autres lieux sans devoir trop attendre et avec plus de places qu'aujourd'hui.

C'est pour cela qu'au nom du groupe des VERT.E.S je vous encourage à voter favorablement ce texte. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : je vous remercie.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Tout d'abord, une considération toute générale, parce que c'est une remarque qui se répercute dans plusieurs commissions. Aujourd'hui, on s'aperçoit que l'on veut aller très vite, trop vite. On ne laisse plus le temps aux commissaires de faire leur travail. J'en veux pour preuve cette commission. J'ai lu le procès-verbal et j'en veux pour preuve d'autres commissions que nous avons vécues où, à force de ne pas avoir le temps, on refuse de donner la parole à un Conseiller municipal, ce qui me paraît pour le moins absurde dans le travail que nous devons faire.

Cette commission a mis deux heures quinze pour étudier un projet qui va impacter Vernier, du moins dans sa mobilité, sur des dizaines d'années, secteur par secteur.

J'ai bien entendu certains nous dire que l'on avait tous les plans à disposition, etc.

C'est quand même un travail qui me paraît pour le moins rapide, pour ne pas dire bâclé.

C'est d'autant plus important que, dans ce cadre-là, une commissaire s'est plainte de ne pas avoir eu le temps de poser des questions, ni celui d'étudier le projet et d'avoir un retour avec les groupes.

C'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque est de s'apercevoir que nous avons un projet de CHF 15'000'000.00 qui vise à transformer nos axes primordiaux avec des objectifs qui sont ceux de pistes cyclables de deux mètres pour les vélos cargos, la priorisation d'un bus électrique rechargeable aux arrêts pour optimiser la vitesse commerciale.

Voilà des objectifs parfaitement louables auxquels nous adhérons, en tout cas dans mon groupe tant la circulation sur ces axes est déplorable. Elle est déplorable non seulement pour les voitures, mais également pour les cyclistes et finalement pour les bus. Elle est donc déplorable pour tout le monde. Il faut que cela change, nous sommes tout à fait d'accord.

Mais le problème est : qu'est-ce qu'on fait et comment on le fait ?

À bien écouter les représentants des collectivités publiques invitées à la commission, le projet qui nous est présenté est issu d'un compromis entre beaucoup d'enjeux. Je veux bien le comprendre. Je veux bien l'admettre.

Mais entre qui et quoi ? Eh bien, je ne l'ai lu nulle part. Excusez-moi.

Aucune vision globale, aucune articulation avec les projets en cours n'ont été exposées.

Quand j'entends qu'il faut qu'il y ait moins de voitures qui se rendent dans le centre-ville et qui passent par ces axes-là, je le comprends, mais il faut au moins que nous ayons une étude d'impact. C'est la moindre des choses.

N'importe quel parlement sensé, bien constitué, bien dans ses bottes, va faire cette demande. Or, j'ai essayé de chercher cette étude d'impact, je ne l'ai pas vue. Il n'y en a pas.

Au fond, Mesdames, Messieurs, on est en train de voter un projet qui, idéologiquement, plaira à d'aucuns parce que cela va permettre de renforcer les bouchons, mais cela ne va surtout pas nous permettre de réfléchir intelligemment pour trouver des solutions qui soient optimales pour chacun.

Je ne dis pas que c'est la pire des solutions. Je ne dis pas que c'est la meilleure. Je n'en sais rien. Je n'ai pas d'étude d'impact.

Un exemple parmi d'autres qui n'est pas acceptable, c'est que l'on vienne dire en commission que les entreprises vont bien sûr être pénalisées puisqu'on réduit à une voie de circulation vers Châtelaine et que ce sont finalement les dommages collatéraux de la circulation.

On ne peut pas répondre cela à nos entreprises.

Vous et moi faisons appel parfois à des entreprises pour des réparations, par exemple. Si vous êtes propriétaire, c'est vous qui les payez, si vous êtes locataire, c'est au travers de vos loyers.

Si chaque entreprise met maintenant deux heures de plus pour arriver au centre-ville ou parvenir jusque chez nous – parce qu'il y a de nombreuses entreprises qui traversent la ville –, vous imaginez bien que cela ne va pas être très rentable, que cela va renforcer la pollution contre laquelle vous voulez lutter, et que finalement personne ne sera gagnant.

Je trouve que ces solutions doivent être exposées, et pour ces motifs, Mme la Présidente, je sollicite et je fais la proposition que ce projet soit renvoyé en commission, pour que nous puissions

examiner les possibilités, que nous ayons une étude d'impact, que nous comprenions où l'on va et que nous ne votions pas les yeux fermés.

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MAGNIN.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Je suis un petit peu emprunté d'avoir cette discussion aujourd'hui, parce qu'à mon avis le sujet nous dépasse. Il n'est pas d'importance communale, il n'est même pas d'importance cantonale, il est plutôt d'importance régionale.

Notre Commune est traversée par des axes de circulation majeure. Si nous devons qualifier la circulation, nous avons affaire à un trafic de transit. Ce ne sont pas nos communiens qui encombrant nos routes.

Vous avez des personnes qui vont du centre-ville à Meyrin ou Satigny, du centre-ville à l'Aéroport.

Je trouve un petit peu fort de café que Vernier ait à payer le gros de l'addition.

Si nous prenons l'exemple du bus 7 qui va au Lignon, lui n'a pas besoin d'une mise en site propre pour bien fonctionner et desservir convenablement les habitants du Lignon.

Voilà un peu ma réflexion.

S'agissant de la remarque de renvoi en commission de mon préopinant, je l'accueille également favorablement vu l'importance des montants en jeu. Nous ne pouvons pas bâcler quatorze millions de francs suisses en deux heures et quart, comme l'a dit M. MAGNIN.

Notre groupe soutiendra donc ce renvoi en commission.

Merci Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. NOBS.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Le groupe PLR soutient aussi ce renvoi en commission.

À titre personnel, je connais assez bien Ferney-Voltaire. Depuis qu'ils ont construit le BHNS, c'est une catastrophe pour les piétons, parce que la rue qui entoure le centre-ville était auparavant agréable à traverser. Là, nous avons vraiment l'impression d'avoir une autoroute avec les voitures et le bus.

Pour moi, c'est un aspect qui n'a pas été travaillé en commission. Comme l'a dit M. MAGNIN, les impacts devraient être encore mieux explicités.

Nous ne parlons pas de la mise en séparatif, pour laquelle nous avons récemment été informés en commission.

En tout cas, réfléchir à long terme à ce qu'implique un BHNS sur la Commune mérite un retour en commission.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. BRON.

Mme ROCH, vous avez la parole.

Mme ROCH : merci Mme la Présidente.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par mes préopinants, que je rejoins. Je remercie M. MAGNIN pour sa demande de renvoi en commission.

Je pense que c'est même une TCR que nous aurions dû prévoir sur un sujet comme celui-là, et nous aurions dû prendre le temps de l'examiner pour en connaître les conséquences, parce que nous allons voter ce soir, sauf erreur, sur le développement d'une zone artisanale et, en même temps, nous bloquons la circulation pour les entreprises.

Je pense que c'est un petit peu schizophrène.

J'entends bien que nous devons réduire la voiture, mais je ne pense pas que c'est de cette manière-là que nous allons arriver à le faire, qui plus est depuis la sortie de l'autoroute qui est l'endroit où cela bloque le plus, et c'est bien en amont de cette zone.

Non seulement je pense que nous devons renvoyer ce texte en commission, mais je demanderai même une séance de Toutes commissions réunies (TCR) pour qu'on nous explique exactement où nous allons.

Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci Mme ROCH.

Mme COMPAGNON KAUFMANN, vous avez la parole.

Mme COMPAGNON KAUFMANN : merci Mme la Présidente.

C'était juste pour rebondir sur le fait que les entreprises ont tout intérêt à ce que les pendulaires prennent davantage les transports publics. Si les transports publics sont de meilleure qualité et en site propre, cela fait plus envie de les prendre.

Merci.

Mme FRAGA, Présidente : je vous remercie pour votre intervention.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

J'entends rebondir sur cette réflexion.

Je suis tout à fait d'accord que les pendulaires prennent les transports en commun. Je vous rappelle toutefois que ces axes ne sont pas forcément empruntés par des pendulaires français, mais par les personnes qui viennent du Mandement, de Vernier et de Meyrin.

Il faut donc vraiment que nous puissions disposer de cette étude d'impact, parce que nous allons avoir une bretelle autoroutière, avoir la possibilité de créer des parkings qui soient à l'extérieur, etc.

C'est une réflexion qui doit être menée, comme disait M. NOBS, sur un plan plus général qu'uniquement Vernier qui veut finalement, si j'ai bien saisi l'idéologie de ce projet, boucher le trafic pour créer des bouchons. Et cela ne va pas.

La réponse de dire que nos entreprises doivent attendre qu'il n'y ait plus personne sur les routes pour circuler, je suis un peu dubitatif.

Je suis d'accord avec la TCR.

Mme FRAGA, Présidente : M. NOËL, vous avez la parole.

M. NOËL : merci Mme la Présidente.

Dans le même ordre d'idées. Depuis qu'il n'y a qu'une seule voie, la route de Peney est bouchonnée tous les jours, parfois même dès 15h. Ces bouchons vont jusque vers la COOP.

Je ne sais pas comment passeront les ambulances.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. NOËL.

M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci Mme la Présidente.

Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit. Il est vrai qu'il y a beaucoup de questions auxquelles il n'a pas été répondu, notamment par exemple en cas d'accident sur cette voie, on n'a pas de voie alternative. Cela bloquerait pratiquement toute la voie.

Ensuite, on a aussi des zones piétonnes sur toute la longueur qui sont déjà assez restreintes au niveau du temps de passage. Vous avez peut-être quatre à cinq secondes pour traverser toute la voie avant que le feu pour le passage des piétons change de couleur. Une personne âgée se déplaçant avec un déambulateur n'arriverait même pas à atteindre le milieu de la route.

Nous ne connaissons pas l'impact par rapport aux travaux et si ce problème va être résolu.

Et après les travaux, nous n'avons aucune étude démontrant que les piétons auront une possibilité plus grande pour traverser en toute sécurité ces passages pour piétons.

Si j'ai bien compris, il y a des bus à induction électromagnétique qui vont passer par là et nous n'avons aucune étude qui prend en considération l'impact électromagnétique, non seulement vis-à-vis des usagers de ces bus, mais aussi des personnes qui sont à l'arrêt.

Quand j'ai posé la question de savoir s'il y avait une étude à ce sujet, on ne m'a pas répondu.

Voilà, je tenais juste à énoncer ces propos. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

M. VUILLEUMIER, vous avez la parole.

M. VUILLEUMIER : merci Mme la Présidente.

Au niveau de l'électromagnétisme, Cédric [BRINER] nous a répondu que cela n'avait pas d'impact, si ma mémoire est bonne.

Par contre, pour avoir assisté à cette commission du 30 janvier 2024, j'ai surtout le souvenir d'avoir entendu que, quel que soit notre vote, les travaux allaient se faire plus ou moins bien.

Cela m'avait interpellé sur le moment. Il est vrai que cette commission a été très longue et j'ai malheureusement dû partir avant le vote. En fait, j'ai eu un peu l'impression que nous nous battions contre un chêne millénaire avec une petite hachette.

Je suis pour. Pourquoi ne pas améliorer les bus ou autres. Ce n'est pas mon mode de transport habituel mais enfin, pourquoi pas.

J'ai un peu l'impression que nous disions oui ou que nous disions non, nous allons nous retrouver dans la même situation.

Je ne sais pas si j'ai bien compris ce qui s'est dit en commission, raison pour laquelle je ne m'opposerai pas à un renvoi de ce projet en TCR. Pourquoi pas, mais je ne suis pas persuadé que cela va changer grand-chose.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. VUILLEUMIER.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : merci Mme la Présidente.

Débat intéressant, quoiqu'un petit peu surprenant à quelques égards. Je vais essayer de répondre à certaines interrogations qui ont été soulevées, peut-être en commençant par la dernière qui me semble effectivement mettre le doigt sur la problématique de façon la plus pertinente.

Le BHNS est effectivement un projet cantonal. Ce projet est porté par les autorités cantonales, il a été mûrement travaillé depuis des années. Depuis la nouvelle législature, le travail a été fait de façon assez large, entre les autorités communales et cantonales.

Entendre dire aujourd'hui – comme l'a dit M. MAGNIN – que cela allait nous satisfaire de façon idéologique parce que cela allait renforcer les bouchons, je n'ai pas l'impression que ce soit la volonté ni de M. Serge DAL BUSCO, ni de M. Pierre MAUDET, qui ont été les deux magistrats à porter ce projet jusqu'à ce jour.

Pour revenir à l'intervention de M. VUILLEUMIER, le crédit que nous votons aujourd'hui ne concerne que les routes communales. Les routes cantonales sur lesquelles vous voudriez avoir des éclaircissements ne sont pas de notre compétence. Les aménagements sur la route de Vernier, sur l'avenue de Châtelaine ne sont pas de notre compétence.

Malheureusement, un renvoi en commission pour discuter de sujets sur lesquels nous n'avons pas beaucoup de compétences ne me semble pas pertinent. En revanche, et M. VUILLEUMIER l'a dit, la séance a été longue. Toutes les questions des commissaires sur les parties verniolanes du projet ont trouvé une réponse. En tout cas, les débats n'ont pas dû s'interrompre et toutes les questions ont pu être posées.

La DA en elle-même faisait plus de quarante pages. Je ne pense pas qu'il y ait eu une délibération avec davantage de pages depuis le début de la législature. Comme quoi, toutes les explications ont été données et auraient pu faire l'objet de questions lors de la commission.

Finalement, la question n'est pas tant là. Aujourd'hui, vous avez enfin un projet de transports publics efficace qui va traverser la Commune, que vous pouvez soutenir ou non.

Vous avez la possibilité d'augmenter la capacité des transports publics à Vernier et à Châtelaine. Vous avez la possibilité d'augmenter la vitesse commerciale des bus sur notre Commune et tout cela, car c'est bien le but de ce projet, pour que les gens prennent davantage les transports publics car ils sont efficaces.

Cela va libérer la voirie restante pour ceux qui en ont vraiment besoin, c'est-à-dire le trafic professionnel. C'est pour cela que les autorités cantonales et communales, main dans la main, ont travaillé sur ce projet.

Sur la question de la vitesse commerciale, cela a été dit, il n'y a pas de ralentissement de la vitesse commerciale des bus sur la route de Peney, contrairement à ce que vous prétendez M. GOMEZ DE ALMEIDA. Cela a été démontré en commission, tout comme la question des véhicules d'urgence qui sont plutôt friands des voies en site propre puisque, quand tout est bouché, ils peuvent continuer de circuler. Ce projet est donc plutôt favorable pour les véhicules d'urgence.

Dire que cela a été bâclé, alors que ce projet est travaillé depuis des années, me semble aussi un peu cavalier.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à voter ce projet ce soir. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Maire.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Je vous remercie, M. le Maire, de votre déclaration.

Il est hors de question de dire que cela avait été bâclé. Je vous ai simplement dit que tout n'avait pas été dit.

Je suis désolé, mais je n'ai toujours pas mon étude d'impact.

Je me demande si vous n'étiez pas Conseiller municipal quand nous nous étions battus pour l'implantation d'IKEA où nous avons exigé, d'une manière totalement significative, une étude d'impact sur le carrefour pour voir quelles en étaient les conséquences.

Aujourd'hui, vous nous dites de fermer les yeux, que de toute façon c'est le Canton qui a décidé. Petite parenthèse, le Canton n'a étudié que ses parties cantonales. Cela m'a été confirmé. Donc, nos parties n'ont pas été étudiées par le Canton.

Moi, j'attends toujours cette étude d'impact, et qu'on nous dise quelles en sont les conséquences.

Encore une fois, je suis ouvert à la discussion, pour autant que je sache ce que cela va donner, quelles en sont les conséquences et dans quelle perspective, dans quelle vision nous nous inscrivons avec la bretelle autoroutière, avec la population du Mandement, de Meyrin, etc.

Pour moi, cela est primordial. C'est même l'essence de notre travail parlementaire.

Mme FRAGA, Présidente : merci beaucoup.

M. NOËL, vous avez la parole.

M. NOËL : merci Mme la Présidente.

Je voulais juste rectifier. Pour les bus, ce n'est pas M. GOMES DE ALMEIDA qui a évoqué leur ralentissement. C'était moi.

J'avais même demandé que les TPG nous fournissent un avis sur ce qui se passe sur cette route.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. NOËL.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Je vois que nous avons commencé à aborder le thème de la hiérarchisation du réseau routier tel que défini par la loi sur les routes.

Je crois que nous pouvons trouver un compromis.

Si le Canton veut installer un BHNS sur ses routes cantonales, grand bien lui fasse. Nous, en tant que commune, nous ne sommes pas obligés d'installer un BHNS, un monstre d'acier et de lithium, dont la mise en place coûtera très cher, et de mutiler nos routes communales.

Je vous remercie Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. NOBS.

M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci Mme la Présidente.

La question s'était posée même à l'époque vu les coûts faramineux. Pourquoi ne pas utiliser un système de tram en parallèle, parce que mettre des TOSA dont le prix est pratiquement le même, je me dis autant faire le saut quantitatif et qualitatif et mettre littéralement un tram.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. GOMES DE ALMEIDA.

Je ne vois pas d'autres demandes de parole.

Nous allons donc nous prononcer sur la demande de M. MAGNIN, soit le renvoi de cette DA en Toutes commissions réunies (TCR).

Celles et ceux qui acceptent le renvoi en TCR de la DA 313 – 24.01 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

Le renvoi en Toutes commissions réunies de la délibération administrative DA 313 – 24.01, Crédit de réalisation de CHF 14'905'000.00 TTC destiné aux aménagements en lien avec le BHNS GVZ et la mise en séparatif de la route de Vernier et des avenues de Châtelaine et Henri-Golay, est refusé par 18 NON (11 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S.), 12 OUI (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 3 UDC) et 2 abstentions (1 PLR, 1 I).

Mme FRAGA, Présidente : nous pouvons passer au vote de la DA 313 – 24.01.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Le renvoi en commission a été refusé, j'en prends acte. Cela ne répond pas à la question des habitants du quartier De-Maisonneuve – Châtelaine – Balexert, qui vont être complètement enclavés.

À ce titre-là, je vais refuser cette DA ce soir et, Mme la Présidente, je demande le vote nominal.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. BRON.

Je peux juste voir le soutien pour le vote nominal.

Quelques Conseillers municipaux lèvent la main pour soutenir la demande de vote nominal.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

Cette DA comporte vingt-six points. Je vous suggère d'autoriser le Secrétaire à en faire une lecture simplifiée étant précisé que l'ensemble des points figureront au procès-verbal, d'une part, et que chacun d'entre vous a la connaissance précise du texte.

Cette DA est votée à la majorité qualifiée, donc je voterai également.

Y a-t-il des oppositions à la lecture simplifiée du décide ? Cela ne semble pas être le cas.

M. le Secrétaire, vous avez la parole.

M. GOMES DE ALMEIDA, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 14'905'000.00 TTC DESTINÉ AUX AMÉNAGEMENTS EN LIEN AVEC LE BHNS GVZ ET LA MISE EN SÉPARATIF DE LA ROUTE DE VERNIER ET DES AVENUES DE CHÂTELAINE ET HENRI-GOLAY

Vu le Plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023, adopté par le Conseil d'État le 3 novembre 2021 et constatant une hausse constante de la part modale vélo et piéton dans notre canton ;

vu l'article 9D, alinéa 1 de la loi Loi sur le réseau des transports publics (LRTP – H 1 50) relatif à la subvention cantonale d'investissement accordée aux communes pour l'accompagnement des mesures relatives aux aménagements au sens de l'article 5, alinéa 3, sur le domaine public communal ;

vu le crédit d'étude voté le 6 octobre 2020 ;

vu les devis généraux établis par le Groupement LIGNE ;

vu l'autorisation de construire DD 318582/1 autorisée le 4 juillet 2023 concernant le secteur 1 du BHNS GVZ ;

vu l'autorisation de construire DD 318583/1 autorisée le 20 février 2023 concernant le secteur 2 du BHNS GVZ ;

vu la demande d'autorisation de construire du BHNS GVZ secteurs 4 et 5 du 12 mai 2023 ;

vu les fiches d'emprises préparées par l'État de Genève (annexes 1 et 2) ;

vu le but d'utilité publique des opérations foncières envisagées ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 30 janvier 2024 ;

vu l'exposé des motifs ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GEL 2 05) ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 11'585'000.00 destiné au réaménagement des routes de Montfleury, de Vernier communale, du Bois-des-Frères et du chemin De-Maisonneuve entre le chemin des Églantines et l'avenue de Châtelaine ;*
- 2 *de comptabiliser la dépense de CHF 11'585'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 3 *de prendre acte que ce crédit sera financé à hauteur de CHF 983'000.00 par une subvention cantonale en lien avec les mesures 33-13 Aménagement d'un axe fort TC entre Genève et Vernier et 13-20 Construction d'un pôle d'échange multimodal et d'une place à Châtelaine du projet d'agglomération de 3^e génération (PA3) et la loi H 1 50 « Loi sur le réseau des transports publics » ;*
- 4 *de prendre acte qu'une subvention de CHF 1'156'000.00 sera demandée au Fonds intercommunal d'équipement (FIE), conformément à la loi générale sur les zones de développement ;*
- 5 *d'amortir la dépense nette de CHF 9'446'000.00 en 30 annuités, sous la rubrique n° 61.33 dès la première utilisation du bien estimée à 2028 ;*
- 6 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'320'000.00 destiné à la mise en séparatif de la route de Vernier cantonale, des avenues de Châtelaine et d'Henri-Golay et à l'entretien constructif du réseau d'assainissement sur tout le tracé verniolan du BHNS GVZ ;*
- 7 *de comptabiliser la dépense de CHF 3'320'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 8 *de prendre acte que ce crédit sera financé en partie, pour un montant de CHF 200'000.00, au moyen de la refacturation des travaux de raccordements privés, conformément à la loi sur les eaux ;*
- 9 *d'amortir la dépense nette de CHF 3'120'000.00 en 40 annuités sous la rubrique n° 72.33, dès la première utilisation du bien estimée à 2028 ;*
- 10 *de prendre acte qu'une partie de ce crédit sera financé à hauteur de CHF 3'120'000.00 TTC au moyen des loyers versés sur 40 ans par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de*

résultats sous la rubrique n° 72.46, après approbation du décompte final du chantier par le Conseil du FIA.

- 11 *de prendre acte, le cas échéant d'accepter, qu'une partie des parcelles 1156, 1157, 1381, 2741, 2750, 4235, 4236 et 4237 (domaine privé de la Ville de Vernier), d'une surface d'environ 2'695 m2, conformément aux fiches d'emprises ci-jointes (annexe 1), sera versée au domaine public communal ;*
- 12 *de transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 78'300.00 TTC représentant la valeur comptable de la part des parcelles 1157, 1381, 4235, 4236 et 4237, d'une surface totale d'environ 2'386 m2 destinée à être incorporée au domaine public communal ;*
- 13 *d'amortir la dépense de CHF 78'300.00 TTC conjointement au crédit de réaménagement des routes de Montfleury, de Vernier communale, du Bois-des-Frères et du chemin De-Maisonnette, entre le chemin des Églantines et l'avenue de Châtelaine, au moyen de 30 annuités, sous la rubrique n° 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2028 ;*
- 14 *d'accepter la cession, à titre gratuit, de la part de DORAVA SA en faveur de la Ville de Vernier, d'une partie de la parcelle 2727 de Vernier, d'une surface d'environ 34 m2, conformément aux fiches d'emprises ci-jointes (annexe 2), pour être versée au domaine public communal ;*
- 15 *d'accepter la cession, à titre gratuit, de la part de CONTIGESTION INVEST SA en faveur de la Ville de Vernier, d'une partie de la parcelle 2726 de Vernier, d'une surface d'environ 2 m2, conformément aux fiches d'emprises ci-jointes (annexe 2), pour être versée au domaine public communal ;*
- 16 *d'accepter la cession, à titre gratuit, de la part de ARCenter SA en faveur de la Ville de Vernier, d'une partie de la parcelle 5256 de Vernier, d'une surface d'environ 14 m2, conformément aux fiches d'emprises ci-jointes (annexe 2), pour être versée au domaine public communal ;*
- 17 *de prendre acte, le cas échéant d'accepter, qu'une partie des parcelles 3596 et 3598 (domaine privé de la Ville de Vernier), d'une surface d'environ 438 m2, conformément aux fiches d'emprises ci-jointes (annexe 1), seront versées au domaine public communal ;*
- 18 *de prendre acte, le cas échéant d'accepter, qu'une partie des parcelles 1048, 3429, 5932, (domaine privé de la Ville de Vernier), d'une surface d'environ 968 m2, seront versées au domaine public communal ;*
- 19 *de prendre acte, le cas échéant d'accepter, qu'une partie de la parcelle 3263 (domaine public communal), d'une surface d'environ 180 m2, sera versée à la parcelle 3429 (domaine privé de la Ville de Vernier) ;*
- 20 *d'accepter la cession, à titre gratuit, de la part des copropriétaires en faveur de la Ville de Vernier, d'une partie de la parcelle 3249 de Vernier, d'une surface d'environ 148 m2, pour être versée au domaine public communal ;*
- 21 *d'accepter la cession, à titre gratuit, de la part de STUTZ IMMOBILIER SA en faveur de la Ville de Vernier, d'une partie de la parcelle 3254 de Vernier, d'une surface d'environ 188 m2, pour être versée au domaine public communal ;*
- 22 *d'accepter la cession, à titre gratuit, de la part des copropriétaires en faveur de la Ville de Vernier, d'une partie de la parcelle 3741 de Vernier, d'une surface d'environ 70 m2, pour être versée au domaine public communal ;*
- 23 *de demander au Conseil d'État de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération foncière de tous les éventuels frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu l'affectation d'utilité publique de ladite opération ;*

- 24 *de prendre acte que, s'agissant d'un projet à ce stade, les surfaces mentionnées dans les fiches d'emprises et ci-dessus pourront subir de légères modifications et de d'ores et déjà que le Conseil administratif signe tous les actes ultérieurs nécessaires pour refléter les surfaces définitives, à savoir une fois le chantier terminé ;*
- 25 *de charger le Conseil administratif de mettre en œuvre l'entier de l'opération foncière définie dans la présente délibération et de signer pour la Ville de Vernier tous les actes notariés, conventions et pièces relatifs à cette opération ;*
- 26 *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.*

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Juste un petit instant.

Je vais lire les nom et prénom de chacune et de chacun et je vous demanderai d'appuyer en même temps sur le bouton pour enregistrer les votes dans le système.

Ce n'est pas moi qui ai inventé cette manière de faire. Je me suis concertée avec le secrétariat et je vous demande un petit peu de patience afin qu'on mette en place le fonctionnement.

Depuis la mise en place du nouveau système de vote, nous n'avons encore jamais eu de demande de vote nominal. Excusez-moi.

Je veux bien que vous opiniez du chef, mais nous prendre pour des attardées, cela je ne suis pas d'accord.

Je vous remercie de garder le silence.

Pour le vote de la DA 313 – 24.01, je vais vous appeler l'un après l'autre.

Celles et ceux qui l'acceptent votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.

			OUI	NON	Abstention
Monsieur	Claude	ANGELOZ		X	
Monsieur	Nicolas	AUBERT	X		
Madame	Gladys Acosta	BRANDRUP	X		
Monsieur	Cédric	BRINER	X		
Monsieur	Gilles-Olivier	BRON		X	
Madame	Mélina	BUNTSCHU	X		
Madame	Anne	COMPAGNON KAUFMANN	X		
Madame	Sylviane	COVER		X	
Monsieur	Nicola	D'AMICO	X		
Madame	Clarisse	DI ROSA	X		
Madame	Céline	FORNEY	X		
Madame	Anabela	FRAGA		X	
Monsieur	Wahba	GHALY	X		
Monsieur	José Manuel	GOMES DE ALMEIDA		X	

Suite des votes			OUI	NON	Abstention
Madame	Diane (Roselyne)	GRABER			X
Monsieur	Thibaut	JOTTERAND	X		
Monsieur	David	JUNGO RODRIGUEZ	X		
Madame	Barbara	LANZILAO	X		
Monsieur	Yves	MAGNIN		X	
Monsieur	Pablo	MARIN	X		
Monsieur	Johan	MARTENS	X		
Madame	Marie-Rose	MILANO	X		
Madame	Leila	MÜLLER		X	
Monsieur	Howard	NOBS		X	
Monsieur	Daniel	NOËL		X	
Madame	Thérèse	OSMAN WATA	X		
Monsieur	Michel	RENAUD		X	
Madame	Ana	ROCH		X	
Monsieur	Christophe	RUSSI		X	
Madame	Elisabeth	SANTI	X		
Madame	Eylem	TAS POLAT	X		
Monsieur	Dominique	VUILLEUMIER	X		
Monsieur	Rexhai	XHELADINI	X		

La délibération administrative DA 313 – 24.01, Crédit de réalisation de CHF 14'905'000.00 TTC destiné aux aménagements en lien avec le BHNS GVZ et la mise en séparatif de la route de Vernier et des avenues de Châtelaine et Henri-Golay, est acceptée par 20 OUI (11 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 1 MCG, 1 I), 12 NON (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, y compris la Présidente, 4 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 3 UDC,) et 1 abstention (1 PLR).

Mme FRAGA, Présidente : je vous remercie de votre patience et de votre bienveillance pour ce vote.

En cas de nouvelle demande de vote nominal, et vu que sur les écrans figurent vos noms en regard de vos votes, je vous propose de gagner du temps et de ne plus lire vos nom et prénom.

Est-ce que cela conviendrait à tout le monde ? Y a-t-il des objections ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous remercie.

M. VUILLEUMIER, vous avez demandé la parole ? Non. C'est une erreur. Merci.

Nous pouvons donc passer au point 5) de l'ordre du jour.

Arrivée de M. CERUTTI à 21h00.

5. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET DE L'ÉNERGIE

5.A) CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 455'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE QUARTIER DE BALEXERT (DA 311 – 24.01) (MME GRABER, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 31 janvier 2024

Rapporteuse : Diane GRABER

DA 311 – 24.01 CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 455'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE QUARTIER DE BALEXERT

M. BUSCHBECK, Maire, souligne que le projet d'étude soumis est dans la continuité de celui concernant les pavillons provisoires.

La Cheffe de projets, Mme D'ORAZIO, présente la DA 311 - 24.01 et indique que le Centre de quartier est très bien positionné car il se situe dans un joli cadre verdoyant à proximité du Jardin Robinson, de la Maison de quartier et de l'école de Balexert, qui utilise le bâtiment comme réfectoire pour accueillir les élèves du parascolaire les midis.

Mme D'ORAZIO rappelle que le Centre de quartier n'a jamais fait l'objet de rénovation importante depuis sa construction en 1980. Elle indique que l'enveloppe thermique est un vrai problème, car les locaux ne sont pas isolés, l'indice de dépense de chaleur dépasse le seuil légal et la consommation électrique ne répond plus aux standards SIA.

Mme D'ORAZIO souligne que le projet permettra d'accueillir le double du nombre d'enfants, soit 160 personnes, pour le réfectoire, ce qui amènera une partie des élèves de l'école de Balexert à ne plus se rendre à l'école de l'Étang pour le repas de midi.

Les arbres situés aux abords du site représentent les principales contraintes de ce projet et limitent la construction.

Des discussions ont eu lieu avec le Canton, il en ressort qu'une demande d'autorisation avec dérogation serait possible. Le but est de construire un bâtiment qui réponde aux exigences énergétiques.

Planning intentionnel :

Avril 2024 :	Lancement de l'appel d'offres pour le mandat d'architecte
Juin 2024 :	Début des études et appels d'offres pour les autres mandataires
Décembre 2024 :	Dépôt de la requête en autorisation de construire
Février 2025 :	Dépôt du crédit de réalisation
Juin 2025 :	Début de la phase d'exécution
Septembre 2026 :	Mise en service

L'estimation du budget d'étude est de CHF 454'020.00

Un commissaire (SOC) demande quelle est la surface du bâtiment actuel et si la zone d'implantation sera exploitée dans sa totalité. Mme D'ORAZIO répond que la zone d'implantation présentée est le périmètre maximum. Les architectes proposeront le meilleur plan, plus détaillé dans la DA de réalisation, pour l'intégration du bâtiment sur le terrain. La surface du bâtiment actuel est de 176m², la surface prévue est de 300m².

Un commissaire (VERT.E.S) demande pourquoi ne pas refaire tout simplement l'enveloppe énergétique autour du bâtiment. Mme D'ORAZIO répond qu'il a un réel besoin de place pour accueillir les élèves les midis et avoir un centre de quartier plus spacieux. Elle précise que les fondations doivent être refaites.

Un commissaire (SOC) demande si l'utilisation des containers provisoires ne sera plus possible pour le GIAP, une fois que le nouveau bâtiment sera fonctionnel. Mme D'ORAZIO répond que l'idée est d'utiliser les pavillons provisoires durant les phases d'étude et de chantier, le parascolaire, les clubs et les locations réintégreront le nouveau bâtiment une fois la construction achevée. Les pavillons serviront de locaux provisoires de chantier sur d'autres sites.

Une commissaire (PLR) demande quelles seront les conséquences des travaux sur les racines de deux arbres qui se situent au-dessous du bâtiment actuel. Mme D'ORAZIO indique que c'est la grande contrainte de ce chantier, d'où la zone maximum d'implantation présentée dans le projet. Cela sera discuté avec le Service cantonal de protection du paysage durant la phase d'étude. Les travaux s'effectueront sans pelle mécanique.

Un commissaire (ALTERNATIVE) demande comment a été faite l'estimation sommaire de l'opération (CHF 3'860'000.00). De plus, la surface actuelle ne sera plus suffisante pour la forme du nouveau projet. Les prix vont inévitablement augmenter car le bâtiment n'aura plus la même forme. Mme D'ORAZIO indique que la zone d'implantation délimite le périmètre et non la forme du futur bâtiment, l'architecte en déterminera la forme. Le montant présenté est estimé pour un bâtiment de 300m² et devra être consolidé par les futures études du projet.

VOTE :

La Présidente (VERT.E.S) passe au vote de la DA 311 – 24.01, Crédit d'étude de CHF 455'000.00 pour la démolition et la reconstruction du Centre de quartier de Balaxert, qui est acceptée par 10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.

Mme FRAGA, Présidente : Mme GRABER, vous étiez rapporteure. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Mme GRABER : non, Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

J'ouvre un tour de parole si quelqu'un la demande. Cela n'est pas le cas.

M. le Secrétaire, pouvez-vous lire le décide ?

M. GOMES DE ALMEIDA, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 455'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU
CENTRE DE QUARTIER DE BALEXERT**

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé de motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 31 janvier 2024 ;

sur proposition du conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 455'000.00 destiné à l'étude pour la démolition et la reconstruction du Centre de quartier de Balexert ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 3 en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
- 4 en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Nous allons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent la DA 311 – 24.01 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 311 – 24.01, Crédit d'étude de CHF 455'000.00 pour la démolition et la reconstruction du Centre de quartier de Balexert, est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Mme FRAGA, Présidente : nous passons au point suivant.

**5.B) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 200'000.00 POUR LA CRÉATION D'UN PRÉAU COUVERT
À L'ÉCOLE DE POUSSY SIS CHEMIN DE POUSSY 46 À VERNIER (DA 314 – 24.01)
(M. MARTENS, RAPPORTEUR)**

Rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 31 janvier 2024

Rapporteur : Johan MARTENS

**DA 314 - 24.01 CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 200'000.00 POUR LA CRÉATION D'UN PRÉAU
COUVERT À L'ÉCOLE DE POUSSY SIS CHEMIN DE POUSSY 46 À VERNIER**

Présenté par M. PERRIN, Architecte au Service des bâtiments depuis le 1^{er} septembre 2023.
L'école réalisée en 1992 accueille aujourd'hui 54 élèves. Le bâtiment contient 5 locaux de stockage au sous-sol ; 3 salles de classe, 1 salle de jeux, 1 salle des maîtres, 1 série de vestiaires, 1 infirmerie et les locaux sanitaires au rez-de-chaussée. Le revêtement de sol du préau extérieur de 400m² a fait l'objet d'une réfection complète en 2021, et des jeux d'enfants y ont également été installés. Le nouveau couvert répond au besoin de se conformer au règlement relatif aux locaux de l'enseignement primaire et spécialisé, qui impose une surface couverte extérieure minimale par classe. Le futur couvert atténuera également l'îlot de chaleur que constitue le revêtement de sol du préau et permettra d'offrir une zone abritée en cas de précipitations.

La DA 314 – 24.01 présente un préau couvert qui sera disposé parallèlement à la surface de l'école, à une distance suffisamment importante pour ne pas créer d'ombre portée devant les classes. Les dimensions proposées permettront d'offrir une surface abritée d'environ 72m² sur 6 piliers et à l'écart des zones non couvertes où se trouvent actuellement les jeux d'enfants. En termes de matérialité, le couvert sera en structure métallique avec toiture translucide afin d'offrir une protection contre le rayonnement solaire tout en permettant de conserver une bonne luminosité sous le préau.

L'objectif est la mise en exploitation du préau couvert pour la rentrée scolaire 2024-2025. Au préalable, le projet devra faire l'objet d'une demande en autorisation de construire, permettant d'affiner le planning suivant :

Février 2024 à mars 2024 : Dépôt et instruction de la demande en autorisation de construire
Février à avril 2024 : Appels d'offres entreprises et adjudications
Mai et juin 2024 : Fabrication des éléments du couvert
Juillet 2024 à mi-août 2024 : Montage du couvert
Mi-août 2024 : Mise à disposition du couvert

Devis estimatif

Maçonnerie et étanchéité	CHF 10'810.00
Serrurerie métallique, ferblanterie et couverture	CHF 156'745.00
Divers et imprévus 15%	CHF 25'133.00
Honoraires mandataire spécialisé	CHF 2'500.00
Frais secondaires (taxes, assurances, sondage,...)	CHF 4'800.00
COÛT TOTAL DES TRAVAUX TTC	CHF 199'988.00
ARRONDI À	CHF 200'000.00

Coûts connexes

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF 150.00
Amortissements du patrimoine administratif	CHF 20'000.00
Charges financières	CHF 4'400.00
Total	CHF 24'550.00

Un commissaire (VERT.E.S) demande s'il n'est pas possible de réduire le nombre de piliers qui pourraient entraver les jeux des enfants (jeux de balle, vélo, etc.). M. PERRIN répond qu'il s'agit pour l'instant d'une intention. Il y aura une phase de calcul structurel et la question sera étudiée afin de voir s'il est possible de diminuer le nombre de poteaux.

Un commissaire (LE CENTRE-VL) demande pourquoi l'idée d'un préau couvert ne s'est pas posée en 1992, année de construction de l'école. M. PERRIN répond qu'avant 2010, il n'y avait pas de surface

couverte imposée. À ce jour, il est demandé 20m² de préau couvert minimum par salle de classe. Pour ce projet, il faudra demander une dérogation, car la surface de préau non couvert serait à la limite autorisée.

Un commissaire (SOC) demande si le matériau prévu (polycarbonate) ne pose pas de problèmes de dégradation par les UV et risque de générer du bruit lorsqu'il pleut, alors que le bâtiment est situé entre des habitations. M. PERRIN répond que le matériau qui sera utilisé n'est encore pas arrêté. La question va être étudiée, sinon l'administration reviendra avec une autre proposition.

D'après un commissaire (UDC), des enfants montent souvent sur le toit de l'école et jettent des cailloux. Il craint qu'avec le préau couvert, les enfants accèdent au toit plus facilement. Il demande pourquoi ne pas mettre quelques arbres, qui feraient de l'ombre, à la place d'un préau couvert. Mme MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments, répond que le site est sur dalle, et non en pleine terre, il n'y a donc pas la possibilité de planter des arbres. Le couvert est un plus l'été, mais également lorsqu'il pleut afin d'éviter que la récréation se fasse à l'intérieur du bâtiment, comme c'est le cas actuellement. Concernant l'accès au toit, il y a une distance de plus de trois mètres entre les toits.

Un commissaire (Soc) demande pour quelle raison les divers et imprévus se montent à 15%, à la place des 10% habituels. Mme MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments, répond que les 15% prévus le sont par sécurité, car il n'y a pas encore eu de sondage de la dalle.

La Présidente passe au vote de la DA 314 - 24.01, Crédit de réalisation de CHF 200'000.00 pour la création d'un préau couvert à l'école de Poussy sis chemin de Poussy 46 à Vernier, qui est approuvée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE et 1 PLR) et 1 abstention (1 UDC).

Mme FRAGA, Présidente : ce projet a été accepté par 9 OUI et 1 abstention en commission.

M. MARTENS, vous étiez rapporteur. Je vous donne la parole.

M. MARTENS : je n'ai rien à ajouter, Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

J'ouvre un tour de parole si elle est demandée. Cela ne semble pas être le cas.

M. le Secrétaire, vous pouvez lire le décide de cette DA. S'il vous plaît.

M. GOMES DE ALMEIDA, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 200'000.00 POUR LA CRÉATION D'UN PRÉAU COUVERT À L'ÉCOLE DE POUSSY SIS CHEMIN DE POUSSY 46 À VERNIER

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité d'équiper le préau de l'école de Poussy d'un couvert ;

vu l'exposé des motifs ;

*vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 31 janvier 2024 ;
sur proposition du Conseil administratif ;
le Conseil municipal*

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 200'000.00 destiné à la création d'un préau couvert à l'école de Poussy ;*
- 2 *de comptabiliser la dépense nette de CHF 200'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
- 3 *d'amortir la dépense nette de CHF 200'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 21.33 dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024.*

Mme FRAGA, Présidente : je vous remercie.

Celles et ceux qui acceptent la DA 314 – 24.01 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.
Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 314 – 24.01, Crédit de réalisation de CHF 200'000.00 pour la création d'un préau couvert à l'école de Poussy sis chemin de Poussy 46 à Vernier, est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Mme FRAGA, Présidente : nous passons au point 6) de l'ordre du jour.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA COMMUNICATION

6.A) DIVISION DU DROIT DE SUPERFICIE DDP 5929 EN QUATRE (DDP 6128, 6132, 6133, 6134), CONSTITUTION DE DIVERSES SERVITUDES, MODIFICATION DES CONTRATS DE SUPERFICIE GREVANT LES PARCELLES 1157, 4236 ET 4237 DE LA COMMUNE DE VERNIER, ENTRE LA VILLE DE VERNIER ET QUARZ'UP SA (DA 309 – 24.01) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 6 février 2024

Rapporteur : Johan Martens

DA 309 - 24.01 DIVISION DU DROIT DE SUPERFICIE DDP 5929 EN QUATRE (DDP 6128, 6132, 6133, 6134), CONSTITUTION DE DIVERSES SERVITUDES, MODIFICATION DES CONTRATS DE SUPERFICIE GREVANT LES PARCELLES 1157, 4235, 4236 ET 4237 DE LA COMMUNE DE VERNIER, ENTRE LA VILLE DE VERNIER ET QUARZ'UP SA

Audition de MM. Daniel DELÉCHAT, Administrateur Président QUARZ'UP SA et Directeur adjoint ARAB BANK (Switzerland) Ltd, Gauthier GUÉGAND, Administrateur QUARZ'UP SA et Sous-Directeur ARAB

BANK (Switzerland) Ltd, Thibault GILLIG, Real Estate Portfolio Manager ARAB BANK (Switzerland) Ltd, et Alexandre BÜHLER, Chef de groupe développement immobilier CONCORDO SA

M. DELÉCHAT présente l'état d'avancement du projet QUARZ'UP et le contexte de la demande de scission du DDP. Ce projet a gagné le prix de la Ville de Vernier en 2019 et a été repris en 2023 en partenariat avec la société CONCORDO SA, initiatrice du projet.

Le projet initial qui a été repris ne prévoyait qu'une seule mise en location de l'intégralité du projet. Il y a une forte demande de la part des entreprises locales pour la vente, plutôt que la location, de trois des bâtiments sur les quatre. Les petites entreprises ne souhaitent pas louer les ateliers commerciaux, mais les acquérir. Dans ce cadre, un partenariat a été conclu avec la Banque cantonale de Genève (BCGE) pour la construction et pour les acquéreurs. Cela va faciliter l'acquisition des lots pour les petites entreprises.

Pour cela, il est nécessaire d'effectuer une scission du DDP en quatre pour avoir quatre bases foncières différentes pour la vente de ces bâtiments ; d'où l'objet de la demande de consentement pour la division du droit de superficie en quatre DDP et la constitution de PPE sur le DDP 6134, bâtiment des Ateliers destiné aux PME.

M. BÜHLER rappelle que QUARZ'UP est issu d'un concours lancé par la Ville de Vernier en 2019 et remporté par un groupement constitué de CONCORDO SA et de LOSINGER MARAZZI. C'est un projet artisanal et industriel qui a été développé dans une logique d'écoquartier, avec quatre bâtiments qui totalisent un peu plus de 20'000 m2 de surface utile et un sous-sol commun pour du stockage et un parking, soit : des ateliers artisanaux au nord, destinés à des PME et petites sociétés locales ; Un Bâtiment Haute technologie au sud, destiné à des sociétés à haute valeur ajoutée ; un hôtel industriel au centre, destiné à tous types d'industries ; et le bâtiment Quarz à l'ouest, avec initialement une affectation administrative, mais qui peut également être destiné à des activités artisanales.

Le projet est labellisé MINERGIE et reçoit un label de développement durable international WELL Community.

Un permis de construire par bâtiment est en force depuis décembre 2022.

Le projet a été porté par CONCORDO SA jusqu'au rachat par ARAB BANK (Switzerland) Ltd et Banque GONET en juillet 2023, et le chantier a été ouvert en novembre 2023. Les travaux des ateliers artisanaux se termineront à la fin 2024.

Le modèle de projet a évolué pour répondre aux demandes du marché en trois stratégies différentes :

- premier modèle avec des entreprises qui deviennent propriétaires occupantes du site.*
- ensuite des lots PPE à la découpe pour les Ateliers sous la forme d'actes de vente à terme.*
- et pour la Haute technologie le bâtiment QUARZ'UP SA mis en location dans la suite du projet, le tout avec le parking qui est imbriqué, en volume, en dessous des trois bâtiments.*

Il y a une demande d'une entreprise locale de Vernier (maroquinerie). Un potentiel propriétaire occupant souhaite faire construire son bâtiment, pour avoir une belle vitrine du tissu économique local et un objet qui réponde à ses besoins actuels. Le bâtiment en location, QUARZ'UP SA, est intéressant pour des entreprises du tissu local liées à la petite industrie, amenant de la vie dans ce quartier, avec des espaces communs mutualisés.

Pour l'Hôtel industriel il y a déjà des intérêts pour des entreprises de manufacture et de joaillerie.

M. GILLIG présente une synthèse du montage final. Il explique qu'un administrateur de quartier animera le site, gèrera l'ensemble de la copropriété et collectera les rentes à l'échelle du site, avec les quatre DDP. Il n'y a aucun changement sur les conditions financières du DDP. QUARZ'UP SA reste pilote du projet et en garantit la bonne fin et les rentes au niveau du DDP. Le calcul se fait bâtiment par bâtiment au niveau de l'état locatif qui a été défini et validé. Cela fait une rente potentielle annuelle, versée par semestre d'avance pour un total de CHF 737'000.00.

Le projet reste identique par rapport au concours élaboré en 2019. Le concept et l'usage final restent identiques. Il y aura une attractivité pour le territoire, avec des entreprises qui vont venir. Au niveau de l'animation du site, dans le cadre du label Well community, un certain nombre de services et d'aménagements seront au bénéfice des utilisateurs du site, et plus largement des habitants du quartier. Il y a une réflexion sur des aménagements sportifs extérieurs et un partenariat avec une ferme urbaine qui

amènera des animations sur le site pour les employés présents au quotidien. Des ateliers permettront aux habitants de se joindre à la vie du site. L'objectif est de créer un ensemble qui vit et qui fait du sens avec les quatre bâtiments réunis.

Au niveau du financement et du montage juridique de l'opération, il a été nécessaire de demander la scission.

Le bénéfice se fera par l'aspect développement, en amenant des synergies entre les bâtiments. Le rôle de l'administrateur de quartier sera important. Au-delà de l'aspect administratif, il aura un rôle de gestion et d'animation du site. Un espace commun est prévu dans le bâtiment Haute technologie. Ce sera le hub de quartier qui permettra de rassembler tout le monde pour les pauses lunch ou pour des entretiens individuels. Il y aura des propositions autour de la restauration saine et des endroits pour se retrouver et avoir un espace de détente.

Un commissaire (MCG) demande pour quelle raison les élus devraient accepter de scinder en quatre le droit de superficie. Quelle serait la plus-value et quelle serait la rentabilité pour la Ville de Vernier ? Il comprend que les activités diverses développées supprimeront des clients potentiels pour les restaurants du village. Il estime que les restaurateurs seront préférités. En termes de mobilité, il souligne que la Ville de Vernier est totalement congestionnée. Il demande comment le trafic sera pris en compte, sachant également qu'un centre sportif important sera créé dans le futur (Servette FC). Il demande comment les invités conçoivent leur projet avec cette mobilité et cette accessibilité. Il dit que le MCG est pour l'économie locale, mais que QUARZ'UP SA n'a pas proposé d'économie locale. Si des sociétés viennent avec des frontaliers en plus, cela n'est pas nécessaire. Il souligne qu'il ne s'agit pas de créer des entreprises, mais de louer des bureaux. Les entreprises locales cherchent des terrains vierges pour pouvoir y amener leurs entreprises ou leurs institutions. Ce qui est proposé aujourd'hui n'a pas pour but d'améliorer l'économie locale, mais de créer des bureaux pour faire venir des gens de l'étranger.

M. DELÉCHAT estime que le site ne préféritera pas les restaurateurs. Le hub qui sera créé sera celui d'un accès à une sorte de ferme urbaine, avec des plantations sur les toits pour la collectivité. Il y aura entre 400 et 500 personnes qui travailleront sur le site et utiliseront les commerces de la Ville de Vernier. Quant à la mobilité, il y a un grand développement avec la mobilité douce. Le BHNS passera par là.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, précise qu'il s'agit de discuter d'un DDP existant et que la seule problématique est celle de le diviser en quatre entités juridiques distinctes. Il rappelle que la délibération, qui autorisait le Conseil administratif à promettre au lauréat du concours de constituer en sa faveur un droit de superficie à titre onéreux, avait été votée par le Conseil municipal en 2020 (avec 29 OUI et 1 abstention). Les garanties financières ne changent pas. Une garantie de CHF 1,5 mio, pour que le projet soit élaboré, a été obtenue.

Un commissaire (LE CENTRE-VL) trouve inimaginable que les travaux aient commencé et que le projet change, il demande quel était l'investisseur initial et qui contraint à changer le DDP. Quelle est la plus-value pour la Commune ? Va-t-elle se retrouver avec quatre interlocuteurs ? En faveur de qui seront les droits de superficie ? Pourquoi y a-t-il un retrait de l'investisseur initial ?

M. BÜHLER répond que le concours a été remporté en 2019. Entre-temps, il y a eu l'épisode de Covid. Le marché est changeant et il faut s'adapter. La proposition de multiples objets, en location ou à la vente, permet de toucher un plus grand nombre de clients potentiels et cela permet de fixer les entreprises sur Vernier, alors que, pour la location, les baux sont de 10-15 ans, les entreprises qui signent un droit de superficie pendant 70 ans s'engagent à investir dans les murs et pérenniser leur activité à Vernier. L'investisseur original était la société Axess management qui était une filiale du groupe Realstone. Ils ont préféré recentrer leurs investissements sur d'autres opérations ou d'autres secteurs. Le projet a donc été cédé à ARAB BANK en 2023.

Une présentation par Mme PITACCOLO, Juriste (SAM), abordant tous les détails techniques et financiers, a succédé à ces débats.

Au vote, la DA 309 - 24.01, Division du droit de superficie DDP 5929 en quatre (DDP 6128, 6132, 6133, 6134), constitution de diverses servitudes, modification des contrats de superficie grevant les parcelles 1157, 4235, 4236 et 4237 de la Commune de Vernier, entre la Ville de Vernier et QUARZ'UP SA, est acceptée par 6 OUI (3 SOC, 1 VERT.E.S, 1 PLR, 1 UDC), 2 NON (2 MCG), et 2 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE).

Mme FRAGA, Présidente : ce projet de DA a été accepté par 6 OUI, 2 NON et 2 abstentions en commission.

M. MARTENS, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. MARTENS : non, si ce n'est de me réjouir de recevoir de l'emploi et d'avoir un projet assez ambitieux et de qualité à Vernier.

Pour cela, seule une division parcellaire est demandée. Je pense que nous pouvons faire cela.

Merci.

Mme FRAGA, Présidente : je vous remercie.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Chers Collègues, je crois que le constat qui peut être fait, tant à l'échelon communal que cantonal, est celui d'une forte demande pour les surfaces industrielles et artisanales.

Vous savez que le développement de nouveaux quartiers sur d'anciennes zones industrielles et artisanales n'a pas arrangé les choses.

Le groupe UDC prête toujours une oreille attentive aux difficultés des PME qui sont la colonne vertébrale de l'économie nationale.

Nous accueillons donc favorablement un projet qui revitalisera le tissu économique verniolan, tout en valorisant – précisons-le au passage – notre foncier.

Vernier touchera une rente annuelle et, c'est le double effet kiss cool, bénéficiera également de nouvelles recettes fiscales, car mieux vaut valoriser cette parcelle en y implantant des PME plutôt que de se voir imposer tôt ou tard des installations comme des centres pour requérants mineurs non accompagnés notamment.

Je vous remercie Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. NOBS.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci Mme la Présidente.

Le groupe MCG ne votera pas cette DA, non pas parce que c'est un enjeu politique - il n'y a pas d'enjeu, que l'on divise cette parcelle en deux, trois, quatre, douze, qu'importe -, mais parce que j'ai entendu dire par certains que cela allait créer des emplois. Quels emplois cela va-t-il créer ?

Un autre nous dit que cela va amener des entreprises verniolanes. Quelles entreprises verniolanes ?

Vous êtes en train de parler de quoi. Des bureaux vides ? Il y en a plein la République. Il y a foison de bureaux vides dans la République. Nous ne savons plus quoi en faire. D'ailleurs, on essaie même de trouver et d'imaginer en faire des appartements, tellement ils sont vides et inutilisés.

Quelles sont les entreprises qui vont venir s'installer à Vernier ? Je vous pose la question. Aucun d'entre vous n'est capable de nous dire quel est le type d'entreprises qui vont venir s'installer à cet endroit.

C'est bien d'avoir des entreprises à Vernier. Faut-il encore que ces entreprises engagent des Verniolans, engagent des résidents genevois.

Cela m'étonnerait que dans l'hôtellerie, on engage des résidents genevois et verniolans. Je pense plutôt que l'on va continuer à aller chercher de la main-d'œuvre de l'autre côté de la frontière. On va continuer à faire venir des frontaliers dans notre Canton, dans notre Commune.

Cela va naturellement engendrer du trafic. Cela va engendrer des indisponibilités de fluidité de trafic.

Donc, nous, nous ne sommes pas d'accord.

Je vous rappelle que la Commune de Vernier a très peu de terrains dont elle est propriétaire et dont elle puisse jouir de façon pleine et entière.

Un terrain sur le territoire de Vernier, dont la Commune est propriétaire, c'est comme avoir une source d'eau en plein milieu du désert du Sahara. C'est juste une denrée inespérée.

Ce terrain était dévolu et prévu pour y accueillir un centre sportif, pour des activités sportives en salle.

À Vernier, nous sommes les parents pauvres des activités sportives. Nous n'avons pas de terrains. Nous n'avons pas de salles. Nous n'avons pas de disponibilités pour nos associations, pour nos jeunes et pour notre population.

Il me semble que lorsque l'on a un bien public commun, comme un terrain qui n'appartient pas qu'à la Commune de Vernier mais à l'entier des habitants de cette commune, on commence d'abord par trouver une solution et à proposer ce terrain pour la population. C'est ce qui était prévu à l'époque, c'était de construire un centre sportif.

Je sais très bien que cela a été bradé, selon certains, pour accueillir des entreprises, des emplois, des impôts. Mais vous me faites bien rigoler. Quels impôts ? Quels emplois ? Emplois pour qui ? Bureaux pour quoi ?

En fait, vous vous êtes juste bien fait rouler dans la farine et le MCG n'entrera pas dans cette dynamique.

Encore une fois, il n'y a pas d'enjeu politique sur cette DA. C'est juste le principe de faire en sorte que l'on a bradé ce terrain à des privés, à des promoteurs, à des gens qui veulent se faire de l'argent.

C'est d'ailleurs choquant, de la part des bancs de la gauche, d'avoir laissé faire cela parce que, comme de bons petits moutons de Panurge, vous avez écouté ce que l'on vous a dit du côté du Conseil administratif et vous n'avez même pas pensé plus loin.

Je vous rappelle que nous sommes des élus pour travailler et améliorer le quotidien et le bien-être des citoyennes et des citoyens de Vernier.

Le MCG ne soutiendra pas cette DA pour les motifs que je viens d'évoquer.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. CERUTTI.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Pour rappel, dans les années 2000, ce Conseil municipal unanime – parce que cela lui arrivait régulièrement à cette époque-là – avait voté la création d'une salle de sport sur mon initiative, précisément parce que, déjà à l'époque, nous étions en manque de salles sportives pour nos associations et nos jeunes.

C'était pour rebondir sur la remarque de M. CERUTTI.

Ce qui dérange le plus dans ce projet, c'est l'illustration même de ce que je vous expliquais tout à l'heure. Stressés par le temps, nous n'avons pas pu poser toutes les questions que nous voulions. Il fallait absolument voter. Nous n'avons pas eu le temps de réfléchir. Je rappellerai quand même, et j'exhorte tous les Présidents de commission de se rappeler que ce n'est pas le Conseil administratif qui rythme les commissions municipales. Ceci est de la responsabilité des Présidents de commission.

Quand un projet à l'examen en commission prend du temps, on prend le temps de réfléchir, et cela a été exactement le même problème pour l'étude de la DA BHNS.

Ce qui est dérangeant dans ce projet, Mesdames, Messieurs, c'est qu'il avait été voté en son temps un droit de superficie à une seule et même entité qui se chargeait de la totalité du projet et de nous rémunérer tel que cela avait été convenu.

Et puis, tout d'un coup, on vient vers nous en nous disant que ce tel n'est plus le cas parce que cet investisseur veut se désengager au profit de quatre autres qui veulent bénéficier de quatre droits de superficie distincts.

Qui sont-ils ? M. le Maire, vous nous préciserez qui ils sont, parce que nous ne le savons toujours pas.

Nous sommes en train d'accorder des droits de superficie à des entités dont nous n'avons pas eu connaissance.

Pourquoi l'investisseur s'est-il désengagé ? Parce que la banque BCGE s'est désengagée.

Est-ce que nous avons entendu la banque ? Non. Pourquoi la BCGE s'est-elle désengagée ?

Ce sont des aspects qui me paraissent tellement évidents que je ne comprends pas pourquoi on n'a pas eu ces réflexions-là.

Nous ne sommes pas pressés par le temps. Nous pouvons prendre le temps de la réflexion. Peut-être que nous pourrions recevoir des explications tout à fait logiques.

Mais aujourd'hui, concéder un droit de superficie à des entités que l'on ne connaît pas au motif que c'est l'investisseur a voulu se désengager, personnellement, je n'y arrive pas, je ne peux pas.

Ce n'est juste pas possible de procéder de cette manière. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MAGNIN.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci Mme la Présidente.

Je rebondis sur les propos de MM. MAGNIN et CERUTTI, en essayant d'apporter quelques éléments.

Ce que nous aurions pu faire il y a vingt ans et qui n'a pas été fait, c'est bien. Apprendre que ce projet de salle de sport que je ne connais pas dans les détails aurait été intéressant, vous le savez, je suis le premier à encourager les projets sportifs à Vernier.

Maintenant, je ne voudrais pas forcément vivre sur des regrets. Cela n'a pas été fait. Soit. Tant pis.

Encore une fois, là, nous avons l'occasion de mettre à disposition d'entrepreneurs ou de petits artisans des lieux pour développer des activités dans cette zone qui, je le rappelle, manque d'infrastructures d'investissement et de bâtiments en bon état et modernes pour ce genre d'activités.

J'ai le sentiment que nous avons réussi, sur ce projet, à mettre les acteurs en place pour qu'ils avancent sur un projet, ce qui n'est pas évident. Si nous sommes trop compliqués, ils iront voir ailleurs.

Je pense que c'est assez clair. Si on leur met des bâtons dans les roues, ils viseront d'autres zones industrielles.

J'ai plutôt envie de voir le projet se développer à cet endroit. Cela fait un peu résonance avec ma motion, que je présenterai après et qui va aussi dans ce sens-là, d'être gagnant-gagnant en montant ce genre de projet pour faire avancer le *Schmilblick* – pour parler en termes simples – de la promotion économique à Vernier. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. AUBERT.

M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci Mme la Présidente.

La gauche nous promet toujours plus d'entreprises et plus d'emplois. Mais si vous vous rappelez l'histoire d'IKEA, où un protocole d'engagement des chômeurs de notre Commune avait été établi, après trois mois tout le monde a été viré pour y mettre des frontaliers.

Je constate que c'est à nouveau la même chanson que l'on entend du parti socialiste. C'est à nouveau *bis repetita*. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. GOMES DE ALMEIDA.

M. AGRAMUNT, vous avez la parole.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif : merci Mme la Présidente.

Je suis toujours un peu étonné quand j'entends des membres de ce Conseil municipal nous dire qu'on les stresse, que c'est compliqué, qu'ils ont beaucoup de travail et qu'ils ne peuvent pas prendre trop rapidement des décisions, qu'ils manquent de temps.

Le projet QUARZ'UP a quand même été voté par ce Conseil municipal par 29 OUI et 1 abstention, c'est-à-dire par la majorité des personnes présentes et, sauf erreur de ma part, MM. MAGNIN et CERUTTI

étaient présents lors de cette session qui a eu lieu sous l'ancienne législature. Il y a donc eu un vote de leur part en 2020 lors de la discussion sur le projet QUARZ'UP.

Donc, entre 2020 et aujourd'hui, les seuls éléments qui changent et ont changé par rapport à leur vote et leur compréhension du projet en 2020 sont l'apport d'une garantie à hauteur d'environ CHF 1'500'000.00 pour garantir la réalisation finale du projet, puis la séparation en quatre DDP, soit des droits distincts et permanents.

Je suis donc assez étonné par les propos entendus.

Après, quand j'entends l'un ou l'autre d'entre vous que je viens de citer, j'ai l'impression que vous ne comprenez toujours pas quelle est la différence entre une zone industrielle et des bureaux locatifs.

J'ai l'impression qu'il y a des manquements. Je n'ai pas l'impression que vous lisez la documentation qui vous est remise. Ce qui est bien dommage. Peut-être que cela vous aiderait à comprendre ce genre de projet.

J'ai aussi entendu que vous parliez d'hôtellerie, M. CERUTTI. Un hôtel avec des chambres à louer. Mais en fait ce n'est pas cela. Un hôtel d'entreprises est un lieu où il y a plusieurs entreprises qui se réunissent pour faire des activités.

Donc, moi, je ne vois pas d'hôtellerie et de logements hôteliers dans ce projet.

Il y a différents autres éléments que vous avez avancés, mais je ne vais pas discuter pour chaque point, car j'ai l'impression que nous n'avons pas dû lire la même documentation transmise.

Entre 2020 et aujourd'hui, seuls les deux points précités ont changé.

Je vous invite donc à voter cette DA. Je vous remercie.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Je remercie le Conseil administratif de sa suffisance. De penser que nous ne travaillons pas, c'est une chose essentielle. Vous avez bien raison, nous ne faisons rien.

Mais c'est tellement vrai, vous voulez aller tellement vite que nous nous demandons si cela sert à quelque chose de faire quoi que soit.

Je vous rappelle – et si vous m'aviez quelque peu écouté, M. le Conseiller administratif, vous n'auriez pas fait cette intervention – que mon problème à moi est de conférer des droits de superficie distincts à des entités que nous ne connaissons pas.

Je ne confie pas mon bien à des entités que je ne connais pas, parce que cela n'est pas précisé dans votre DA. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MAGNIN.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci Mme la Présidente.

Vous transmettez à M. AGRAMUNT, Mme la Présidente, que lorsqu'il évoque notre présence au sein d'une commission où nous aurions voté, j'aimerais qu'il présente des éléments factuels pour cela, parce que nous n'étions pas présents. Mais ceci est un autre débat, parce que vous pensez bien que nous aurions rugi comme des tigres s'il avait été question de ce point-là.

Pour ce qu'il en est de l'hôtel, je vous rappelle que ce sont les personnes auditionnées qui ont parlé d'hôtel. Ils n'ont pas précisé que c'était un hôtel pour accueillir des entreprises. J'en prends bonne note. Moi, je suis resté sur le mot « hôtel ».

Je suis heureux d'apprendre qu'il n'y aura pas d'hôtel, ce qui ne change rien entre les entreprises comme vous dites et les bureaux, parce qu'il y aura des bureaux, il y aura aussi de l'administration, et je suis convaincu qu'il n'y aura aucune entreprise verniolane qui sera installée à cet endroit. Je suis convaincu que 90% des personnes qui y travailleront seront des Français et qu'il n'y aura pas une seule place pour un résident verniolan.

Et puis au-delà de cela, la contestation n'est pas sur ce point-là. La contestation est sur le fait que nous avons prévu d'avoir une salle omnisports à cet endroit, pour les habitantes et habitants de Vernier, pour notre population qui est en recherche de locaux notamment, le premier skatepark couvert.

C'est cela notre contestation. Tout le reste n'est que banalités. Mais je vous laisserai tout seul avec vos banalités.

Mme FRAGA, Présidente : merci beaucoup.

M. NOËL, vous avez la parole.

M. NOËL : merci Mme la Présidente.

Pour ma part, j'ai quelques doutes par rapport à ce qui va se passer.

Quand j'avais mon entreprise, j'allais faire des dépannages et je me rendais dans des entreprises où il n'y avait pas un seul Suisse, que des Français. Cela veut dire que, pour moi, le matin ils arrivent tous de la France, ils ouvrent la boutique, ils travaillent, et le soir, une fois que le patron a fermé la boutique, ils rentrent tous chez eux.

Cela veut dire que ces gens-là viennent profiter de la situation en Suisse, pour payer moins d'impôts, avoir tout moins cher. J'ai trouvé cela scandaleux qu'il n'y ait pas un seul habitant du quartier qui travaillait dans ces entreprises. C'étaient tous des frontaliers.

C'est cela qui me dérange un tout petit peu.

Est-il possible de mettre une clause pour toutes ces entreprises, afin qu'il y ait au moins des résidents ou des Genevois qui puissent y travailler, pas que ce soient uniquement des étrangers ?

Mme FRAGA, Présidente : merci M. NOËL.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci Mme la Présidente.

Je répondrai juste sur la question du sport, puisque nous avons été interpellés.

Sur le sport, il y avait bien eu un projet. Ce projet avait été devisé à plusieurs dizaines de millions et était bien pour réaliser des salles.

Il y avait d'autres projets annexes qui auraient pu se faire, mais le Conseil administratif avait alors décidé de prévoir la mise à disposition de nouvelles salles pour les jeunes. Vous savez que je suis particulièrement attaché au sport, et il y a eu plusieurs solutions, que je vais vous citer.

Il y a eu la mise à disposition, par l'École allemande, d'heures après le temps scolaire pour les associations verniolanes. Une solution qui ne nous coûte rien pour l'instant et qui nous coûtera juste les frais de nettoyage par la suite.

Nous avons ouvert – vous le savez bien – une nouvelle salle de sport double à l'Étang.

Nous allons pouvoir – et j'en appelle à nos Députés au Grand Conseil pour mettre un peu de pression – trouver enfin une solution pour les terrains du FC Servette, déjà provisoire aux Evaux, par exemple.

Il y a également une solution qui permet, pour CHF 4'000'000.00, d'offrir une triple salle dans le nouveau cycle du Renard qui sera construit sur le site de Balexert.

En fait, ce n'était pas un renoncement à de nouvelles salles de sport. Il y avait ici une solution plus économique, plus réalisable pour la Ville de Vernier et plus rapide.

Cela a ainsi permis, vous l'aurez compté vous-même, l'ouverture de six salles, une double, une triple, une simple, cela aurait dû être à l'horizon 2025 avec celle du nouveau cycle du Renard. Malheureusement, et vous savez que le Conseil administratif s'est engagé pleinement, tant dans la campagne pour Pré-du-Stand que pour trouver des solutions et continuer à travailler, pour trouver des solutions.

Mais à ce jour il y a bien eu trois nouvelles mises à disposition de salles de sport et nous espérons bien en avoir six demain. Nous continuerons de déployer nos efforts, car c'est au centre de nos intérêts.

En tant que membre du Conseil administratif, j'ai encore la mémoire du vote du premier projet QUARTZ'UP. Je crois que nous devrions et nous pourrions nous retrouver sur le fait de pouvoir offrir des conditions favorables aux entreprises. Il s'agit d'un droit de superficie qui garantit, comme mon collègue l'a dit, CHF 1'500'000.00.

Le Conseil administratif d'alors avait pris la décision, que je crois courageuse et un peu à contre-courant, parce que beaucoup de conseils administratifs et de communes n'arrêtent pas de dire qu'ils veulent des entreprises à haute valeur ajoutée quand il s'agit de développer une zone industrielle et artisanale.

Mais savez-vous ce que signifie « haute valeur ajoutée » ? Cela veut dire que ce n'est pas la place pour des entreprises artisanales, le ferblantier, la personne active dans la marbrerie, ou autre.

Ici, nous avons fait le choix, dans un appel à projets, d'avoir aussi de l'artisanat.

Il y aura donc aussi de l'artisanat dans l'hôtel à entreprises.

Nous avons fait ce pari, que vous aviez soutenu, et que j'appelle de mes vœux pour que vous continuiez à le soutenir.

Sur la question des DDP, cela a été dit par mon collègue, nous avons évidemment étudié cela avec précision. Nous avons eu des garanties et des garanties financières importantes pour garantir ce DDP.

Cela a été dit par l'un d'entre vous, à un moment donné il faut avancer parce qu'il y a de la concurrence et parce que nous croyons en ce projet qui rapporte de l'argent à la Ville de Vernier par le

biais du droit de superficie. Cela répond au vœu répété de tous les bancs de pouvoir attirer des entreprises à Vernier. Je crois que nous pouvons nous retrouver dans ce projet.

Je voulais juste me permettre de faire ce petit historique et, pour les questions de sport, remettre la salle de sport au milieu du village.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Conseiller administratif.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci Mme la Présidente.

Je ne veux pas prolonger le débat, mais cela me fait sourire quand j'entends Martin STAUB nous dire que la Ville de Vernier s'est engagée et s'engage pour les activités sportives.

En l'occurrence, ce n'est pas le cas.

Je vous rappelle que lorsque l'on parle d'entreprises à valeur ajoutée et qui rapportent de l'argent et des emplois, on parle de sociétés qui vont au-delà de PME, bien que j'aie énormément de respect pour nos entrepreneurs et nos petits artisans. Mon père en était un, d'ailleurs.

Ils ont effectivement des besoins. Mais, à ce moment-là, il ne fallait pas mettre les pieds au mur – vous n'étiez pas concerné, vous n'étiez pas Conseiller administratif à l'époque – en s'opposant à l'arrivée des entreprises PAV qui étaient justement, pour la majorité d'entre elles, de petites entreprises, de petites PME. Le refus d'accueillir toutes ces entreprises du PAV sur la Commune de Vernier, c'est parce que, non seulement elles n'offraient pas d'emplois, mais elles n'apportaient pas d'argent. Ce n'était pas ce type d'activité que l'on voulait.

C'est pour cela que l'on avait œuvré – comme l'a dit M. MAGNIN – pour une salle de sport pour nos résidents et nos gens qui font du sport, notamment les associations et nos enfants.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. CERUTTI.

M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif : cela va répondre aux questions de M. MAGNIN et de M. CERUTTI par rapport à l'hôtel industriel.

M. MAGNIN, par rapport à la liste des entreprises qui viendraient dans ce bâtiment, je crois savoir que vous êtes toujours avocat et grand bien vous en fasse. Vous savez très bien qu'il y a le secret des affaires et également le secret professionnel des entreprises qui ne vont pas forcément divulguer la liste nominale des sociétés.

Je vais d'ailleurs reprendre le texte du rapport de commission dans lequel il y a les réponses aux questions que vous avez posées ce soir. Il s'agit de l'avant-dernier paragraphe où il est indiqué « *qu'il y a une demande d'une entreprise locale de Vernier (maroquinerie) et un potentiel occupant souhaite faire construire son bâtiment pour avoir une belle vitrine du tissu économique local et un objet qui réponde à ses besoins actuels* ». Après il est indiqué « *le bâtiment en location QUARTZ'UP SA est intéressant pour les entreprises du tissu local lié à la petite industrie amenant de la vie dans ce quartier, avec des espaces communs mutualisés* ». Et pour l'hôtel industriel « *il y a déjà des intérêts pour les entreprises de manufacture et de joaillerie* ».

Voilà, j'en ai terminé Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Conseiller administratif.

M. MAGNIN, souhaitez-vous répondre ?

M. MAGNIN : merci M. le Conseiller administratif.

Je vous confirme que je suis encore avocat mais bientôt à la retraite, cela vous épargnera des efforts incommensurables.

Je lis votre projet « *QUARZ'UP SA explique sa requête du fait que la demande de marché de bâtiments en propre, autrement dit plusieurs entreprises intéressées par le projet, souhaitent être propriétaires de leurs murs et non locataires* ».

Mon seul but est de savoir qui va être propriétaire de ce droit de superficie. C'est tout. Je veux savoir.

Je ne confie pas mon porte-monnaie à quelqu'un qui va me dire « *peut-être que, etc.* ». Non, je suis désolé.

C'est juste une question de principe.

Vous pouvez me dire tout ce que vous voulez « *on a pressenti, il y a peut-être, etc.* ». Moi, je trouve qu'un droit de superficie doit être octroyé à celui qui va l'exercer et par conséquent on doit connaître, en tant que Conseiller municipal, à qui il est conféré. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : je vous remercie, M. MAGNIN.

Il n'y a pas d'autre demande de parole. Je pense que nous pouvons clore ce débat.

Cette DA comporte également beaucoup de points. Dix-sept. Je vous suggère donc, comme pour les DA précédentes, à autoriser notre Secrétaire à en faire une lecture simplifiée en précisant que l'ensemble de ces points figureront au procès-verbal, d'une part, et que chacun d'entre vous a la connaissance précise du texte.

Je précise également que cette DA se fera à la majorité qualifiée. Donc, encore une fois ce soir, je vais voter.

Y a-t-il des oppositions à ce principe ? Non.

M. le Secrétaire, je vous laisse lire le décide s'il vous plaît.

M. GOMES DE ALMEIDA, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à une

***DIVISION DU DROIT DE SUPERFICIE DDP 5929 EN QUATRE (DDP 6128, 6132, 6133, 6134),
CONSTITUTION DE DIVERSES SERVITUDES, MODIFICATION DES CONTRATS DE SUPERFICIE
GREVANT LES PARCELLES 1157, 4235, 4236 ET 4237 DE LA COMMUNE DE VERNIER, ENTRE LA
VILLE DE VERNIER ET QUARZ'UP SA***

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

*vu le projet d'acte de division d'un droit de superficie en quatre (DDP 6128, 6132, 6133 et 6134),
constitution de diverses servitudes, modification des contrats de superficie (DDP) dressé par
Maître Mariella VALLERY-SPAETHE ;*

*vu la demande de QUARZ'UP SA de diviser le DDP 5929 en quatre (DDP 6128, 6132, 613 et 6134) et de
soumettre le DDP 6134 au régime de la propriété par étages (28 lots) ;*

*vu le dossier de mutation 34/2023 du 11 juillet 2023 établi par le bureau HALLER WASSER, ingénieurs
géomètres brevetés et ses annexes (plans de servitudes 1 à 3) ;*

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 6 février 2024 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'autoriser le Conseil administratif à diviser le droit de superficie DDP 5929 en quatre droits de
superficie distincts DDP 6128, 6132, 6133 et 6134 ;*
- 2 *d'autoriser la soumission du DDP 6134 au régime de la propriété par étages (28 lots) ;*
- 3 *d'autoriser la vente de l'un ou plusieurs des DDP et/ou lots de PPE qui seront créés (DDP 6128,
6132, 6133 et lots PPE DDP 6134) avant ou après la construction des bâtiments et la mise en
exploitation du projet dans son entier ;*
- 4 *de prendre acte, le cas échéant, d'accepter la constitution, en référence au plan de servitude No. 1
ci-joint, d'une servitude foncière de passage à pied et à véhicules, non exclusive :*
 - *au profit du DDP 6128, sur les parties des DDP 6132, 6133 et 6134 figurées par la légende de
couleur rose,*
 - *au profit du DDP 6132, sur les parties des DDP 6133 et 6134 figurées par la légende de couleur
rose,*
 - *au profit du DDP 6133, sur les parties des DDP 6132 et 6134 figurées par la légende de couleur
rose,*
 - *au profit du DDP 6134, sur les parties des DDP 6132 et 6133 figurées par la légende de couleur
rose ;*
- 5 *de prendre acte, le cas échéant, d'accepter la constitution, au profit et sur les DDP 6128, 6132, 6133
et 6134, soit réciproquement entre eux, d'une servitude foncière de passage à pied, non exclusive,
figurée par la légende de couleur verte sur le plan de servitude No. 1 ci-joint ;*
- 6 *de prendre acte, le cas échéant, d'accepter la constitution, au profit des DDP 6132 et 6134, sur les
parties du DDP 6133 figurées par la légende de couleur rouge sur le plan de servitude No. 1 ci-joint,
d'une servitude d'usage de places de livraison, non exclusive ;*

- 7 de prendre acte, le cas échéant, d'accepter la constitution, à titre gratuit, au profit de la Ville de Vernier, sur la partie des DDP 6134, 6133 et 6128 et de la parcelle 1157 figurées par la légende de couleur orange sur le plan de servitude No. 2 ci-joint, d'une servitude de passage public à pied ;
- 8 de prendre acte, le cas échéant, d'accepter la constitution, à titre gratuit, au profit de la Ville de Vernier et des DDP 6128 et 6133, sur la partie des DDP 6134 et 6132 et des parcelles 1157, 4236 et 4235 figurées par la légende de couleur verte sur le plan de servitude No. 2 ci-joint, d'une servitude de passage public à pied et tous véhicules, étant précisé que l'exercice de ladite servitude est différé au développement du Centre d'entretien de Vernier (CEV) sis sur la parcelle voisine 1156, à savoir au jour où la Ville de Vernier aura besoin de pouvoir accéder au Centre d'entretien de Vernier (CEV) par les chemins de Morglas et Delay ;
- 9 de prendre acte, le cas échéant, d'accepter la constitution, à titre gratuit, au profit de la Ville de Vernier et des DDP 6128, 6132 et 6133, sur la partie du DDP 6134 et de la parcelle 4236 figurée par la légende de couleur bleue sur le plan de servitude No. 2 ci-joint, d'une servitude d'usage de noue ;
- 10 de prendre acte, le cas échéant, d'accepter la constitution, à titre gratuit, au profit de la Ville de Vernier, sur les parties des DDP 6134 et 6132 et des parcelles 4235 et 4236 figurées par la légende de couleur rouge sur le plan de servitude No. 2 ci-joint, d'une servitude de canalisation (alimentation et évacuation de la noue) ;
- 11 de prendre acte, le cas échéant, d'accepter la constitution, au profit du DDP 6128 sur la partie du DDP 6133 figurée par la légende de couleur rose sur le plan de servitude No. 3 ci-joint, d'une servitude de construction – empiètement au sous-sol ;
- 12 de prendre acte, le cas échéant, d'accepter la constitution, au profit du DDP 6132 sur la partie du DDP 6133 figurée par la légende de couleur verte sur le plan de servitude No. 3 ci-joint, d'une servitude de construction – empiètement au sous-sol ;
- 13 de prendre acte que l'ensemble des servitudes mentionnées ci-dessus, y compris celles en faveur de la Ville de Vernier, sont constituées à titre gratuit et que l'ensemble des frais d'aménagement et par la suite d'entretien, de réparation et de renouvellement seront supportés par les DDP 6128, 6132, 6133 et 6134, à l'exception des frais d'entretien, de réparation et de renouvellement du volume hydraulique de la noue et des canalisations qui seront supportés par la Ville de Vernier mais remboursés par le FIA ;
- 14 de prendre acte que, s'agissant d'un projet en cours de construction, les surfaces mentionnées dans le dossier de mutation 34/2023 et les plans de servitudes No 1 à 3 pourront subir de légères modifications et de d'ores et déjà accepter que le Conseil administratif signe tous actes ultérieurs nécessaires pour refléter les surfaces définitives, à savoir une fois le chantier terminé, des nouveaux DDP et des servitudes ;
- 15 de prendre acte que la Ville de Vernier renonce à intervenir à l'acte de mise en PPE du DDP 6134 qui interviendra avant construction et de constitution des servitudes nécessitées par ladite mise en PPE, ainsi qu'à la mise au point du règlement de copropriété, l'ensemble de ces opérations et documents étant de la seule compétence du superficiaire du DDP 6134 et, le cas échéant, du ou des superficiaires des DDP 6128, 6132 et 6133 ;
- 16 de charger le Conseil administratif de mettre en œuvre l'entier de l'opération foncière définie dans la présente délibération, y compris la mise au point du règlement de quartier qui sera inscrit à titre de servitude au Registre foncier et d'un contrat d'administration visant notamment à avoir un seul interlocuteur pour l'encaissement de la rente annuelle ;
- 17 de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Nous pouvons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent la DA 309 – 24.01 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 309 – 24.01, Division du droit de superficie DDP 5929 en quatre (DDP 6128, 6132, 6133, 6134), constitution de diverses servitudes, modification des contrats de superficie grevant les parcelles 1157, 4235, 4236 et 4237 de la Commune de Vernier, entre la Ville de Vernier et QUARZ'UP, est acceptée par 21 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 2 PLR, 1 UDC, 1 I), 11 NON (3 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, y compris la Présidente, 6 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 UDC) et 1 abstention (1 UDC).

Mme FRAGA, Présidente : nous pouvons passer au point 7) de l'ordre du jour.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

7.A) DES CONCERTOS DANS LES ALLÉES (M 264 – 23.06) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission de la culture et de la communication du 6 février 2024

Rapporteur : Johan MARTENS

M 264 – 23.06 DES CONCERTOS DANS LES ALLÉES

La motion est issue de la Contre-Saison proposée lors de la période du COVID, en 2020-2021, lorsque les réunions dans des lieux clos étaient impossibles. La Contre-Saison a permis d'avoir une série d'événements hors murs, soit hors des salles de spectacle habituelles, et elle a rencontré un certain succès, raison pour laquelle elle a été reconduite. Cette motion demande donc que des événements culturels hors murs, tels que des expositions, des concerts, des spectacles, puissent avoir lieu tout au long de l'année, et pas seulement durant la Contre-Saison, voire de les intégrer à part entière dans la saison culturelle verniolane, même si les contraintes liées au COVID qui ont fait naître la Contre-Saison ont disparu.

Le transfert prévu d'une partie ou de la totalité de la programmation et de la vie culturelle verniolane à la Fondation pour le développement des arts et de la culture (fodac) va apporter un certain nombre de changements. Ainsi, la réponse du Conseil administratif à cette motion pourrait être modifiée en fonction de ce que la fodac préparera et proposera au niveau culturel au cours des prochaines années.

Mme MAHRER, Cheffe du service de la culture et de la communication (SCC), note le souhait des motionnaires de voir se pérenniser et se multiplier les propositions artistiques mobiles, légères, mais surtout au plus proche des habitants de Vernier.

Elle présente les actions que le SCC mène déjà dans ce sens et qu'il est amené à porter dans l'avenir. Car l'offre culturelle de la Ville de Vernier ne s'arrête pas à sa saison culturelle : elle va aussi à la rencontre de la population, avec des propositions nombreuses, variées, pour tous les âges et dans les différents lieux et quartiers de la Commune.

En 2023, pas moins de 52 animations et représentations ont eu lieu à Vernier, hors de la salle du Lignon, telles que :

- *Le réveil de la géante lumineuse pour la fête de l'automne à Châtelaine*
- *Des ateliers participatifs :*
 - Fête de la danse*
 - Atelier Danse en famille*
 - Musée éphémère dans le quartier de l'Étang*
- *Des expositions : Projet Voix Plurielles : le questionnement du quartier de l'Étang en collaboration avec l'EPFL ; Exposition Derrière les murs ; Exposition des photographies de Christian LUTZ retraçant la construction du quartier de l'Étang*
- *Des projections : en collaboration avec : Filmarcito ; Petit Black Movie ; l'ABARC pour du cinéma en plein air et FIFDH*
- *De la musique dans des lieux insolites : Pianos égarés*
- *Promotions des écoles : cortège et musique et vague rouge sur échasses*
- *Une programmation mensuelle, des ateliers participatifs ainsi que des événements ponctuels et chaque fois renouvelés sur toute la Commune grâce à la Cie Zanco en résidence à l'Arcade des Arts-Vivants à Châtelaine.*

Et bien sûr la Contre-Saison, événement estival qui a pour vocation de rendre visite à la population, dans son cadre de vie, avec des propositions artistiques de qualité qui invitent à la poésie, au rire et au partage. Celle-ci a réuni en 2023 18 compagnies, qui ont assuré 25 spectacles et ateliers durant 20 jours et dans 5 quartiers de la Commune.

Pour 2024 et à l'avenir, notamment avec l'échéance du transfert de la programmation de la saison culturelle au Concorde Espace Culture, le SCC continue de penser l'art comme une prestation de proximité, permettant la mise en présence des œuvres et des personnes qui pourraient en être éloignées, pour de multiples raisons, et qui ne poussent en général pas la porte des salles de spectacle.

En 2024, il a été convenu de programmer, d'organiser et de partager avec la population des propositions aussi nombreuses et diversifiées qu'en 2023, auxquelles s'ajouteront :

1. *Les Verniolans s'affichent, une opportunité de mettre à l'honneur la fibre artistique des Verniolans.*
2. *Promotions des écoles avec des surprises artistiques au cœur des enfants et des familles.*
3. *Programme estival de médiation culturelle dans les crèches pour les tout petits.*
4. *La réouverture de l'Édicule Art'Lib, un espace de création et de médiation aux Libellules.*
5. *La musique dans les parcs, avec les Pianos égarés, mais aussi d'autres projets du même ordre.*

Les représentations scolaires hors territoire pour les élèves de Vernier et les nombreuses animations des trois bibliothèques de la Ville vont continuer de se développer et les expositions et concerts se multiplieront à Chauvet-Lullin. Des projets participatifs avec d'autres services de la Ville de Vernier vont également être organisés. Visant une culture accessible, exigeante et inclusive, du plus grand nombre, en mettant à l'honneur la diversité des arts et des approches, dans le cadre comme dans le processus de création, le SCC a à cœur de développer cette offre spécifique dans le temps, comme le souhaite également la motion. Finalement le transfert de la saison culturelle à la fodac est une opportunité pour continuer dans cette voie.

Une commissaire (VERT.E.S) se montre très sensible aux petits événements qui vont à la rencontre du public, car malgré les petits prix pratiqués par la Commune, de nombreuses personnes ne fréquentent pas les salles de spectacle. Ce genre d'événements hors murs permet d'attirer ces personnes.

Un commissaire (SOC) assure que la motion ne sous-entend pas que la programmation culturelle manque sa cible ou que le SCC ne fait pas bien son travail. La Commune a réussi son pari d'attirer un grand nombre de personnes à la culture. Les spectacles font fréquemment salle comble. Cette motion permet une

complémentarité avec la fodac, car de grands et beaux événements hors murs peuvent être organisés, pas seulement des petits. Les motionnaires ont estimé, au vu du succès rencontré par la Contre-Saison, qu'il serait opportun de développer davantage d'événements hors murs et, au vu des explications données, cela semble aussi être une volonté de l'Administration. Accepter cette motion permettrait donc au Conseil municipal de montrer au Conseil administratif qu'il est favorable à ce développement : pérenniser les événements hors murs et en faire une politique culturelle permanente et non pas exceptionnelle.

Une commissaire (PLR) s'inquiète de savoir si des événements culturels prévus dans des allées, comme le mentionne la motion, n'empiètent pas trop sur le domaine privé et ne concerneraient pas les régies.

Le motionnaire (SOC) répond que le titre n'est pas à prendre à la lettre, car il vise à montrer que la culture ne doit pas être uniquement enfermée dans les salles mais doit être amenée au plus proche des habitants, dans les espaces publics, soit dans des espaces qui ne sont pas perçus habituellement comme des lieux de culture. Ces événements pourraient avoir lieu, par exemple, au pied des allées des immeubles du Lignon, mais pas forcément dans les montées d'immeubles.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, est ravi de voir que les motionnaires ont apprécié l'offre proposée par la Contre-Saison et qu'ils en souhaitent davantage. Il précise que l'augmentation de l'offre dépend du vote du budget par le Conseil municipal. Il est d'avis que le développement de la culture par ce biais-là est important.

Vote :

La motion M 264 – 23.06, Des concertos dans les allées, est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 PLR, 1 UDC), soit à l'unanimité.

Mme FRAGA, Présidente : ce projet de motion a été accepté à l'unanimité en commission.

M. MARTENS, vous étiez rapporteur. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. MARTENS : je n'ai rien à ajouter, Mme la Présidente. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : je vous remercie.

J'ouvre un tour de parole. Mme MÜLLER.

Mme MÜLLER : merci Mme la Présidente.

J'ai juste quelques petites remarques et interrogations concernant le rapport de commission du 6 février dernier.

Ce rapport nous indique qu'en 2023, ce sont cinquante-deux animations hors murs qui ont eu lieu à Vernier, à cela s'ajoutant vingt-cinq spectacles et ateliers durant la Contre-Saison.

C'est mon avis personnel, mais je trouve tout de même que l'offre est bien fournie par rapport à d'autres communes qui, rappelons-le, ont un budget bien meilleur que celui de Vernier.

Vous me voyez peut-être venir. Ma question sous-jacente est la suivante : a-t-on le budget pour proposer davantage d'animations ?

Je sais que c'est difficile de répondre précisément à ce stade, quoique la réponse serait plutôt négative, je pense.

Pour revenir à ce qui est déjà proposé, est-ce que l'offre actuelle est véritablement en-dessous des demandes des habitants ? Là aussi, la réponse mérite quelques éclaircissements. A-t-on eu un retour sur la fréquentation de ces événements et ateliers ?

Je souhaiterais juste obtenir quelques informations par rapport au budget et savoir s'il est nécessaire de proposer encore plus d'animations et d'ateliers que ce que l'on propose déjà.

Mme FRAGA, Présidente : merci Mme MÜLLER.

M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif : merci Mme la Conseillère municipale.

Je vous invite à assister à une prochaine séance de la commission de la culture et à poser vos questions directement à la cheffe de service, qui pourra y répondre dans le détail ou, le cas échéant, à transmettre vos questions au représentant de votre groupe, LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, siégeant dans cette commission.

Ce n'est pas le lieu pour faire le débat.

Mme FRAGA, Présidente : je vous remercie.

M. MARIN, vous avez la parole.

M. MARIN : merci Mme la Présidente.

Je vais m'exprimer ici en tant que motionnaire. Tout d'abord, j'aimerais remercier l'Administration pour sa présentation et saluer le vote unanime des commissaires, qui montre un attachement transpartisan assez unanime et un intérêt pour la culture.

Tout d'abord un petit rappel. Le titre de la motion « Des concertos dans les allées » n'est pas à prendre au pied de la lettre. L'idée de la motion était d'aller dans le sens de la Contre-Saison qui est née, nous le savons, des contraintes de la période du COVID.

Sachant que - cela a été expliqué en commission - la saison culturelle à Vernier va connaître un certain nombre de changements avec l'arrivée de Concorde Espace culture, cette motion s'inscrit dans un mouvement qui est en cours au vu des propositions culturelles faites par l'Administration, à savoir s'intéresser davantage au genre d'événements que nous avons pu voir dans la Contre-Saison, sachant que la saison culturelle relèvera plutôt, à terme, de la fodac.

C'est donc une motion, à mon sens, qui va au-delà de généraliser la Contre-Saison, qui va vers un encouragement pour le Conseil administratif à poursuivre sur cette vision, cette manière de faire de la culture, de faire vivre la culture à Vernier, c'est-à-dire pas uniquement dans des salles de spectacle, dans des spectacles un petit peu formatés – pas dans le mauvais sens du terme, on s'entend –, mais bien avoir des événements plus petits, plus locaux, tels qu'on peut en voir dans la Contre-Saison.

Cela me semble être une direction vers laquelle aller et c'est en tout cas l'avis des membres de la commission qui ont voté.

Au nom de tous les motionnaires, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter cette motion.
Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MARIN.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : merci Mme la Présidente.

M. MARIN a déjà évoqué une grande partie de mes propos. Je voulais juste ajouter un élément par rapport à la fréquentation, car, oui, la Salle du Lignon est quasiment pleine à chaque spectacle.

Le dernier spectacle, celui de M. ROCHAT, ce n'était pas Yvan, mais Nathanaël ROCHAT, était complet.

La semaine prochaine, il y a un spectacle dimanche à 17h pour les enfants. J'ai réservé deux places en plus pour des enfants, et c'étaient deux des trois dernières places. Donc, c'est déjà plein.

Il y a une grosse demande pour des spectacles, pour des événements culturels à Vernier et la population suit et vient. C'est assez remarquable.

Il y a environ huit ans, les salles n'étaient de loin pas pleines.

Je pense que nous avons parfaitement réussi, avec nos saisons culturelles, à amener beaucoup de monde à Vernier, et nous espérons en amener encore beaucoup plus. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MARTENS.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Décidément, M. le Conseiller administratif, vous vous illustrez avec vos propos, Ils sont garants d'une scène politique à Vernier. Cela fait plaisir.

Peut-être qu'il ne vous est pas apparu que des gens peuvent être subitement retenus, pas là, et qu'il est difficile de s'organiser, surtout lorsque nous sommes un seul par groupe, mais cela doit vous échapper. Bien évidemment, ce n'est pas tellement le problème.

Cessez vos réponses de cet acabit ! Elles sont énervantes, elles sont blessantes et parfaitement inutiles.

Je rebondis sur ce qu'a dit Mme MÜLLER. Est-ce que nous avons le budget pour cela ? Et j'attends une réponse, et non pas votre sarcasme, M. le Conseiller administratif, s'il vous plaît.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MAGNIN.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci Mme la Présidente.

J'allais exactement dans le même sens que mon préopinant M. le Conseiller municipal, Député suppléant, Yves MAGNIN.

Je trouve assez choquants la remarque et les propos de M. AGRAMUNT à l'égard d'une Conseillère municipale.

Je pense qu'elle mérite des excuses.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. CERUTTI.

Mme COMPAGNON KAUFMANN, vous avez la parole.

Mme COMPAGNON KAUFMANN : merci Mme la Présidente.

Les VERT.E.S vont soutenir cette motion, car nous sommes pour une culture de proximité, une culture qui se passe dans les lieux où vivent les Verniolans et pas une culture élitaire.

Mme FRAGA, Présidente : merci Mme COMPAGNON KAUFMANN.

M. MARIN, vous avez la parole.

M. MARIN : merci Mme la Présidente.

Je me permets de répondre à la question liée au budget. Le budget lié à la culture, comme à peu près tous les autres budgets que le Conseil administratif utilise pour son action, sont ceux que nous votons.

Pour savoir quel budget reçoit la culture, il suffit de lire le budget que nous votons chaque année, respectivement de consulter les comptes annuels pour savoir si ces budgets ont été dépassés ou pas.

On peut ensuite mettre en relation ces budgets dépensés ou pas, le surplus de dépenses, etc. en relation avec les événements qui ont eu lieu et la fréquentation qui semble être bonne, tel que le dit mon collègue, M. MARTENS.

Je comprends l'interrogation sur les budgets, mais la réponse se trouve dans le rapport qui cite donc les paroles de M. AGRAMUNT, Conseiller administratif. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MARIN.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci Mme la Présidente.

On parle chiffres. Ce serait bien de les avoir juste en tête maintenant. Je relis le rapport et la motion, mais je ne vois pas de chiffres.

Est-ce nous les avons ou pas ?

Mme FRAGA, Présidente : merci M. AUBERT.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : je souhaite que le Conseil administratif nous précise les budgets et où il va les trouver.

Je pense que c'est la moindre des choses.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MAGNIN.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci. Je vais me permettre de répondre à M. MAGNIN.

Comme l'a dit M. MARIN, le budget est de la compétence du Conseil municipal. Le Conseil municipal fera une enveloppe. Avec cette motion, on ne chiffre rien. On demande simplement au Conseil

administratif de prévoir moins de spectacles en salle et de réserver une bonne partie du budget, peut-être pas plus de 50%, on est bien d'accord, pour des animations hors les murs.

C'était le but de cette motion. Ce n'était pas d'ajouter forcément plus d'argent à la culture, mais de répartir un peu différemment les lignes budgétaires attribuées aux spectacles.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. BRON.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Le Conseil administratif ne la demandant pas non plus, nous pouvons passer au vote. M. le Secrétaire, je vous laisse lire l'invite s'il vous plaît.

M. GOMES DE ALMEIDA, Secrétaire :

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à valoriser et intensifier les événements culturels hors murs et à la rencontre de la population, dans la saison culturelle ;
- 2 à inscrire ces événements culturels dans la continuité des changements qu'apportera Concorde – Espace Culture.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Nous pouvons maintenant passer au vote de la motion M 264 – 23.06.

Celles et ceux qui l'acceptent votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La motion M 264 – 23.06, Des concertos dans les allées, est acceptée par 24 OUI (11 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR, 1 I) et 9 abstentions (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 3 UDC).

Mme FRAGA, Présidente : nous pouvons passer au point 8) de l'ordre du jour.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES SPORTS

8.A) FACILITONS LA PRATIQUE DU SPORT AU MOYEN D'UN « CONTRAT DE CONFIANCE » AVEC LES ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS (M 256 – 23.05) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission des sports du 7 février 2024

Rapporteur : Johan MARTENS

M 256 - 23.05 FACILITONS LA PRATIQUE DU SPORT AU MOYEN D'UN « CONTRAT DE CONFIANCE » AVEC LES ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS

Cette motion a pour objet l'accessibilité aux infrastructures sportives. Certaines structures sont librement accessibles, car situées à l'extérieur (par exemple le parcours Vita). À l'opposé, certaines infrastructures sportives ou récréatives ont des plages d'utilisation clairement délimitées (par exemple, les piscines). Enfin, certaines installations extérieures sont relativement accessibles, mais disposent d'horaires d'utilisation de courtoisie (par exemple, les terrains de basket dont le bruit peut incommoder les riverains).

La motion propose de « boucler la boucle » par rapport à une motion un peu identique qui avait été déposée en Ville de Genève et acceptée par le délibératif de la Ville en avril 2023, dont l'invité demandait :

- d'établir « un contrat de confiance » entre les clubs sportifs et l'administration municipale stipulant les conditions d'utilisation des installations sportives pendant et en dehors des heures d'ouverture habituelles.*
- d'adapter au besoin le règlement des installations sportives de la Ville de Genève.*

Et donc « boucler la boucle » par rapport à une première motion communale qui a été adoptée en Ville de Genève, puis la motion cantonale 2849, adoptée par le Grand Conseil en novembre 2022.

Et dont l'invité demandait de :

Soutenir la pratique du sport par la mise à disposition, aux associations et aux clubs sportifs, des salles de gymnastique et installations sportives des bâtiments du secondaire I et II, via une convention d'utilisation après 18h00 en semaine et après 14h00 le mercredi, ainsi que durant les week-ends et les vacances scolaires.

La motion présentée vise les bâtiments de la Commune, à la différence de la motion cantonale. L'idée de la motion est d'établir « un contrat de confiance » (une convention d'utilisation) entre les clubs sportifs et l'administration municipale stipulant les conditions d'utilisation des salles de gymnastique pendant et en dehors des heures d'ouverture.

L'idée est de responsabiliser les clubs qui signeraient un partenariat avec la Commune pour pouvoir utiliser les salles de gymnastique. La motion se limite à ce type d'installations, car il serait plus complexe de confier la piscine à des tiers. Le but est de donner une impulsion à la pratique du sport. Il s'agirait de développer, davantage qu'aujourd'hui, les activités sportives les soirs ou les week-ends, lorsque les salles de gymnastiques accolées aux écoles sont généralement fermées. Les motionnaires ne souhaitent pas étendre les horaires des collaborateurs de la Commune, ni augmenter de manière démesurée les charges de la Commune. Lorsqu'aucun collaborateur ne peut être présent et que les clubs ont des activités, un référent pourrait se substituer au fonctionnaire et prendre la responsabilité afin que tout se passe bien, et d'optimiser l'utilisation des salles de gymnastique en faisant confiance aux gens.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, remercie les motionnaires de permettre au Conseil municipal de recevoir des informations sur ce qui se fait aujourd'hui déjà au sein de la Ville de Vernier, par l'intermédiaire des trois cheffes de service concernées.

Contrat de confiance

Mme SCHWITTER, Cheffe du service guichet prestations (SGP), explique que les associations et les clubs sportifs ont des badges/clés afin de pouvoir accéder de manière indépendante aux infrastructures sportives intérieures et extérieures. Les associations doivent respecter les horaires et remettre en état les locaux pour les suivants. Elles peuvent, ou pas, utiliser le matériel qui se trouve dans les salles de gymnastique, en fonction de ce qui appartient au DIP. Il n'y a pas de présence d'une personne de la Commune.

En énumérant ces faits, Mme SCHWITTER souligne qu'il y a déjà un « contrat de confiance » entre la Ville de Vernier et les associations/clubs sportifs. Ce contrat de confiance est transmis par écrit en début d'année aux clubs sportifs. Le document est appelé « confirmation de mise à disposition des locaux ».

Pratiquer du sport à l'extérieur pour les associations et clubs sportifs

Mme PILLONEL, Cheffe du service des sports (SSP), explique que les stades de foot, les tennis, les badmintons, le padel, les bouledromes ainsi que les bassins scolaires sont exploités par les clubs le soir, ainsi que les week-ends. Ils sont également utilisés durant les vacances scolaires à certains endroits. Ces infrastructures accueillent aussi des camps d'autres associations de toute la Suisse pendant les vacances. Pour tout ce qui concerne l'extérieur, les infrastructures sont occupées, de manière générale, toute l'année, lorsque les écoles n'en ont pas besoin : le soir, les week-ends et pendant les vacances scolaires.

Pratiquer du sport en intérieur pour les associations et clubs sportifs

Mme MEICHTRY-PINHO, Cheffe du service des bâtiments (SBA), explique que les salles de gymnastique sont mises à disposition tous les jours de la semaine de 18h00 à 22h00. Le week-end, il y a une grande utilisation des salles de gymnastique pour les entraînements, les événements, ainsi que des compétitions. Durant les vacances scolaires, les salles de gymnastique sont moins mises à disposition, car des travaux de réparation et d'entretien doivent être réalisés, ainsi que des grands nettoyages. Cependant, des exceptions peuvent être sollicitées auprès du Conseil administratif pour des événements exceptionnels ou des stages.

M. AGRAMUNT conclut que la Commune répond déjà à la motion en ayant fait un « contrat de confiance » avec les associations et clubs sportifs. Concernant la bonne gestion des deniers publics, ce sont les associations qui gèrent les infrastructures lorsqu'elles en ont l'usage. La Ville de Vernier met tout en œuvre pour favoriser la pratique sportive durant la semaine, le week-end ou les vacances scolaires.

Un commissaire (SOC) est rassuré que la question de la responsabilité est déjà bien gérée. Il ne pense pas qu'il soit nécessaire de demander davantage que ce qu'il vient d'entendre.

Un motionnaire (UDC) avait constaté que l'accès aux installations sportives était très compliqué et difficile, notamment en Ville de Genève. Il est heureux que Vernier soit en avance sur les autres communes et que la collaboration avec les clubs et les associations s'effectue de manière satisfaisante.

VOTE

La motion M 256 - 23.05, Facilitons la pratique du sport au moyen d'un « contrat de confiance » avec les associations et clubs sportifs, est refusée par 1 OUI (1 UDC), 4 NON (2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), et 4 abstentions (2 SOC, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG).

Mme FRAGA, Présidente : ce projet de motion a été refusé par 4 NON, 1 OUI et 4 abstentions en commission.

M. MARTENS, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. MARTENS : merci Mme la Présidente.

C'est encore moi !

Ce projet de contrat de confiance est tellement bien qu'en fait la Commune l'a déjà mis à exécution depuis longtemps.

Cette motion n'a donc plus vraiment de raison d'être, et c'est pour cela qu'elle a été refusée en commission.

Je vous remercie.

Mme FRAGA, Présidente : souhaitez-vous retirer la motion ou devons-nous la refuser ?

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Je suppose que c'est à moi que vous posiez la question et non à M. le rapporteur !

Vous m'auriez cédé la parole, je vous aurais dit le fin fond de l'affaire.

C'est une motion qui avait été déposée conjointement avec deux autres motions, l'une en Ville de Genève et l'autre au Grand Conseil, qui demandaient à peu près la même chose à leur échelon respectif.

Cette motion a été renvoyée en commission. L'Administration, et en particulier Mme la Cheffe du Service des sports, a pu présenter ce qui se faisait déjà à Vernier.

C'est moins glamour. Il n'y a pas de contrat de confiance. Il y a un document de confirmation de mise à disposition des locaux.

Il est vrai que nous aurions pu reformuler l'invite par le biais d'un amendement, en disant « *invitons le Conseil administratif à poursuivre sa politique, à donner une nouvelle impulsion à ses efforts* » mais, vous en conviendrez, cela n'avait pas grand sens, ni grande utilité.

Donc, je vous confirme que je retire cette motion.

Je vous remercie d'en prendre bonne note. Merci Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. NOBS.

Excusez-moi pour cette erreur, mais j'ai l'habitude que ce soit du côté gauche de l'hémicycle que ce genre de motion soit retirée, du coup je me suis trompée de direction.

Je vous propose donc de voter le retrait de cette motion, comme cela a été demandé ...

Merci, pour une fois, tout le monde n'est pas contre ce que je dis.

Celles et ceux qui acceptent le retrait de la motion M 256 – 23.05 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

Le retrait de la motion M 256 – 23.05, Facilitons la pratique du sport au moyen d'un « contrat de confiance » avec les associations et clubs sportifs est accepté par 32 OUI (11 SOCIALISTES,

7 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR, 3 UDC, 1 I) et 1 abstention (1 MCG).

Mme FRAGA, Présidente : nous pouvons passer au point 9) de l'ordre du jour.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ

9.A) NOUS DEMANDONS UN PLAN PRÉVENTION ET SÉCURITÉ D'ENVERGURE POUR NOTRE LIGNON ! (PE 310 – 24.01) (M. MAGNIN, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission de la sécurité du 13 février 2024

Rapporteur : Yves MAGNIN

PE 310 - 24.01 NOUS DEMANDONS UN PLAN PRÉVENTION ET SÉCURITÉ D'ENVERGURE POUR NOTRE LIGNON !

Deux pétitionnaires exposent que cette pétition, munie de 251 signatures, est intervenue suite au décès de deux personnes en été 2023 dans un incendie au Lignon. Initialement sous forme électronique, elle a été imprimée par des habitants et diffusée. Elle reflète l'inquiétude des habitants qui craignent que la qualité de vie ne se dégrade dans le quartier. Y émergent également des questions urgentes et préoccupantes, telles que comment des escaliers de secours ont-ils pu être envahis par des fumées toxiques, pourquoi n'y a-t-il pas de portes coupe-feu dans les caves, etc., ainsi qu'un sentiment grandissant d'insécurité. Cette pétition s'inscrit également dans les événements du 31 décembre 2023, soit notamment le caillassage d'un bus

Au-delà du texte qui n'exclut pas d'autres mesures, elles préconisent l'établissement d'un plan intégré sur plusieurs années, basé sur la communication entre les différentes parties prenantes du Lignon, intégrant plusieurs volets, qui vont de la prévention à la répression, en passant par la communication régulière et la dissuasion.

Un commissaire MCG leur demande si elles ont des pistes concrètes et réalisables afin d'impliquer la population. Elles répondent que des associations sont présentes au Lignon, ainsi que les Tables de la sécurité qui se tiennent depuis octobre 2023. Elles les espèrent régulières afin de pouvoir discuter de ce que les autorités de la Commune et du Canton envisagent de mettre en œuvre.

Un commissaire UDC relève que les propositions articulées sont déjà proposées depuis 15 ans par le Conseil administratif, sans résultat. Une pétitionnaire lui répond par un exemple, soit que personne ne sait quel comportement adopter au Lignon en cas d'incendie. Elle suggère la distribution de flyers afin d'informer la population. Elle ajoute que, lors de la dernière assemblée des locataires, il était prévu qu'un dépliant soit distribué pour fin décembre 2023, mais elle n'a aucune nouvelle.

Un commissaire du CENTRE-VL est étonné de cet exemple puisque son groupe avait précédemment déposé un texte visant précisément à informer les habitants d'une manière ou d'une autre sur les bons gestes en cas d'incendie. Il est étonné que personne n'ait jamais rien reçu.

M. STAUB, Conseiller administratif, indique que le Service d'incendie et de secours (SIS) s'en charge, bien que la prévention ne lui incombe pas. Il souligne qu'un tel document n'est pas aisé à établir car il doit être accessible à tous, simple, mais pas simpliste, au risque d'engendrer des comportements dangereux. Le document sera mis à disposition dès que possible et présenté lors de la prochaine assemblée des locataires du Lignon.

Un commissaire PLR remercie les pétitionnaires de ne pas se focaliser sur la création d'un poste de police au Lignon, qui a déjà été refusée par le Municipal. Il s'étonne de l'absence d'information sur les enquêtes. Le Lieutenant-colonel BROCH précise que dès que celles-ci sont en mains du Tribunal des mineurs ou du Ministère public, la Police ne peut plus communiquer. La tendance est au dialogue car les autorités communales demandent à être informées de manière globale, mais pour l'heure les tentatives sont restées vaines face la volonté de préserver notamment la sphère privée.

Le commissaire du CENTRE-VL insiste sur la communication entre le Canton et la Commune. La population ne cherche pas à savoir qui a fait quoi, mais attend des réactions. À défaut, le sentiment d'insécurité se développe à chaque cas.

Une pétitionnaire souscrit au besoin de transparence et relève que la bande responsable des événement du 31 décembre était à nouveau présente la semaine d'après au Lignon. La population a besoin d'être rassurée et cela passe par l'information.

M. STAUB relève qu'il faut trouver comment y arriver ensemble.

Un commissaire UDC estime que le rapport cantonal sur le sentiment d'insécurité à Genève durant les 5 dernières années n'est pas cohérent en indiquant une amélioration de plus de 23%, alors qu'il y a une augmentation des infractions. M. STAUB lui répond que le Diagnostic local de sécurité est disponible sur internet et propose de le présenter lors de la prochaine Table de la sécurité.

Une pétitionnaire relève que les Tables de la sécurité devaient initialement avoir lieu une fois par mois, ce qui n'est pas le cas. Elle souhaite un calendrier régulier qui garantit l'efficacité. M. STAUB pense que si des séances ont lieu trop souvent, elles risquent d'être désertées. De plus, il faut de la substance afin de nourrir la réflexion.

Un commissaire CENTRE-VL regrette que les Conseillers municipaux ne soient pas les bienvenus. M. STAUB répond que cela résulte de la volonté de tenir un forum sans débat politique. Une commissaire MCG en est surpris car un élu reste un citoyen et doit pouvoir y assister de manière neutre.

Une commissaire VERTE souligne que les multiples acteurs concernés ne permettent pas de solution simple et miracle à ces questions. Il s'agit d'effectuer un travail sur plusieurs années.

Une commissaire SOC propose de présenter la Table de la sécurité et de distribuer des flyers à la fête des voisins. Une pétitionnaire propose de disposer des flyers dans le centre commercial du Lignon et d'en distribuer dans les boîtes aux lettres du quartier.

À la demande d'un commissaire UDC relevant que le caillassage du bus dans la nuit du 31 décembre n'était pas le premier événement de ce type et s'interrogeant sur le nombre de policier les week-ends, le Lieutenant-colonel BROCH répond que le manque d'effectifs policiers n'était pas problématique qu'au Lignon. Un dispositif spécial est prévu pour les quelques dates sensibles. Il collabore avec les autorités communales, avec la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) pour mieux prendre en compte ce type de comportements. Il n'y a pas d'effectifs dédiés la nuit. L'unité de secours d'urgence n'est plus attribuée à un secteur mais à une centrale générale pour occuper le terrain. La Police a interpellé Mme KAST, Conseillère d'État, et la FASE pour mieux associer les communes à la thématique de délinquances juvéniles. Un plan d'actions est en train de voir le jour sous la conduite de Mme KAST pour mieux coordonner et tenir des séances avec les différentes communes une fois par an. Le Contrat local de sécurité, dans lequel la Commune de Vernier a des axes de collaboration prévus, notamment avec le

comité de proximité de la gendarmerie, fait l'objet d'un suivi politique par le Conseiller administratif en charge de la sécurité et la Conseillère d'État en charge de la sécurité. Au Lignon, il y a une large amélioration de la perception de la sécurité. Il faut tordre le coup à certaines rumeurs. La répression n'est pas la seule réponse.

M. STAUB relève que la violence juvénile augmente partout, en Europe comme dans d'autres quartiers de Genève. Le DIP doit être intégré dans les réflexions. La prévention de la Police cantonale qui se fait actuellement au cycle d'orientation devrait avoir lieu également dès l'école primaire.

À une question d'un commissaire PLR, le Lieutenant-colonel BROCH répond que la Police des transports n'est pas du tout concernée par les transports publics genevois (bus et trams). À celle d'un commissaire UDC, il n'a pas constaté d'augmentation d'infraction, ni aucune problématique depuis l'ouverture de la Cannabinothèque.

Un commissaire MCG doute que les deux pétitionnaires soient parties rassurées, car la commission n'a répondu à aucune question. Il s'interroge sur la possibilité d'écarter des personnes d'un quartier. Le Lieutenant-colonel BROCH répond qu'il est impossible d'enfermer quelqu'un de manière préventive. Il existe des mesures d'éloignement, mais impossible à mettre en œuvre si la personne habite le quartier.

À la question d'une commissaire VERTE, M. STAUB indique que le Diagnostic local de sécurité de Vernier, et du Lignon en particulier, étudie la situation de la Commune afin de savoir comment les gens occupent l'espace public et vise à réanimer des lieux de vie. Il ne s'agit pas d'une étude sur la sécurité mais sur l'occupation du domaine public avec des propositions très claires.

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition PE 310 – 24.01, Nous demandons un plan prévention et sécurité d'envergure pour notre Lignon !, est approuvé par 8 OUI (3 SOC, 1 VERT.E.S, 1 CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.

Mme FRAGA, Présidente : sortie de commission, cette pétition est envoyée au Conseil administratif.

M. MAGNIN, vous étiez rapporteur. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ? M. MAGNIN ne souhaite absolument rien ajouter.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

C'était une bonne commission, où nous avons auditionné les pétitionnaires dans un esprit assez serein, ce qui était appréciable.

Simplement, je trouve que cela ne ressort pas assez du rapport.

Nous sommes quand même arrivés à une conclusion que ce qui manquait, c'étaient les informations de la part du Pouvoir judiciaire, et que nous étions un certain nombre à le déplorer.

Non pas que nous demandons le nom des personnes interpellées, mais que nous ayons, à un moment donné, une information sur l'avancée de l'enquête, parce que nous sommes d'accord qu'avec la justice des mineurs, nous sommes sur des affaires délicates.

Mais une des demandes de la population, et indirectement, nous, comme élus, c'est d'avoir connaissance quand il y a des affaires en cours et presque résolues, et que l'on puisse rassurer la population en disant que l'affaire est en cours, que l'enquête est quasi bouclée, mais que l'on est tenu par le secret de l'instruction. Au moins, on sait que l'instruction est à bout touchant.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. BRON.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : oui, je vais réagir.

Effectivement, c'est le secret de l'instruction qui veut cela. Donc, nous pouvons changer la loi.

Je vous propose, si vous avez en la possibilité, de changer la loi et de faire en sorte que les informations soient publiques. Pour l'heure, elles ne le sont pas parce qu'il y a le secret de l'instruction et que c'est la loi dans notre Canton.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MARTENS.

M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci Mme la Présidente.

Si vous prenez le point 7, poste de police, et le point 9, surveillance, vous remarquerez que c'est justement ce que le groupe UDC demande depuis pas mal de temps, c'est-à-dire un poste fixe de Police municipale à Vernier, notamment au Lignon, et que dans les zones assez sensibles il y ait au moins la mise en place de caméras de surveillance, qui va ensuite faciliter le travail de la Police judiciaire pour retrouver ces personnes.

Nous en avons un peu ras-le-bol à Vernier qu'il y ait des crimes qui soient perpétrés et du vandalisme. En fait, il n'y a que peu de personnes qui sont amenées derrière les barreaux. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. GOMES DE ALMEIDA.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : le représentant de l'UDC ayant parlé des points 7 et 9, à titre personnel et comme délégué PLR à la commission de la sécurité, c'étaient justement les deux points qui m'ont posé problème et pour lesquels j'étais opposé.

Oui à la sécurité au Lignon, mais non au flicage de la population.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. BRON.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : merci Mme la Présidente.

Juste pour répondre à M. GOMES DE ALMEIDA. Nous ne savons justement pas qui est arrêté et que fait la Police.

C'est ce que nous venons de dire, c'est qu'il y a un secret de l'instruction. En effet, nous n'allons pas refaire le débat.

Vous dites que personne ne termine devant la justice, mais nous ne le savons pas.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MARTENS.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci Mme la Présidente.

Cette pétition a été votée en commission et semble vouloir aller vers le Conseil administratif.

Cette pétition comporte des demandes assez précises, validées ou non, que la commission propose d'envoyer au Conseil administratif.

Si cette pétition part au Conseil administratif - je ne vais pas anticiper les choses -, comment va réagir le Conseil administratif par rapport aux nombreux points qui sont sur cette pétition.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. AUBERT.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ : merci Mme la Présidente.

Juste un éclaircissement pour M. GOMES DE ALMEIDA.

Effectivement, il y a le secret de l'instruction sur ce point. Mais automatiquement, quand des personnes seront arrêtées, quand elles passeront en jugement, nous le verrons dans les journaux.

Il faut simplement attendre que l'instruction soit terminée.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. ANGELOZ.

Cette fois, il n'y a plus de demandes de parole, nous pouvons donc passer au vote de l'envoi de la pétition PE 310 – 24.01 au Conseil administratif.

Celles et ceux qui acceptent l'envoi au Conseil administratif de la pétition PE 310 – 24.01 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

L'envoi au Conseil administratif de la pétition PE 310 – 24.01, Nous demandons un plan prévention et sécurité d'envergure pour notre Lignon !, est accepté par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Mme FRAGA, Présidente : nous pouvons passer au point 10) de l'ordre du jour.

10. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

10.A) HISTOIRE D'EAU (M 283 A – 24.03) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)

*Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du
14 février 2014*

Rapporteur : Johan MARTENS

M 283 – 23.10 HISTOIRE D'EAU

Pour les motionnaires, l'objectif de la motion est de réfléchir à l'utilisation de l'eau potable afin de limiter son utilisation là où elle est requise et optimiser sa gestion sur la Commune. Il s'agit de ne pas attendre pour prendre des mesures simples et concrètes. En référence un article paru le 13 février 2024 dans la Tribune de Genève sur le réchauffement de l'eau du lac Léman, indiquant que la prolifération des bactéries compliquait la transformation en eau potable et engendrait des coûts supplémentaires. Cette problématique va se renforcer dans les années à venir, raison pour laquelle il est important de réfléchir dès à présent à des solutions pour l'avenir. Toutefois, après avoir échangé avec le Conseiller administratif en charge de l'environnement, les motionnaires ont souhaité amender la motion pour la rendre plus concrète et plus facilement réalisable.

M. BUSCHBECK, Maire, remercie les motionnaires pour ce texte qui a permis à l'Administration de s'interroger sur l'utilisation de l'eau au sein des différents services. En effet, l'eau utilisée pour l'arrosage ou le nettoyage des routes est de l'eau potable. Même si actuellement l'eau potable est disponible et bon marché, il est important de réfléchir aux usages pour lesquels elle n'est pas indispensable.

M. Sylvain LABOURIER, Ingénieur civil-chef de projets (SAM), spécialiste de l'eau, explique la façon dont sa gestion pourrait être améliorée. L'eau est actuellement bon marché, les infrastructures seraient difficilement amorties, mais si le prix de l'eau devait augmenter, il serait intéressant de tirer profit de l'eau de pluie.

Le réchauffement climatique est très marqué en Suisse, puisque l'augmentation de la température moyenne a déjà atteint +2.5° et que le nombre de jours caniculaires a augmenté, que les sécheresses sont plus importantes, avec des étés plus secs, et que les phénomènes orageux sont plus violents. Les prévisions annoncent une augmentation de la température de +4° à +5° en Suisse d'ici 2100. L'Office fédéral de l'environnement a établi une carte qui met en évidence les risques d'inondation sur 100 ans.

Dans les années précédentes, le territoire urbain était très imperméable et toutes les solutions pour évacuer l'eau le plus rapidement possible étaient mises en œuvre via un réseau de canalisations d'assainissement. Aujourd'hui, les espaces végétalisés sont privilégiés pour déconnecter les eaux des réseaux d'assainissement, les réinfiltrer sur place et les stocker dans le territoire.

Il explique ainsi que le petit cycle de l'eau se rapporte à la gestion des eaux domestiques, soit les réseaux d'alimentation en eau potable et les réseaux d'évacuation via des réseaux d'assainissement d'eaux pluviales.

Dans ce cadre, le concept de fosse de Stockholm est un procédé de construction qui favorise les échanges gazeux et utilise les eaux de pluie pour un développement favorable des arbres situés dans des zones urbaines avec un revêtement minéral. Cette technique est intéressante lorsque l'environnement urbain est très dense et qu'il n'y a pas assez de surfaces pour avoir un espace en pleine terre. Néanmoins, un arbre préfère un espace en pleine terre pour se développer, car le substrat utilisé dans les fosses de Stockholm ne présente pas les mêmes caractéristiques en termes de porosité et de stockage de l'eau qu'un sol naturel. Le concept est plutôt adapté à un contexte avec un revêtement minéral traditionnel. Dès lors, il n'est pas compatible avec l'aménagement de dépressions autour de l'arbre, qui permettraient de stocker les eaux de pluie pour le réalimenter ensuite ou avec des infrastructures permettant de gérer des phénomènes d'inondation ou de ruissellement exceptionnel.

L'inconvénient pour mettre en place une fosse de Stockholm est qu'il faut excaver un grand volume de sol, le mettre en décharge, pour venir ensuite remettre en place de la grave avec des substrats. Or, il n'y a aucune production de biochar sur le Canton de Genève, celui-ci étant produit par calcination des matériaux. Son impact sur la qualité des eaux n'est pas connu et, vu ses propriétés, le biochar devrait être évacué en décharge pour matériaux fortement pollués en cas de remplacement. Le système n'apporte pas un grand intérêt en matière de biodiversité, étant donné que le sol est recouvert de matériaux imperméables. Même s'il fournit un espace propice au développement racinaire de l'arbre, il ne permet pas non plus de réintégrer la matière organique, telle que les feuilles, dans le sol, empêchant ainsi le stockage du carbone. Le concept de fosse de Stockholm ne doit donc pas être généralisé, mais réservé aux endroits où le maintien de sol naturel n'est pas possible.

En revanche, il est important d'essayer de fragmenter un maximum de surfaces imperméables se trouvant à proximité des fosses de plantation. Cela peut être les toitures des immeubles adjacents, la voirie, les pistes cyclables, etc. La Commune de Vernier a prévu plusieurs projets de re-végétalisation avec gestion intégrée des eaux de pluie, notamment au quartier de l'Étang, pour la requalification du chemin De-Maisonneuve ou les espaces publics du projet ACTARIS, etc.

Différents dispositifs d'alimentation en eau des espaces plantés sont étudiés :

- *le dispositif actuel qui repose sur l'utilisation d'eau potable pour l'arrosage ;*
- *des ouvrages de stockage et de récupération des eaux de pluie ;*
- *des ouvrages de pompage des eaux souterraines dont le territoire communal est bien pourvu.*

Ces dispositifs exploitent 3 ressources différentes, soit : les eaux de surface pour le réseau d'eau potable, Génilac ; les importantes eaux souterraines situées entre 25 et 50 mètres de profondeur, et enfin les eaux de pluie de l'ordre de 960 mm/an.

Pour conclure, il explique que la ressource en eau est localement très importante, que la création d'ouvrages spécifiquement dédiés à la récupération des eaux de pluie n'apparaît pas être la solution la plus avantageuse à court terme, et qu'il est préférable de privilégier la connexion des surfaces imperméables aux espaces végétalisés pour utiliser les eaux de pluie de manière gravitaire sans créer de nouvelles infrastructures.

Néanmoins, si des tensions apparaissent sur les ressources en eau, les solutions de récupération des eaux de pluie pourraient être réévaluées.

Les motionnaires retiennent l'importance de favoriser la plantation d'arbres en pleine terre. Le sens de la motion n'étant pas d'implanter des fosses de Stockholm partout mais de les installer quand il n'est pas possible de planter en pleine terre, ils ont donc modifié la première invite dans ce sens-là.

Pour la récupération des eaux de pluie, l'objectif de la motion est de réfléchir aux moyens pour éviter de se trouver dans une situation potentielle de tension d'ici quelques années. La deuxième invite n'a donc pas été changée. Les motionnaires ont souhaité ajouter une troisième invite, pour une sensibilisation au niveau de l'arrosage privé afin de mieux récupérer l'eau de pluie et économiser de l'eau potable.

VOTE :

L'amendement n°1, soit la modification de l'invite n°1 de la motion M 283 – 23.10 de la manière suivante :

1. *dans tous les projets d'aménagement de l'espace public :*
 - a. *à prévoir la création d'espaces végétalisés qui présentent des volumes de fosse de plantation en pleine terre, à même de garantir une infiltration efficace des eaux pluviales et l'irrigation naturelle de la végétation ;*
 - b. *lorsque les contraintes d'usage du site ne permettent pas de dégager les surfaces nécessaires pour des plantations en pleine terre, à recourir à la réalisation de fosses dites « de Stockholm » pour l'implantation de nouveaux arbres ;*

est accepté par 6 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 MCG) et 4 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC).

L'amendement n°2, soit de conserver l'invite n°2 sans aucune modification, est accepté par 5 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S) et 5 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC).

L'amendement n°3, soit l'ajout de la 3^e invite suivante :

3. *à sensibiliser les propriétaires sur les possibilités d'usage des eaux pluviales pour l'arrosage de leur jardin, par exemple par l'utilisation d'anciennes citernes (mazout, etc.), raccordées à l'écoulement des eaux de pluie.*

est accepté par 5 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S), 4 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 UDC), et 1 abstention (1 PLR).

La motion M 283 – 23.10, Histoire d'eau, ainsi amendée, est acceptée par 5 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S), 1 NON (1 UDC) et 4 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR).

Mme FRAGA, Présidente : cette motion a été amendée et acceptée par 5 OUI, 1 NON et 4 abstentions en commission.

M. MARTENS, vous étiez rapporteur. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. MARTENS : merci Mme la Présidente.

Encore un petit dernier ! Non, je n'ai rien à ajouter. Je pense que tout est dans le rapport.

Mme FRAGA, Présidente : vous avez beaucoup travaillé. Bravo !

J'ouvre un tour de parole, si quelqu'un la souhaite.

Mme OSMAN WATA, vous avez la parole.

Mme OSMAN WATA : merci Mme la Présidente.

Mesdames, Messieurs, juste quelques mots de rappel sur cette motion.

L'objectif de cette motion est de réfléchir à notre utilisation de l'eau potable. Même si aujourd'hui, il n'y a pas vraiment d'enjeux urgents, le but est de réfléchir dès maintenant et de ne pas attendre le dernier moment pour devoir prendre des mesures urgentes et catastrophistes.

Les constats qui ont présidé au dépôt de cette motion sont assez simples. Le premier est que le réchauffement climatique en Suisse est très marqué. Nous sommes déjà à plus 2,5 degrés. Nous avons une augmentation des jours de canicule, vous l'aurez tous constaté. Une augmentation des pluies intenses et, comme les pluies sont intenses et que les sols sont secs, il n'y a pas d'absorption de l'eau, il y a des risques accrus d'inondations et il y a des problèmes d'arrosage.

L'autre constat. Vous avez peut-être lu un récent article de la Tribune de Genève sur le réchauffement des eaux du Léman, qui concluait qu'il sera plus compliqué, et surtout plus coûteux, de traiter l'eau et donc, consommer de l'eau potable deviendra plus cher.

Il est important dès maintenant de réfléchir à comment faire pour utiliser de l'eau potable pour les usages qui nécessitent de l'eau potable, et pas pour des usages qui ne nécessitent finalement pas de l'eau traitée.

Il est nécessaire d'y réfléchir dès maintenant pour penser un petit peu l'avenir, pour penser aussi que Vernier n'est pas juste une commune toute seule au milieu de nulle part avec son Rhône, son lac Léman, ses nappes phréatiques. Vernier est une commune dans un canton, un canton dans un pays et un pays dans une région, région qui a des enjeux de partage des eaux et des enjeux climatiques et énergétiques qui vont aller en s'intensifiant pour tout le monde.

C'est d'élargir aussi un petit peu la vision.

J'aimerais remercier l'Administration pour sa présentation très concrète des possibles solutions et propositions qu'il peut y avoir pour mieux utiliser l'eau potable, et pour ses réflexions qui, par certains aspects, allaient même plus loin que la motion déposée.

Notre proposition, très succinctement, se décline en trois points. Le premier est de favoriser, quand cela est possible, la plantation d'arbres en pleine terre et, quand cela ne l'est pas, le dispositif que l'on appelle « fosse de Stockholm » qui permet l'implantation de nouveaux arbres en utilisant les eaux de pluie pour les arroser.

Le deuxième point est de mettre en œuvre des mécanismes de récupération de l'eau de pluie. Aujourd'hui, il n'en existe pas vraiment ou très peu sur la Commune. Là, nous avons toute confiance dans les solutions que l'Administration nous a proposées et pour laisser cette dernière déterminer quelle forme est la plus pertinente et la plus adaptée, que ce soit du stockage, du pompage dans les nappes ou la récupération d'anciens ouvrages, comme d'anciennes citernes, pour stocker l'eau.

Le troisième point est de proposer une sensibilisation, pour les particuliers, à la possibilité de récupérer les eaux de pluie à des fins d'arrosage. On a bien dit sensibilisation, information. Cela ne comporte pas d'aspect financier.

Enfin, peut-être terminer sur le fait que cette motion n'est ni coercitive, ni punitive, deux termes qui sont souvent reprochés aux VERT.E.S.

Au contraire, il s'agit d'une solution que nous avons voulue douce et mesurée, réfléchie, qui a du sens sur le moyen et long terme, et qui permet à l'ensemble de la population d'en profiter.

Nous avons pleine confiance dans les services de l'Administration pour définir les meilleurs moyens techniques et appliquer les propositions faites dans cette motion.

C'est pourquoi je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à soutenir cette motion. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci Mme la Conseillère municipale.

M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci Mme la Présidente.

Du coup, si j'ai bien compris, nous avons un plan communal qui met en place des politiques pour combattre les moustiques tigres, et d'un autre côté vous voulez faciliter les milieux de reproduction de ces mêmes moustiques et larves au travers des fosses de Stockholm.

Vous voulez une chose et l'autre en même temps. Je ne sais pas trop comment placer cette situation en fait.

Comment garantir que, dans ces fosses de Stockholm, il n'y aura aucune larve de moustique tigre, par exemple ?

Mme FRAGA, Présidente : Mme OSMAN WATA.

Mme OSMAN WATA : je crois que personne ne peut garantir qu'il n'y aura aucune reproduction de moustique tigre nulle part, et pas davantage dans les fosses de Stockholm qu'ailleurs.

Nous avons un énorme fleuve qui passe tout près. Je pense que s'il y a une zone de reproduction du moustique tigre, elle est d'abord là. Merci beaucoup.

Mme FRAGA, Présidente : je vous remercie.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Voilà, chers Collègues, nous sommes tous d'accord pour dire que notre eau est précieuse et qu'elle ne doit pas être gaspillée, même s'il est vrai que les ressources aquifères de Vernier sont importantes.

La question est de savoir si le concept de fosse de Stockholm est une bonne solution ou si ses inconvénients l'emportent, notamment en termes d'énergie grise, car, vous savez, la construction d'une telle fosse requiert énormément de matériaux, du béton, des gravats et de la pierre qu'il faut transporter.

Cette minéralisation du sous-sol génère énormément de CO₂, et de surcroît nous n'avons pas suffisamment de recul concernant certains matériaux.

Ce n'est pas moi qui le dis. C'est la propre Administration communale, notamment avec le biochar. Nous ne savons pas quoi en faire exactement, comment traiter ce matériau après sa période de vie.

À mon avis, il est nettement plus rationnel, d'un point de vue écologique et économique – parfois l'écologie et l'économie avancent main dans la main –, d'augmenter la surface perméable autour des arbres en augmentant la couronne, ainsi que de mieux choisir les espèces d'arbres avant de retourner tout Vernier.

Soyons plus raisonnables. Si nous voulons économiser de l'eau, nous pouvons tous y mettre un peu de bonne volonté.

Petite parenthèse. Dans les immeubles, vous avez des compteurs d'eau, mais ils ne sont pas relevés parce qu'on nous dit que, logistiquement, c'est trop compliqué. Peut-être que si les gens ne prenaient pas des bains de deux heures à 23h, nous économiserions de l'eau.

Enfin, il y a un dernier argument. C'est l'aspect financier. L'eau du réseau des SIG revient à CHF 2.00 ou CHF 3.00 du mètre cube. Avec les variantes expérimentales que l'on nous a présentées en commission, on arrive à des prix allant jusqu'à CHF 30.00/m². C'est presque dix fois plus cher pour une eau qui présente, de surcroît, une qualité bactériologique nettement inférieure à celle de l'eau qui vient du réseau.

En conséquence, je vous invite à refuser cette motion.

J'en ai terminé Mme la Présidente. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. NOBS.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : merci Mme la Présidente.

Deux choses. Tout d'abord dire qu'effectivement le traitement de cette motion a été très utile à l'Administration, parce qu'il a permis de se poser certaines questions auxquelles nous n'avions pas pensé.

Cette vision prospective a été fort utile puisqu'elle a pu répondre à un certain nombre de questions et mettre le doigt sur des éléments qui nous avaient très humblement échappés.

Le premier est le risque que l'on court aujourd'hui au niveau des inondations. Nous n'en avons pas parlé, mais cela nous a permis de découvrir la carte des risques d'inondations à Vernier. En cas de précipitations exceptionnelles, comme nous serons amenés à en avoir de plus en plus souvent, la gestion d'une ville qui ressemblerait davantage à une ville éponge plutôt que de vouloir simplement évacuer l'eau, sera aussi un facteur de sécurité pour la population.

Nous avons vu que si un événement d'orage exceptionnel, par exemple, devait survenir dans le secteur de Châtelaine, nous pourrions avoir jusqu'à trente centimètres d'eau dans les caves.

C'est donc une bonne chose d'avoir commencé à réaliser des fosses de Stockholm dans le quartier de Châtelaine justement, au chemin De-Maisonneuve.

Mais au-delà de l'anecdote, nous avons aussi pu découvrir dans ces travaux que la fosse de Stockholm n'était pas la solution à tous les problèmes. Que la meilleure façon de garantir une meilleure absorption de l'eau et une meilleure croissance de l'arbre est effectivement de privilégier la pleine terre. C'est en ce sens-là que la motion a été amendée, et c'est finalement une bonne chose.

J'en profite pour parler du moustique tigre, parce qu'un gros travail d'information doit être fait à ce sujet, et cela me permet de répondre au Conseil municipal.

Aujourd'hui, nous avons un problème qui va devenir exponentiel avec le moustique tigre, et nous avons vu qu'il y a plusieurs réflexions que nous devons avoir dans ce domaine.

La première est que le moustique tigre n'aime pas les espaces naturels. Tous les étangs que vous créez sont propices à combattre le moustique tigre, puisque les larves de libellules et autres insectes se nourrissent des larves du moustique tigre. Il est donc plutôt bien d'avoir des étendues d'eau naturelles dans les jardins et les parcs. C'est pour cela que nous développons aussi cet aspect.

Mais surtout, le réseau actuel, contrairement aux fosses de Stockholm qui permettent l'infiltration de l'eau assez rapidement, et ses infrastructures de collecte d'eaux pluviales, sont des pouponnières à moustiques tigres. Là, nous avons un vrai problème. Effectivement, nous avons créé des sacs d'eau pluviale dans les canalisations. Il est aussi vrai que le réseau genevois est très propice au développement des moustiques tigres, et nous devrions maintenant traiter plus régulièrement les sacs de routes avec un larvicide.

Contrairement à ce que vous dites, M. GOMES DE ALMEIDA, les fosses de Stockholm vont permettre d'avoir moins de problèmes avec le moustique tigre plutôt que plus, puisque nous aurons moins de problématiques de sacs de routes, que personne n'avait vu venir, il faut être très honnête. Nous ne pensions pas qu'un jour nous aurions ce problème-là.

Effectivement, aujourd'hui, nous devons traiter ce problème avant que nos étés deviennent insupportables à cause de ce nouvel arrivant.

Mme FRAGA, Présidente : je vous remercie M. le Maire.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : merci Mme la Présidente. Je voulais juste répondre à M. NOBS.

Je suis d'accord avec vous sur beaucoup de points concernant l'eau, mais ce serait quand même dommage de ne pas voter cette motion juste parce qu'il y a un point sur la fosse de Stockholm.

Il y a en fait toutes sortes de points sur l'eau qui sont fort intéressants, et la fosse de Stockholm est une des solutions proposées.

C'est donc un peu dommage de se dire que l'on va jeter le bébé avec l'eau du bain. Non. Je vous propose de tout garder et de voter la motion.

Nous avons aussi vu que nos services gèrent cela très bien, qu'ils ne vont pas poser des fosses de Stockholm partout. Ils sont tout à fait conscients des problématiques que ces fosses posent. Ce qui n'empêche pas de les envisager, le cas échéant. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MARTENS.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Sur les moustiques tigres, il est intéressant de constater qu'au fond on part en ordre dispersé dans les diverses communes.

J'ai déposé une motion auprès du Grand Conseil pour qu'il y ait une concertation entre les communes, parce qu'effectivement les moustiques tigres ne vont pas s'arrêter aux caniveaux de Vernier ou à ceux de Carouge.

C'est un danger qui est tout à fait clair et identifié. Je ne suis pas sûr que les politiques en aient vraiment pris la pleine conscience.

Pour rappel, ces braves petits moustiques tigres sont les seuls à peu près qui viennent vous agripper par grappes en pleine journée. Ce n'est pas le moustique de 17h que tout bon pêcheur connaît et qui évite précisément ces heures-là.

Pour revenir sur la motion. Dans la mesure où effectivement il ne s'agit pas de solutions toutes faites, punitives ou autres, nous la voterons. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MAGNIN.

M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci Mme la Présidente.

D'après mes informations, les larves des moustiques tigres adorent les eaux stagnantes. Justement, ces fosses de Stockholm sont des zones stagnantes.

Derrière cette question, il y a une autre question. Je sais que le virus Zika est en train de proliférer en France et il sera bientôt ici en Suisse. Nous avons déjà eu des cas en Suisse.

Un des vecteurs de contamination du Zika est justement le moustique tigre. C'est pour cela que j'insiste sur cette question, qui a l'air un peu idiote à la base mais qui a son importance du point de vue de la médecine tropicale. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. GOMES DE ALMEIDA.

Vu que la parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au vote de la motion M 283 A.

M. le Secrétaire, je vous laisse lire les invites, s'il vous plaît.

M. GOMES DE ALMEIDA, Secrétaire :

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 *dans tous les projets d'aménagement de l'espace public :*
 - a. *à prévoir la création d'espaces végétalisés qui présentent des volumes de fosse de plantation en pleine terre, à même de garantir une infiltration efficace des eaux pluviales et l'irrigation naturelle de la végétation ;*
 - b. *lorsque les contraintes d'usage du site ne permettent pas de dégager les surfaces nécessaires pour des plantations en pleine terre, à recourir à la réalisation de fosses dites « de Stockholm » pour l'implantation de nouveaux arbres ;*

- 2 à mettre en œuvre des mécanismes de récupération de l'eau de pluie et à utiliser cette eau aux fins d'arrosage public (parcs, préaux et jardins publics) ;
- 3 à sensibiliser les propriétaires sur les possibilités d'usage des eaux pluviales pour l'arrosage de leur jardin, par exemple par l'utilisation d'anciennes citernes (mazout, etc.) raccordées à l'écoulement des eaux de pluie.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 283 A – 24.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Je lance le vote.

La motion M 283 A – 24.03, Histoire d'eau, est acceptée par 23 OUI (11 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 PLR, 1 I) et 10 NON (6 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 UDC).

Mme FRAGA, Présidente : nous pouvons passer au point suivant.

10.B) BOUCLEMENT DU CRÉDIT DE LA DA 373 – 18.12 CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 122'000.00 POUR LA MISE EN PLACE DE PLANS DE MOBILITÉ SCOLAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE DE VERNIER (M. ANGELOZ, RAPPORTEUR D'INFORMATION)

Rapport d'information de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 14 février 2014

Rapporteur d'information : Claude ANGELOZ

**BOUCLEMENT DE CRÉDIT DE LA DA 373 – 18.12 CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 122'000.00
POUR LA MISE EN PLACE DE PLANS DE MOBILITÉ SCOLAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU
PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE DE VERNIER**

M. MORO, Chef du service de l'aménagement, rappelle que le crédit a été voté en 2019 et fait suite à une motion de 2018 demandant davantage de sécurité sur le chemin de l'école. Ce crédit portait sur le développement de 4 plans de mobilité scolaire pour les différentes écoles de Vernier-Village, de Châtelaine, des Libellules et d'Aire. Ce travail a été effectué avec l'Association transport-environnement, en collaboration avec le Bureau pour la prévention des accidents.

Il y a eu des coordinations avec les services de l'Administration et l'Office cantonal des transports. Des mesures correctives ont été prises en charge par le Canton.

Ce travail s'est terminé en 2023 et les dépenses se montent à CHF 115'982.65 sur un budget de CHF 122'000.00.

Il y a donc un disponible de CHF 6'017.35.

Chaque plan de mobilité scolaire fait l'objet d'un suivi particulier. Les mesures simples ont été prises immédiatement, alors que d'autres sont liées à des projets de requalification. Les mesures les plus coûteuses ont été reportées à un horizon plus lointain.

Mme FRAGA, Présidente : c'est un rapport d'information.

M. ANGELOZ, avez-vous quelque chose à ajouter ? Cela ne semble pas être le cas.

Il n'y a pas de demande de parole.

Nous pouvons passer au point 11) de l'ordre du jour.

Départ de Mme DI ROSA à 22h11.

11. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11.A) POUR UN ÉCLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE GARANT DE SÉCURITÉ ET DE TRANQUILLITÉ (MME GRABER, MM. BRON ET METUSHI) (DM 330 – 24.03)

POUR UN ÉCLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE GARANT DE SÉCURITÉ ET DE TRANQUILLITÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Tout le monde convient aujourd'hui qu'il est essentiel de préserver au maximum la tranquillité de la faune nocturne en réduisant les éclairages publics où cela est possible. Le canton va même plus loin pour des motifs économiques, puisqu'il a le projet de ne plus allumer les lampadaires sur les routes cantonales dès l'automne 2024, selon les dernières informations en notre possession.

Or, et cela s'est vu sur le Pont Butin durant plusieurs mois, c'est que l'absence totale de lumière est anxiogène, voire dangereuse, pour les utilisateurs des voies publiques et des trottoirs. Certes, les véhicules ont tendance à ralentir. Mais la sécurité des piétons n'en est pas augmentée, bien au contraire. Combien de témoignages de personnes étant tombées à cause de trous et autres nids-de-poule sur leur chemin !

Par ailleurs, l'obscurité renforce un sentiment d'insécurité en matière de petite criminalité.

Dès lors, il est important que la Ville de Vernier donne un signal clair, en fixant des règles pour l'éclairage des voies publiques, qui tient compte autant de la population qui circule dès la nuit tombée que de la faune et des habitants souhaitant profiter d'une certaine obscurité. Règles qui doivent déterminer quelles voies sont concernées et quelle intensité lumineuse minimale est requise. S'agissant d'un règlement qui se veut de portée générale, tel que défini à l'art. 30, al. 2 de la LAC, il devra naturellement s'appliquer à toutes les voies de circulation sur notre Commune, quel que soit leur statut (route cantonale, route communale, chemin privé).

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

* * * * *

Vu l'article 38 du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de réglementer l'intensité lumineuse nocturne minimale sur les routes, chemins et autres voies de la Commune de Vernier pour garantir un minimum de 20 lux sur les rues et chemins de la Commune ;

vu le projet du Conseil d'État de limiter l'éclairage sur les voies cantonales dès l'automne 2024 pour des raisons économiques principalement ;

sur proposition de l'un de ses membres ;

vu le rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du ... ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'adopter le règlement sur l'éclairage nocturne des voies de la circulation sur la Commune de Vernier, tel qu'il figure en annexe ;*
- 2 *de fixer son entrée en vigueur au lendemain de sa promulgation par le Conseil d'État.*

* * * *

Annexe à la DM 330 – 24.03

Règlement du Conseil municipal de la Ville de Vernier relatif à l'éclairage nocturne des voies de circulation

du ** *** 2024 (Entrée en vigueur le ** 2024)

Article 1

Sur les voies principales et les trottoirs dans les quartiers d'habitation, l'éclairage nocturne minimal est de 30 lx entre la tombée de la nuit et 02h00, et de 05h00 au lever du soleil. Il est tenu compte des éclairages autres sur domaines public ou privé.

Article 2

Sur les autres voies et les pistes cyclables, l'éclairage nocturne minimal est de 18 lx entre la tombée de la nuit et 02h00, et de 05h00 au lever du soleil.

Article 3

Des extinctions totales sont possibles dans les quartiers résidentiels et les couloirs de passage de la faune.

Mme FRAGA, Présidente : M. BRON, je vous passe la parole.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Le groupe PLR vous présente en effet ce soir ce projet de délibération. Il a un tout petit peu traîné parce qu'il a en effet fallu que je consulte deux ou trois autres personnes. À la base, je voulais le déposer au mois d'octobre. Entre-temps, j'ai eu connaissance d'une résolution à Collonge-Bellerive sur le même sujet, et le hasard fait que ce soir le Conseil administratif nous propose une DA sur son plan lumière.

Je trouve que la conjonction des étoiles – vous me permettez ce jeu de mots – est assez bonne.

L'idée était vraiment de donner un signal fort comme commune, et pas seulement comme Commune de Vernier, mais en rejoignant d'autres communes, pour dire que le plan Optima Lux du Canton va trop loin, que c'est certes une idée intéressante au niveau écologique, mais que de le faire pour des raisons économiques au détriment de la sécurité, cela ne va pas.

Avec ce projet de règlement, l'idée est de faire en sorte que l'ensemble des voies et chemins de notre Commune soient régis par le même règlement. C'est donner un signal fort au Canton qu'il est important que les routes cantonales soient suffisamment éclairées pour les piétons et les cyclistes.

C'est pour cela que nous vous proposons ce soir un règlement municipal, mais le débat se fera en commission. Et si une autre solution est adoptée par la commission nous n'en prendrons pas ombrage.

L'idée est vraiment de donner un signal clair, qu'il est important pour les piétons et pour les cyclistes notamment, et indirectement pour les automobilistes et les véhicules qui sont « mis en danger » par certains piétons qui traversent des passages piétons mal éclairés ou en dehors des passages dans certaines zones, qu'il y ait vraiment une mise en évidence qu'à certains endroits c'est dangereux pour les usagers de la route.

J'en veux pour preuve que ce soir même j'ai failli tomber sur la passerelle des Avanchets, qui est une passerelle piétonne, parce qu'elle est mal éclairée et que j'ai bêtement loupé la première marche.

Nous avons tous à l'esprit le pont Butin, qui était dangereux pour les cyclistes cet hiver parce que non éclairé. Heureusement, le Conseil d'État est revenu en arrière et, là, il y a de nouveau de la lumière.

Voilà, ce sont plein de points qui ont attiré l'attention de la population, et indirectement de notre groupe.

Je ne peux que vous inciter à prendre en compte cette DM, à l'envoyer en commission et à la travailler certainement en parallèle avec la DA sur le Plan lumière déposée par le Conseil administratif.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. BRON.

Le Bureau propose

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : j'attendais de savoir ce que le Bureau propose pour ...

Vous ne vouliez pas le dire avant ?

Mme FRAGA, Présidente : moi, je veux bien, mais vous avez demandé la parole. C'est comme vous voulez.

Vous voulez prendre la parole ou écouter la proposition du Bureau ?

M. AUBERT : je veux écouter la proposition du Bureau. Cela va tout changer ce que je vais dire.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. AUBERT.

Le Bureau propose la prise en considération de la DM et son envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, pour que nous puissions discuter de toutes ces mesures.

Avez-vous quelque chose à ajouter, M. AUBERT ?

M. AUBERT : succinctement. Je pense que cela va dans le sens de ce que je souhaitais.

Je voulais surtout dire que j'accueillais favorablement ce texte, dans le sens où il me semble que c'est un bon compromis entre ce qui a été fait, soit d'éteindre totalement la lumière dans les zones secondaires – vers chez moi, par exemple, dans toute la zone du Lignon, il est vrai qu'à partir d'une certaine heure, cela ne donne pas très envie d'aller dehors pour des raisons de sécurité, en raison de véhicules qui sont hélas mal éclairés ou pas éclairés, et on n'imagine pas ce que cela ferait comme carton s'il y avait une percussion dans l'obscurité – et l'idée originale et originelle du projet de préserver la faune et la nature.

Je pense que c'est un bon et intéressant compromis. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. AUBERT.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Sur le fond, l'idée n'est pas inintéressante. Cela dit, le projet de règlement, pour autant que le Conseil municipal lui donne une suite favorable, devra être revu parce que je crois qu'il est assez étrange de parler de « lx » sans préciser de quoi il s'agit.

Et puis, ce projet semble oublier que le domaine public est également partagé avec le Canton. Il y a des routes cantonales, il y a des routes communales, il y a des routes communales d'importance cantonale.

Peut-être qu'il faudra retravailler tout cela en commission, et je n'y suis pas opposé.

Merci Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. NOBS.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Juste pour répondre à M. NOBS. J'ai bien conscience, et nous avons bien conscience, que ce règlement est à travailler sérieusement en commission.

Nous avons mis des chiffres en lux. On aurait peut-être dû parler en lumen ou en candélabres, mais c'est un travail technique.

C'était surtout pour avoir une base de travail en commission, et à la rigueur peut-être que la commission tranchera qu'il n'y a pas besoin d'un règlement, parce que cela ne va pas engager le Conseil d'État et que cela va taper à côté.

Je laisse donc vraiment la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité faire le travail, puisque c'est elle qui a été suggérée par le Bureau.

L'idée est d'avoir de la lumière là où elle est nécessaire, et des zones plus obscurcies là où c'est possible pour la faune et pour la tranquillité des habitants.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. BRON.

Je pense que nous aurons l'occasion de discuter de tous ces détails en commission.

Si vous êtes d'accord, je vous propose donc de voter en même temps la prise en considération de la délibération municipale et son envoi en commission. Je vous remercie.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la DM 330 – 24.03 et son envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Nous pouvons lancer le vote.

La prise en considération de la délibération municipale DM 330 – 24.03, Pour un éclairage public nocturne garant de sécurité et de tranquillité, est acceptée par 32 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DM est envoyée en commission l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Mme FRAGA, Présidente : nous pouvons passer au point 12) de l'ordre du jour.

12. PÉTITIONS

12.A) POUR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL À L'ÉCOLE DE CHÂTELAINE (PE 338 – 24.03)

POUR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL À L'ÉCOLE DE CHÂTELAINE

Le mardi 31 octobre 2023, lors d'une leçon de gymnastique, des élèves de 5P (8-9 ans) à l'école de Châtelaine, un poteau soutenant les barres fixes est tombé du plafond. Ces poteaux en acier, volumineux et extrêmement lourds sont tenus au plafond par un mécanisme qui brusquement a lâché. Par chance, cet événement n'a causé aucun.e blessée ou mort.e.

De plus, concernant le matériel à disposition, nous déplorons un écart considérable avec les équipements d'autres écoles de Vernier ou d'autres communes, ce qui prétérite les élèves, qui ne bénéficient pas de toutes les leçons selon le plan d'étude romand.

- *Outre sa vétusté, la sécurité de la salle de gym de l'école de Châtelaine laisse à désirer. En effet, elle n'est plus aux normes i) en termes de taille, compte tenu du nombre d'élèves par leçons ii) en termes d'espace de stockage iii) en termes d'installations*
- *Le manque de matériel et sa vétusté a pour conséquence une école dont les élèves ne bénéficient pas de leçons conformes aux prescriptions du plan d'étude romand, ce qui creuse les inégalités*

À l'école primaire, âge où le sport est préconisé, comme sujet de santé publique, comme vecteur de cohésion sociale, comme outil de bien être, il est inimaginable qu'une école à Genève ne bénéficie pas du matériel adéquat, creusant de ce fait les inégalités dans l'accès au sport et le maintien de la santé.

Par conséquent nous, habitant.es, parents, personnes concernées, demandons à la Commune de prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation dans les plus brefs délais selon les points suivants :

- 1 *Établissement d'un diagnostic des installations et du matériel à disposition pour les cours ;*
- 2 *Déblocage d'un budget pour améliorer, remplacer et augmenter le matériel, et procéder aux travaux urgents de sécurité, pour permettre un enseignement équitable dans les meilleures conditions ;*
- 3 *Planification d'un budget anticipé pour la remise aux normes et l'optimisation de la salle en attendant sa rénovation complète.*

Groupe de pétition : Comité de l'APE Châtelaine-Bourquin

Pétition munie de 75 signatures

Mme FRAGA, Présidente : vous avez reçu dans vos fourres une nouvelle pétition qui est arrivée aujourd'hui.

Le Bureau propose la prise en considération de la pétition et son envoi en commission des bâtiments et de l'énergie, si vous êtes d'accord.

Y a-t-il une demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose donc de voter la prise en considération et l'envoi en commission de manière simultanée.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la pétition PE 338 – 24.03 et son envoi en commission des bâtiments et de l'énergie votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la pétition PE 338 – 24.03, Pour la sécurité et la qualité des installations et du matériel à l'école de châtelaine, est acceptée par 32 OUI, soit à l'unanimité.

Cette pétition est envoyée en commission des bâtiments et de l'énergie.

Mme FRAGA, Présidente : nous passons au point 13) de l'ordre du jour.

13. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

13.A) CRÉDIT BRUT DE CHF 140'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN POUR PIÉTONS ET PISTE CYCLABLE AU CHEMIN DE LA MURAILLE (DA 328 – 24.03)

Mme FRAGA, Présidente : le Bureau propose l'envoi de cette DA en commission du génie civil et des équipements.

J'ouvre un tour de parole. M. AUBERT.

M. AUBERT : merci Mme la Présidente.

Rapidement pour remercier le Conseil administratif pour cette solution en lien avec la motion que j'avais déposée et que je trouve tout à fait intéressante et satisfaisante. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : je vous remercie.

Nous pouvons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi de cette DA en commission du génie civil et des équipements de la DA 328 – 24.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.

La prise en considération de la délibération administrative DA 328 – 24.03, Crédit brut de CHF 140'000.00 TTC destiné au réaménagement du chemin pour piétons et piste cyclable au chemin de la Muraille, est acceptée par 31 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission du génie civil et des équipements.

Mme FRAGA, Présidente : nous pouvons passer au point suivant.

13.B) CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 140'000.00 POUR LA RÉALISATION DU PLAN LUMIÈRE DE LA VILLE DE VERNIER ET D'UNE EXPERTISE SUR L'ÉCLAIRAGE DES PASSAGES POUR PIÉTONS (DA 333 – 24.03)

Mme FRAGA, Présidente : le Bureau vous propose un envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela n'est pas le cas.

Nous pouvons donc passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité de la DA 333 – 24.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.

La prise en considération de la délibération administrative DA 333 – 24.03, Crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour la réalisation du Plan lumière de la Ville de Vernier et d'une expertise sur l'éclairage des passages pour piétons, est acceptée par 31 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Mme FRAGA, Présidente : nous passons au point suivant.

13.C) CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 7'159'260.00 POUR LA RÉHABILITATION PARTIELLE DE L'ÉCOLE DES RANCHES II, AINSI QUE LE REMPLACEMENT DU MOBILIER (DA 334 – 24.03)

Mme FRAGA, Présidente : le Bureau propose l'envoi en commission des bâtiments et de l'énergie.

Y a-t-il une demande de parole ? Non. Parfait.

Je vous propose de voter simultanément la prise en considération et l'envoi en commission des bâtiments et de l'énergie.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi en commission des bâtiments et de l'énergie de la DA 334 – 24.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.

La prise en considération de la délibération administrative DA 334 – 24.03, Crédit d'étude et de réalisation de CHF 7'159'260.00 pour la réhabilitation partielle de l'école des Ranches II, ainsi que le remplacement du mobilier, est acceptée par 31 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission des bâtiments et de l'énergie.

Mme FRAGA, Présidente : nous passons au point suivant.

13.D) CRÉDIT BRUT DE CHF 166'000.00 TTC DESTINÉ AU REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE FOOTBALL DU STADE D'AÏRE (DA 335 – 24.03)

Mme FRAGA, Présidente : le Bureau propose d'envoyer la DA en commission du génie civil et des équipements.

Il n'y a pas de demande de prise de parole.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi en commission du génie civil et des équipements de la DA 335 – 24.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la délibération administrative DA 335 – 24.03, Crédit brut de CHF 166'000.00 TTC destiné au remplacement de l'éclairage des terrains de football du stade d'Aïre, est acceptée par 31 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission du génie civil et des équipements.

Mme FRAGA, Présidente : nous passons au point 14) de l'ordre du jour.

14. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme FRAGA, Présidente : je n'ai pas de proposition du Conseil administratif.

Nous pouvons donc passer au point 15) de l'ordre du jour.

15. MOTIONS

15.A) SÉCURISATION PRIORITAIRE DU PASSAGE POUR PIÉTONS POUR NOS ÉCOLIERS ET RÉSIDENTS DES AVANCHETS (MME ROCH ET M. RUSSI) (M 327 – 24.03)

SÉCURISATION PRIORITAIRE DU PASSAGE POUR PIÉTONS POUR NOS ÉCOLIERS ET RÉSIDENTS DES AVANCHETS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En tant que Conseillers municipaux, nous souhaitons exprimer au Conseil administratif notre inquiétude quant à la sécurité des enfants fréquentant les écoles Jura et Salève des Avanchets. Bien que la zone soit actuellement soumise à une limite de vitesse de 30 km/h, il est regrettable de constater que cette limite n'est pas respectée de manière régulière, mettant ainsi fréquemment en danger la vie des enfants. En tant que représentants du MCG, il est impératif que nous réagissions face à cette situation préoccupante.

Afin de prévenir tout incident potentiel, nous proposons la mise en place de mesures contraignantes visant à ralentir la circulation devant les passages pour piétons. Il est essentiel que cette mesure soit efficace et dissuasive, incitant les conducteurs à respecter la priorité des piétons. Nous suggérons ainsi l'installation de dispositifs physiques ou de marquages au sol contraignants, favorisant une réduction significative de la vitesse des véhicules.

Cette motion vise à assurer la sécurité de tous les usagers, mettant particulièrement l'accent sur la protection des enfants fréquentant les écoles Jura et Salève des Avanchets. Nous espérons que le Conseil administratif prendra en considération cette proposition afin de mettre en place des mesures concrètes et efficaces pour créer un environnement plus sûr pour la communauté éducative de ces écoles.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à étudier la mise en place de mesures contraignantes visant à ralentir la circulation devant les passages piétons.

Mme FRAGA, Présidente : le Bureau propose l'envoi de cette motion en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Les motionnaires, souhaitez-vous prendre la parole ? M. RUSSI.

M. RUSSI : merci Mme la Présidente.

Le but de cette motion est de sécuriser les passages pour piétons au niveau de l'accès aux écoles. En l'occurrence, c'est le quartier des Avanchets, pour l'école Avanchet-Jura. Malheureusement, les limitations sont mises à 30 km/h mais elles ne sont pas respectées.

Avant que nous ayons un drame, nous aimerions envisager une solution de sécurité pour les usagers de l'école.

Voilà, merci Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. RUSSI.

Il n'y a pas d'autre demande de parole.

Je vous demande donc de voter la prise en considération et l'envoi en commission de manière simultanée.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 327 – 24.03 et son envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la motion M 327 – 24.03, Sécurisation prioritaire du passage pour piétons pour nos écoliers et résidents des Avanchets, est acceptée par 31 OUI, soit à l'unanimité.

Cette motion est envoyée en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Mme FRAGA, Présidente : nous passons au point suivant.

15.B) POUR UN CHEMIN DES ÉCOLIERS PLUS SÛR (MME GRABER, MM. BRON ET METUSHI) (M 329 – 24.03)

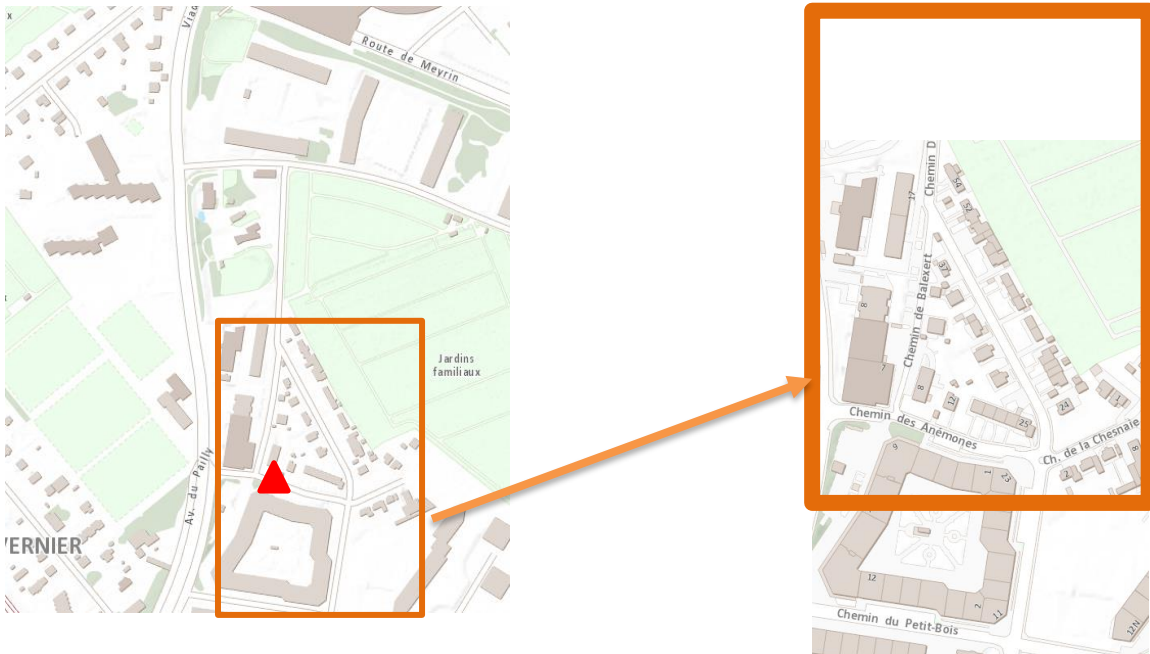
POUR UN CHEMIN DES ÉCOLIERS PLUS SÛR

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les abords immédiats de l'école de Balexert sont sécurisés pour les élèves, qui peuvent s'y rendre en empruntant des chemins à l'écart de l'avenue du Pailly grâce à deux passages souterrains du côté de l'avenue du Crozet ou d'un passage muni de feux du côté du chemin de l'Etang. Or, il n'en est pas de même dans le quartier de Balexert même, dépourvu de passage piétons en raison de la zone 30 km/h.

Les soussignés ont, par exemple, identifié un point noir au croisement du chemin des Anémones et du chemin de Balexert. Or, il s'agit du passage quasi obligé pour les enfants qui résident dans les immeubles

formant le quadrilatère Petit-Bois / Maisonneuve / Anémones et qui se rendent à l'école de Balexert et/ou à la MQJR ChâBal.



Dès lors, il serait bienvenu de la part des autorités compétentes de prendre des mesures qui rassureront les parents et permettront aux écoliers, du moins les plus âgés, de se rendre seuls à l'école.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 étudier et mettre en place des mesures simples pour sécuriser la traversée du chemin des Anémones, et plus généralement des chemins du secteur Crozet-Balexert pour les écoliers ;*
- 2 prendre des mesures analogues pour les autres points noirs qu'il identifierait dans les autres secteurs de la commune.*

Mme FRAGA, Présidente : le Bureau propose l'envoi de cette motion en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Les motionnaires souhaitent-ils prendre la parole ? Mme GRABER.

Mme GRABER : merci Mme la Présidente.

Il s'agit ici du croisement des chemins des Anémones et de Balexert, parcours qu'emprunte une partie des élèves pour se rendre à l'école.

Actuellement, ce chemin n'est pas sécurisé pour les enfants, car la traversée à pied n'est pas clairement indiquée, ce qui induit des risques pour les enfants.

Il serait bien de prendre des mesures pour y remédier. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci Mme GRABER.

Il n'y a pas d'autre demande de parole.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 329 – 24.03 et son envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la motion M 329 – 24.03, Pour un chemin des écoliers plus sûr, est acceptée par 30 OUI (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR, 3 UDC, 1 I) et 1 abstention (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

Cette motion est envoyée en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Mme FRAGA, Présidente : nous passons au point suivant.

15.C) POUR DES SUBVENTIONS AUX ABONNEMENTS TPG POUR TOUS (M. MARTENS, MMES COMPAGNON KAUFMANN, DI ROSA, FORNEY, LANZILAO, SANTI ET TAS POLAT, M. JUNGO RODRIGUEZ) (M 331 – 24.03)

POUR DES SUBVENTIONS AUX ABONNEMENTS TPG POUR TOUS

Dans le cadre de l'encouragement au transfert de l'automobile aux transports publics et au soutien aux familles, notre Commune offre chaque année des subventions aux abonnements TPG aux retraités AVS (100.- par an, pour un budget de 105'000.- Frs) et aux juniors (150.- par an, pour un budget de CHF 315'000.00).

Certaines communes (95% d'entre elles selon les TPG) proposent une participation financière à l'achat de l'abonnement annuel. Certaines ont étendu cette prestation à l'ensemble de la population. La majorité des communes offrent entre 50.- et 200.- par habitant et la commune de Plan-les-Ouates culmine avec une offre CHF 300.00 par habitant.

Il serait vertueux que notre commune introduise la possibilité d'étendre l'offre de subvention aux TPG également à l'ensemble de la population. Que ce soit de façon panachée en différenciant juniors, étudiants, actifs et retraités quant au montant, ou de façon uniforme en instaurant un montant annuel unique.

Cette motion demande pour cela de chiffrer le coût de ces diverses options et les implications financières sur le budget de la commune. Ceci en vue de l'introduction d'une subvention financière généralisée uniforme ou panachée aux abonnements TPG.

Pour cela, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à

- 1 *étudier le coût d'une augmentation des subventions actuelles aux abonnements TPG ;*
- 2 *étudier un élargissement des subventions aux abonnements TPG.*

Mme FRAGA, Présidente : le Bureau propose l'envoi de la motion en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : merci Mme la Présidente.

Nous avons constaté que la plupart des communes offrent à toute la population des abonnements de bus. Nous en offrons déjà un certain nombre. Nous avons certaines conditions et certaines restrictions.

Nous aimerions étendre cela, sans pour autant diminuer les subventions. Il faudrait étudier et voir ce qui se fait.

J'ai pu constater que nous sommes dans la bonne moyenne, sauf pour le grand public, c'est-à-dire entre les écoliers et les retraités, dont je fais partie. Maintenant j'en profite, mais ce n'est pas une raison.

Je vous propose d'entendre des propositions à ce sujet. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MARTENS.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Comme vous le savez, notre Commune tire une part importante de ses revenus de mécanismes péréquatifs, soit que d'autres communes paient pour nous.

Je pense qu'il serait malvenu de dépenser de l'argent qui n'est pas le nôtre.

Deuxièmement, les utilisateurs des TPG ne sont pas forcément dans une situation de précarité extrême. On peut concevoir qu'une personne ait les moyens financiers nécessaires pour s'offrir un abonnement annuel.

Là, nous sommes dans une stratégie de l'arrosage à la sauce socialiste la plus pure.

Je ne donnerai donc pas une suite favorable à cette motion. Je vous remercie.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. NOBS.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : merci Mme la Présidente.

Je me permets d'intervenir sur cette motion, un peu différente des autres qui demandent une mesure. Celle-là demande d'étudier et vous proposez de l'envoyer en commission. C'est un peu surprenant. On va aller en commission pour savoir s'il faut étudier.

Si vous voulez que nous étudions cette tarification, que nous vous restituions le résultat de l'étude, il faudrait que vous nous l'envoyiez directement en la votant ce soir.

Dans ce sens-là, ce serait peut-être plus pertinent et nous nous engageons, au moment de l'étude, de vous la restituer en commission.

Mais aller en commission pour savoir s'il faut étudier, cela va ralentir l'étude.

Je propose donc, à celles et ceux qui y sont favorables, de nous envoyer immédiatement cette motion, pour que nous puissions l'examiner et vous donner les résultats de l'étude, plutôt que de partir en commission pour savoir s'il faut étudier, pour savoir s'il faut nous demander d'étudier. Soyons un peu plus efficaces.

Mais libre à vous. C'est votre motion.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Maire.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : mais oui, bien sûr. Je demande volontiers le vote immédiat de cette motion, et je vous rappelle que ce n'est pas juste de l'arrosage financier, c'est aussi une manière d'encourager l'utilisation des transports publics, ce qui permet de diminuer la circulation et de favoriser le transport modal.

Donc, oui, je demande le vote immédiat, si nous pouvons avoir une réponse plus rapide de cette manière-là. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MARTENS.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Quand j'ai lu le projet de motion, j'étais aussi favorable à un envoi au Conseil administratif.

Mais l'invite 2 me pose quelques questions politiques et je pense qu'il serait bon que la commission décide à qui cela s'adresse principalement, tout le monde ou pas. Il faudrait que nous le décidions.

Une fois que la commission aura décidé quel est le public cible, nous pourrions demander d'étudier le coût avec un périmètre d'étude un peu plus précis que ce simple projet de motion.

Donc, je milite vraiment pour un envoi en commission.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. BRON.

Je pense que nous allons déjà commencer par voter la prise en considération de la motion.

Ensuite, le Bureau est d'accord d'envoyer cette motion en commission des finances, de l'économie et de l'administration pour avoir un coût. C'est ce qui se fait déjà. Quand un projet de motion est envoyé en commission, après le retour du Conseil administratif, un budget est annoncé, une étude a été faite et je ne pense pas que l'on puisse faire cela en deux jours.

Commençons par le commencement. Je vous propose de voter sur la prise en considération de la motion. Ensuite nous aviserons.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 331 – 24.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la motion M 331 – 24.03, Pour des subventions aux abonnements TPG pour tous, est acceptée par 20 OUI (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR), 9 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 3 UDC) et 2 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 I).

Mme FRAGA, Présidente : du coup, nous pouvons passer à la question suivante, soit l'envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : merci Mme la Présidente.

Comme nous faisons une proposition de vote immédiat, il me semble que nous devons commencer par cela.

Je voulais juste rappeler à M. BRON qu'il est écrit dans le projet que nous souhaiterions offrir cette prestation à l'ensemble de la population. Discuter en commission pour savoir à qui nous la proposons, eh bien, c'est à l'ensemble de la population. Vous avez la réponse.

Je persiste pour le vote immédiat. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

Je précise également que cette invite demande d'étudier le coût d'une augmentation des subventions actuelles aux abonnements TPG, raison pour laquelle le Bureau a proposé un envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Je vous propose de voter sur la proposition la plus éloignée, soit l'envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration, s'il vous plaît.

Je crois que j'ai été claire. C'est l'envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration. Maintenant si le Conseil administratif veut aider pour le vote, il peut prendre le micro et demander le vote immédiat. C'est comme vous le souhaitez. Je crois que j'ai été claire avec la proposition. N'est-ce pas ? Merci.

Celles et ceux qui acceptent l'envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration de la motion M 331 – 24.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La proposition d'envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration de la motion M 331 – 24.03, Pour des subventions aux abonnements TPG pour tous, est refusée par 17 NON (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S), 11 OUI (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 2 UDC), et 3 abstentions (1 PLR, 1 UDC, 1 I).

Mme FRAGA, Présidente : nous pouvons passer à la proposition suivante, soit le vote immédiat de la motion M 331 – 24.03.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : excusez-moi, mais il y a juste une logique qui m'échappe.

Nous avons accepté de prendre en considération la motion et nous ne l'envoyons pas en commission. Il ne reste donc plus qu'à la voter immédiatement.

Est-ce que c'est nécessaire de voter ?

Mme FRAGA, Présidente : c'est ce que je viens de proposer, M. MARTENS. Le vote immédiat.

M. le Secrétaire, pouvez-vous nous lire l'invite s'il vous plaît ?

M. GOMES DE ALMEIDA, Secrétaire :

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 étudier le coût d'une augmentation des subventions actuelles aux abonnements TPG ;
- 2 étudier un élargissement des subventions aux abonnements TPG.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 331 – 24.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La motion M 331 – 24.03, Pour des subventions aux abonnements TPG pour tous, est acceptée par 19 OUI (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 PLR) et 13 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 UDC, 1 I).

Mme FRAGA, Présidente : nous pouvons passer au point suivant.

15.D) POUR DES QUARTIERS APAISÉS À FAIBLE CIRCULATION (M. MARTENS, MMES COMPAGNON KAUFMANN, DI ROSA, LANZILAO, OSMAN WATA ET SANTI, MM. BRINER ET JOTTERAND) (M 332 – 24.03)

POUR DES QUARTIERS APAISÉS À FAIBLE CIRCULATION

Progressivement au XX^e siècle, nos villes et nos campagnes se sont laissé modeler de façon consentante, pour laisser toujours davantage de place à la circulation automobile, avec toutes les conséquences que cela a impliqué : l'élargissement des routes, des rues, et des chemins, la disparition de places et espaces libres au profit de places de parking. On ne compte plus les démolitions de maisons, d'immeubles ou de quartiers, pour laisser élargir les voies dévolues à cette forme de circulation.

Or, à Genève, la très grande majorité de cette circulation consiste en véhicules individuels (+ de 70%) et non pas collectifs ou professionnels (- de 7%).²

² Chiffres de l'Office cantonal de la statistique 2001 à 2022 (NB. Manque 20% motocycles et 3% autres véhicules, ces chiffres n'incluent pas les véhicules vaudois et frontaliers.) https://statistique.ge.ch/graphiques/affichage.asp?filtreGraph=11_02#cb1
Lien pour la charte élaborée par l'Office de l'urbanisme du canton de Genève :
<https://www.ge.ch/document/charte-quartiers-transition>
Lien pour la publication 'Créer une mobilité de qualité dans les agglomérations', de l'union des villes suisses :
https://uniondesvilles.ch/cmsfiles/factsheet_qualituotsvolle%20mobilituot_franz_ssv.pdf?v=20231024152258

Au point où l'on pourrait se demander si les villes et villages ne sont devenues que des obstacles à une circulation sans cesse grandissante.

Plus grave encore : la pollution atmosphérique, le bruit et le coût sur les vies, que ce soit des automobilistes, des cyclistes ou des piétons, dans les accidents générés sont devenus des préoccupations majeures.

*Fort heureusement, au XXI^e siècle, nombreuses sont les villes et communes progressistes qui réagissent et qui proposent comme alternative : **prioriser la qualité de vie des habitants plutôt que prioriser leurs déplacements individuels.***

Des lois d'intention ont été proposées et votées, qui continuent à entrer en vigueur tous les jours. Sans s'opposer à la mobilité, des solutions moins coûteuses pour la santé et l'environnement sont applicables. De plus, on constate que les rues apaisées, piétonnes ou à faible trafic, favorisent l'émergence et le maintien de commerces de proximité.

La publication 'Créer une mobilité de qualité dans les agglomérations' de l'Union des villes suisses, ainsi que la charte « Quartiers en transition », élaborée par l'Office de l'urbanisme du canton de Genève, offrent un grand choix de mesures qui vont dans ce sens.

La présente motion propose de changer notre vision sur la mobilité en y intégrant le bien vivre, afin d'entrer dans une ère d'apaisement entre les multiples exigences, celles de toutes les mobilités et celles d'un urbanisme durable et désirable.

Vu :

La LCME (Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée) du 2 juillet 2016.

Le plan climat cantonal qui prévoit de :

- *réduire la circulation individuelle motorisée de 40%*
- *agir « au niveau des quartiers en vue de la réduction des émissions de CO2, de l'adaptation au changement climatique et d'une habitabilité renouvelée (sociale, économique et environnementale) ». Déploiement 2024 – 2030*

Mobilité 2030 qui prévoit de :

- *supprimer le transit dans les quartiers comme mesure prioritaire*
- *améliorer de façon conséquente la situation sur le plan du bruit urbain à travers l'apaisement général de la circulation et sa réduction dans les quartiers.*

L'Ordonnance fédérale OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) qui prévoit l'obligation pour les cantons et communes d'assainir leur réseau routier en matière de bruit routier.

L'Ordonnance OPAir (Ordonnance sur la protection de l'air) qui demande de respecter les normes OPAir pour protéger « l'homme, les animaux et les plantes, leurs biotopes et biocénoses, ainsi que le sol, des pollutions atmosphériques nuisibles ou incommodes ».

La loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) qui prévoit à son article 11 que « les pollutions atmosphériques, le bruit, les vibrations et les rayons soient limités par des mesures prises à la source (limitation des émissions) ».

Considérant :

que le transit-parasite dans les quartiers d'habitation péjore la qualité de vie des habitants, augmente le bruit, la pollution de l'air et l'insécurité routière,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1 *étudier la mise en place de quartiers apaisés – quartiers à faible circulation, en se référant à la publication 'Créer une mobilité de qualité dans les agglomérations', de l'Union des villes suisses, ainsi que la charte « Quartiers en transition » élaborée par l'Office de l'urbanisme du canton de Genève et en concertation avec les associations et les habitants concernés ;*
- 2 *mettre en place les mesures adaptées dans les quartiers de la commune dès que possible ;*
- 3 *inclure dans le prochain plan directeur communal la notion de « quartier apaisé à faible circulation ».*

Mme FRAGA, Présidente : le Bureau propose l'envoi de cette motion en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Les motionnaires, vous avez la parole. Mme SANTI.

Mme SANTI : merci Mme la Présidente.

Le but de cette motion est d'essayer d'améliorer un peu la vie des Verniolans dans certains quartiers.

Selon les chiffres de l'Office cantonal de la statistique, sur les vingt dernières années, à Genève, 70% de la circulation consiste en véhicules individuels et moins de 7% sont constitués par les transports collectifs ou les transports professionnels, et 20% sont des motos qui font beaucoup de bruit.

Tout cela génère beaucoup de pollution, beaucoup de bruit, des accidents et surtout une péjoration de la qualité de vie, en particulier dans notre Commune car, comme vous le savez, il y a des axes qui ont un gros impact sur la qualité de vie de notre Commune.

Donc, en se référant à la SCME, au plan climat cantonal, au plan de mobilité 2030, aux ordonnances fédérales pour la protection contre le bruit, pour la protection de l'air et à la loi fédérale sur la protection de l'environnement, le but de cette motion est de prioriser et d'améliorer la qualité de vie des habitants plutôt que les déplacements individuels, tout cela en se référant à des textes publiés par l'Union des villes suisses ou par l'Office de l'urbanisme du Canton de Genève, qui proposent des solutions pour essayer d'apaiser nos quartiers.

Merci de soutenir ce texte.

Mme FRAGA, Présidente : merci Mme SANTI.

Je vous propose de voter simultanément sur la prise en considération et l'envoi de cette motion en commission.

J'ouvre un tour de parole. Personne ne souhaite s'exprimer.

Nous passons donc au vote.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité de la motion M 332 – 24.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la motion M 332 – 24.03, Pour des quartiers apaisés à faible circulation, est acceptée par 18 OUI (11 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 1 PLR), 13 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 3 UDC) et 1 abstention (1 I).

La motion est envoyée en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité

Mme FRAGA, Présidente : nous passons au point suivant.

15.E) UNE POLITIQUE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE ! UNE VRAIE ! (M. AUBERT) (M 336 – 24.03)

UNE POLITIQUE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE ! UNE VRAIE !

Notre commune, idéalement placée près d'un aéroport et des voies autoroutières, possède avec environ 2000 PME un joli tissu industriel, dans des secteurs bien variés.

Notre potentiel économique n'est cependant pas totalement exploité. Nous avons à disposition des zones industrielles souvent vétustes, peu exploitées, délaissées pour des parkings, des décharges ou des entrepôts.

Notre service des relations économiques a pour mission d'assurer de bonnes relations entre notre administration et les PME, ainsi que de favoriser les échanges entre elles.

Il n'a par contre pas les moyens de faire du démarchage auprès de potentiels entrepreneurs ou investisseurs, d'assurer un suivi, d'organiser des événements promotionnels dans la commune ou de faire du lobby auprès de la FTI (Fondation pour les terrains industriels).

C'est le travail qui a été réalisé par des communes comme Meyrin (Meyrin Economic Forum) ou Plan-les-Ouates (ZIPLO) avec le résultat qu'on connaît.

Plus d'entreprises sur notre commune, c'est aussi offrir plus d'emplois pour nos communiens et pour nos jeunes.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à renforcer notre équipe de relations économiques ;*
- 2 à intensifier la politique promotionnelle économique de notre commune (création forum économique, campagne marketing, etc...) ;*
- 3 à intensifier le dialogue entre la commune et la FTI, afin de mieux développer nos zones industrielles ;*
- 4 à intensifier nos échanges et nos contacts auprès du Département de l'économie et de l'emploi (DEE) afin de promouvoir notre commune.*

Mme FRAGA, Présidente : le Bureau propose un envoi de cette motion en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci Mme la Présidente.

C'est parfait si cette motion est envoyée dans cette commission pour étude. C'est le but que je souhaitais.

Pour revenir sur le texte, il me paraît assez clair et ne demande pas forcément davantage de commentaires. Un ou deux peut-être.

Le sujet de la promotion économique est un sujet important, que nous débattons assez souvent.

En commission, nous pourrions réfléchir pour savoir si nous pouvons agir un peu différemment, choisir de nouveaux axes, améliorer certaines de nos pratiques.

Je me suis intéressé à ce qui se faisait dans les communes genevoises. J'ai quelques exemples.

Dans les plus petites commune, il y a une personne qui fait le lien entre les entreprises et la mairie, alors que dans les plus grosses communes, surtout celles qui ont développé des parcs industriels assez importants, comme à Meyrin ou à Plan-les-Ouates, il y a plutôt deux personnes qui travaillent dans ce domaine, avec peut-être l'ajout d'une personne axée sur le commercial, qui fait de la prospection, qui prend contact avec les entreprises implantées en dehors de la commune et qui souhaiteraient peut-être se délocaliser.

Pensons à Caran d'Ache, qui a cherché assez longtemps un lieu pour réélire domicile quelque part.

C'est du démarchage, c'est du suivi, cela demande du temps.

Ce sont des pistes pour voir ce que nous pouvons faire de manière différente. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. AUBERT.

Je vous propose de passer au vote de la prise en considération et de l'envoi de cette motion en commission des finances, de l'économie et de l'administration, en même temps.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 336 – 24.03 et son envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la motion M 336 – 24.03, Une politique de promotion économique !, est acceptée par 31 OUI, soit à l'unanimité.

Mme FRAGA, Présidente : nous passons au point 16) de l'ordre du jour.

Départ de Mme MÜLLER à 22h42.

16. RÉSOLUTIONS

16.A) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 302 – 23.12 « POUR L'ANTICIPATION DES EFFETS NÉGATIFS DE LA DIGITALISATION ET DE LA ROBOTISATION SUR LES INÉGALITÉS » (R 302 A – 24.03)

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 302 – 23.12

déposée par Monsieur Wahba GHALY, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

POUR L'ANTICIPATION DES EFFETS NÉGATIFS DE LA DIGITALISATION ET DE LA ROBOTISATION SUR LES INÉGALITÉS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La résolution R 302 – 23.12, votée par votre Conseil le 19 décembre 2023, déclarait ce qui suit :

- qu'il est essentiel de mettre en place un plan d'action visant à réduire les effets négatifs de la robotisation et de la digitalisation sur le marché du travail et sur l'augmentation de la précarité ;
- qu'il est primordial d'étudier la possibilité de garantir que les entités possédant des robots proposeront des formations internes, ou financeront des formations externes, pour la reconversion professionnelle des salariés qui perdent leur emploi en raison de l'automatisation ;
- qu'il est crucial de développer des services de formations complémentaires adaptées aux besoins des travailleurs qui souhaitent se reconvertir ou se perfectionner aux métiers de demain qui seront de plus en plus liés aux technologies.

Nous vous remettons la réponse reçue de Mme Delphine BACHMANN, Conseillère d'État en charge du Département de l'économie et de l'emploi, à qui nous avons adressé votre résolution.

La résolution R 302 – 23.12 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Annexe mentionnée

Mme FRAGA, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la résolution R 302 – 23.12 « Pour l'anticipation des effets négatifs de la digitalisation et de la robotisation sur les inégalités ».

Mme FRAGA, Présidente : nous passons au point suivant.

16.B) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 305 – 23.12 « HALTE FERROVIAIRE DE CHÂTELAINE : VERNIER N’ATTENDRA PAS 2038 ! » (R 305 A – 24.03)

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 305 – 23.12

déposée par Mmes Anne COMPAGNON KAUFMANN, Mélina BUNTSCHU, Clarisse DI ROSA, Marie-Rose MILANO et Thérèse OSMAN WATA, MM. Gilles-Olivier BRON, Cédric BRINER, Thibaut JOTTERAND, David JUNGO RODRIGUEZ et Johan MARTENS, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

HALTE FERROVIAIRE DE CHÂTELAINE : VERNIER N’ATTENDRA PAS 2038 !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La résolution R 305 – 23.12, votée par votre Conseil le 19 décembre 2023, déclarait souhaiter la réalisation, provisoire ou définitive, de la halte ferroviaire de Châtelaïne avant 2030 et demander au Conseil administratif de transmettre cette requête à qui de droit.

Nous vous remettons la réponse reçue de M. Pierre MAUDET, Conseiller d'État en charge du Département de la santé et des mobilités, à qui nous avons adressé votre résolution, avec copie aux CFF et à l'Office fédéral des transports.

La résolution R 305 – 23.12 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Annexe mentionnée

Mme FRAGA, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la résolution R 305 – 23.12 « Halte ferroviaire de Châtelaïne : Vernier n’attendra pas 2038 ! ».

Nous pouvons passer au point 17) de l'ordre du jour.

17. INTERPELLATIONS**17.A) PANNEAU VITESSE 2.30 INVISIBLE ! (MM. NOBS, GOMES DE ALMEIDA ET NOËL)
(I 339 – 24.03)****PANNEAU VITESSE 2.30 INVISIBLE !**

Depuis la mise en place du panneau 2.30 à 50 km sur la route du Bois-des-Frères, en venant depuis la route de Vernier, en arrivant de Vernier et en allant en direction du Lignon, nous avons été informés par des habitants et usagers de la route utilisant des véhicules avec des capteurs modernes, radars et autres technologies GPS, que ce panneau est invisible et que, pour les autres utilisateurs, il n'est pas bien et visuellement mal placé. Nous nous interrogeons et souhaitons savoir si ce panneau peut être déplacé et éviter des tracasseries financières en cas de recours des usagers de la route.

En venant depuis Châtelaine, sur la route de Vernier, le panneau est parfaitement visible par les usagers et les différentes aides à la conduite des véhicules.

Il est à souligner que si nous reprenons les diverses directives cantonales en suisse, la plupart reprenne l'exigence suivante :

EXIGENCE DE REPRESENTATION DES VISIBILITES

Les distances de visibilité aux carrefours (y compris les accès privés) et aux passages pour piétons constituent un élément central de la sécurité et doivent être représentées sur un plan de situation.

De manière générale, aucun obstacle permanent (y compris des voitures stationnées ou des containers, etc.) ne doit se retrouver dans les champs de vision entre une hauteur de 0.6 m et 3.0 m au-dessus de la chaussée, Art. 103 Emplacement des signaux qui sont inclus dans la RS 741.21 Ordonnance sur la signalisation routière.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe UDC demande au Conseil administratif :

- *De connaître le coût du déplacement du panneau 2.30 à 50 km. ?*
- *De le prévoir à un endroit qui sera visible, pour les usagers de la route et les dispositifs d'aide à la conduite des véhicules et GPS ?*
- *De veiller à ce que d'autres panneaux de circulation soient correctement positionnés et visibles, à l'avenir ?*

Mme FRAGA, Présidente : je laisse la parole aux dépositaires de l'interpellation, si vous la souhaitez bien évidemment.

M. NOËL, vous avez la parole.

M. NOËL : merci Mme la Présidente.

J'ai été approché par des habitants qui signalent que, en venant depuis Châtelaine, on voit bien le panneau 50 km/h lorsque l'on tourne. Je suis allé vérifier.

En revanche, quand on vient depuis Vernier, quand on tourne, on a déjà les yeux sur la route, on regarde encore s'il y a peut-être une voiture qui peut venir si elle a brûlé un feu rouge, mais en plus, un peu plus loin, il y a l'arrêt de bus et ce panneau est placé trop près du virage.

Une fois que nous avons pris le virage, on n'a pas le temps de commencer à lever la tête et on a dépassé le panneau et nous ne savons plus à quelle vitesse on peut rouler.

Il faudrait voir si on peut le déplacer.

Je suis allé constater sur place. Il est vrai que lorsque l'on vient de Vernier, on a les yeux rivés sur la route et pas sur ce panneau, qui est juste à côté du bus quand un bus est arrêté.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. NOËL.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : je vous remercie.

J'ai effectivement été saisi de votre interpellation. J'ai donc demandé aux services d'aller vérifier sur place pour voir de quoi il en retournait.

Dans votre interpellation, vous faites aussi référence au fait que les véhicules équipés de capteurs modernes ne captent pas ce panneau.

Je crois qu'il est important de dire que l'aménagement de l'espace public et les normes de circulation sont définies dans des lois, créées par des parlementaires élus par le peuple et que ce ne sont pas les capteurs de l'intelligence artificielle des entreprises multinationales qui doivent nous dire comment poser les panneaux.

Pour revenir au cas précis qui nous occupe, les panneaux d'entrée d'agglomération avec de limitation de la vitesse à 50 km/h (OSR 2.30.1) ont été déplacés en 2022 pour avoir une vitesse constante de 50 km/h sur toute la route de Bois-des-Frères.

Ces signaux ont été placés au plus près du carrefour avec la route de Vernier.

La mise a place de cette signalisation a fait l'objet d'un rapport de pose envoyé ensuite à l'Office cantonal des transports (OCT), qui n'a fait aucune remarque.

Cette signalisation, posée selon les normes VSS 40 846, est visible depuis la ligne d'arrêt située au carrefour avec la route de Vernier en provenance de l'autoroute.

Elle est aussi conforme à la norme VSS 40 273A par rapport aux conditions de visibilité dans les carrefours à niveaux.

Tout cela pour vous dire que les panneaux ont été posés selon la norme. Il n'y a pas de raison de les bouger puisque les utilisateurs de véhicules équipés de capteurs modernes ne sont pas affranchis du contrôle visuel de la signalisation et du respect du code de la route.

Peut-être que les personnes qui ne les voient pas, arrivent trop rapidement, mais ceci est un autre problème.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Maire. L'interpellation est donc close.

Sur une interpellation, on me dit que vous n'avez pas le droit à la parole, M. MAGNIN, que c'est entre celui qui dépose l'interpellation et le Conseil administratif qui répond. Merci.

Nous pouvons passer au point 18) de l'ordre du jour.

18. QUESTIONS ÉCRITES

18.A) CONTRAT DE QUARTIER AÏRE-LE LIGNON (M. NOBS) (QE 337 – 24.03)

CONTRAT DE QUARTIER AÏRE-LE LIGNON

Les Contrats de Quartier ont pour objectif de permettre à la population verniolane de réaliser des projets proches de chez elle avec le soutien de la Ville. Il se trouve qu'il y a des incohérences touchant le règlement de ce contrat de quartier qui devrait être le phare, pour notre ville, comme c'est celui qui a servi de modèle pour les autres.

Il y a de nombreux bénévoles qui investissent leur temps gratuitement à la mise en place d'événements et qui se voient boycotter par un groupe de membres du comité qui ne regroupe plus autant les idées des habitants d'Aïre-Le Lignon et qui semblent s'approprier du soutien et du matériel que notre ville pourvoit.

Il y a de nombreux projets qui semblent ne rapporter aucun bénéfice, alors qu'ils dépensent beaucoup, les comptes de ceux-ci n'ont pas été calculés correctement et il semblerait qu'ils aient dans la reddition des bilans comptables des erreurs et des manquements dans les factures. Malgré une forte fréquentation et malgré la vente de nombreuses consommations, la faiblesse des natures restituées interpelle.

Des projets sont parvenus à générer des profits, lorsqu'ils ont été repris, des propositions pour réinjecter cet argent ont été faites pour acheter du matériel nécessaire pour maintenir et en améliorer la qualité pour les usagers.

Mes questions au Conseil administratif sont les suivantes :

- *Une personne qui n'est pas encore membre peut-elle être nommée en tant que Coordinatrice du contrat de quartier ?*
- *Une personne qui n'habite plus le quartier et qui n'a plus aucun intérêt avec le quartier peut-elle être membre du comité ?*
- *Le Conseil administratif peut-il assurer que l'intégralité des produits vendus dans tous les projets ont été portés en comptabilité ?*

- *Est-ce que les coordinateurs des contrats de quartier ont reçu une autorisation des autorités, afin de faire disposer du matériel, auprès des porteurs de projets et personnes du comité, à leur escient ? - Existe-t-il une liste de matériels ?*
- *Le matériel acquis par l'ancienne équipe de la patinoire a-t-il été restitué à la nouvelle équipe qui a pris le relais saison 2021-2022 ?*
- *Le repas des bénévoles de la patinoire pour la saison 2023-2024 a-t-il eu lieu comme figurant dans la comptabilité ?*
- *Alors qu'on demande de pouvoir amener des idées nouvelles, de nouveaux jeunes membres souhaitant rentrer dans le comité ont été présentés puis refusés par ce dernier, pourquoi ?*
- *Pourquoi des nouveaux projets intergénérationnels et culturels, amenant un plus pour le quartier, ont été refusés ?*
- *Dès qu'une utilisation du kiosque de la Place du Lignon est prévue, il faut demander une autorisation et ceci avant de présenter un projet au contrat de quartier, comment pourrait-on simplifier les démarches ?*

Mme FRAGA, Présidente : nous avons reçu la question écrite QE 337 – 24.03 « Contrat de quartier Aire-Le Lignon » déposée par M. NOBS.

Nous passons au point suivant.

**18.B) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 236 – 23.03
« MAISONS DE QUARTIER DE VERNIER : ACCUEIL ET ACTIVITÉS POUR LES
ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES » (QE 236 A – 24.03)**

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 236 – 23.03

déposée par Madame Céline FORNEY, Conseillère municipale

relative à l'objet suivant :

**MAISONS DE QUARTIER DE VERNIER : ACCUEIL ET ACTIVITÉS POUR LES ADOLESCENTS ET
JEUNES ADULTES**

QUESTION

Nous avons la chance de compter à Vernier un grand nombre de maisons de quartier, ce qui permet aux enfants et adolescents de bénéficier de lieux d'accueil et de rencontre encadrés, ainsi que d'un programme d'activités diversifié.

Mes questions sont liées à l'accueil des adolescents (dès l'entrée au cycle d'orientation jusqu'à 18 ans), ainsi qu'à celui des jeunes adultes (tranche d'âge 18-22 ans environ) :

- 1 *Quels sont les lieux destinés à ces jeunes ?*
- 2 *Quels sont les horaires d'accueil de ces locaux et les tranches d'âge concernées ?*
- 3 *Quelles sont les activités destinées spécifiquement à ce public ? Y a-t-il un âge « maximum » pour pouvoir y participer ?*

- 4 Qu'en est-il de la fréquentation ? Est-ce que certains lieux manquent de place ou au contraire sont peu fréquentés ?
- 5 Comment les informations des maisons de quartier sont-elles diffusées au public concerné ?
- 6 Est-ce qu'il existe des dispositifs d'accueil spécifiques pour que les filles se sentent à l'aise dans ces différents lieux ?

RÉPONSE

1 Centres et dispositifs d'animation jeunesse à Vernier

De nombreux dispositifs verniolans existent pour les adolescents et jeunes adultes. C'est en particulier le cas des maisons de quartier et autres centres de rencontre, pour l'essentiel des structures affiliées à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), subventionnées par la Ville de Vernier.

Certaines se dédient spécifiquement à des publics adolescents et jeunes adultes (l'ABARC, La Carambole et l'Éclipse), tandis que d'autres sont plus orientées vers un public familial, tout en proposant des activités « jeunes » (MQ Aire-Le Lignon, MQ Libellules, MQ Avanchets, MQJR ChâBal, MQ Quart'île, Espace socioculturel de l'Étang). Il faut bien sûr ajouter à cette liste les travailleuses et travailleurs sociaux hors murs (TSHM), qui par définition n'animent pas un lieu d'accueil mais se rendent auprès du public et se focalisent principalement sur les relations avec les adolescents et les jeunes adultes.

2 Horaires d'accueil

À défaut de pouvoir communiquer ici l'ensemble des horaires d'accueil et d'activités des nombreux centres verniolans, voici une sélection de plages d'accueil hebdomadaire spécifiquement dédiées aux préadolescents, adolescents et jeunes adultes, sachant que ce n'est qu'une partie de l'offre et qu'il existe également des accueils enfants, tout public, cours de langue, camps, sorties, etc.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ABARC			14h00-21h00 : accueil 15 à 25 ans			14h00-19h00 : accueil 15 à 25 ans
MQ Aire-Le Lignon		16h00-18h30 : accueil 11 à 15 ans	13h30-18h00 : accueil 11 à 15 ans	16h00-18h30 : accueil 11 à 15 ans	16h00-21h00 : accueil 11 à 15 ans	
La Carambole		16h00-17h00 : accueil 10 à 12 ans 17h00-21h00 : accueil et repas 12 à 17 ans	14h00-15h30 : 12 à 17 ans 15h30-19h00 : accueil 12 à 25 ans	15h30-17h30 : permanence administrative 17 à 25 ans 17h30-20h00 : accueil 17 à 25 ans	16h00-18h00 : accueil 10 à 12 ans 18h00-22h00 : accueil 12 à 17 ans	16h00-20h00 : accueil 17 à 25 ans
MQ Libellules					18h00-22h00 : accueil 11 à 18 ans	
MQ Quart'île	16h00-18h30 : accueil 6 à 18 ans	16h00-18h30 : accueil 6 à 18 ans		16h00-18h30 : accueil 6 à 18 ans	16h00-18h00 : accueil 6 à 18 ans 18h00-22h00 : accueil 13 à 18 ans	

MQJR ChâBal			14h00-18h00 : accueil 12 à 18 ans	16h00-19h00 : accueil 12 à 18 ans + studio	16h00-22h00 : accueil 12 à 18 ans + salle de sport + repas	
MQ Avanchets		17h00-21h00 : accueil 12 à 20 ans	14h00-18h00 : accueil 6 à 17 ans		17h00-22h00 : accueil 12 à 20 ans	
Éclipse		13h30-15h30 : permanence administrative 16h00-19h00 : accueil 12 à 20 ans	13h30-16h30 : accueil 12 à 20 ans 16h00-18h45 : sport	13h30-15h30 : permanence administrative 19h30-21h30 : accueil 18 à 25 ans	16h00-22h00 : accueil 12 à 20 ans + repas	14h00-19h00 : accueil 12 à 20 ans ou sortie
Espace socioculturel de l'Étang			14h00-18h00 : accueil 4 à 18 ans	18h00-21h00 : accueil 12 à 18 ans		

3 Activités et limites d'âge

L'offre des prestations d'accueil, d'activités et d'animations socioculturelles à destination des jeunes est riche et variée. Dans les modalités principales on peut distinguer notamment :

- Les accueils libres (cadre souple favorisant les rencontres, l'écoute et l'échange) ;
- Les accueils réguliers sur inscription (activités plus cadrées, comme studio-son, ateliers, sport, formation) ;
- Les activités ponctuelles sur inscription, comme les camps de vacances et sorties diverses ;
- La mise à disposition de locaux en « gestion accompagnée » (avec une certaine autonomie dans l'utilisation pour des activités culturelles ou de sociabilité), ou encore l'ouverture de salles de sport en hiver ;
- Diverses formes de soutien individualisé (permanences administratives, aide à la recherche de logement, à l'insertion professionnelle, via notamment l'organisation de petits jobs).

Cette variété de l'offre découle aussi de la diversité des besoins des groupes d'âge. En sachant qu'il faut pour cela composer avec un certain flou autour de la définition de la catégorie de « jeune ». Si la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse cible les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans, divers facteurs (autonomie financière, fin des études, premier enfant, ...) peuvent en effet tracer des frontières variables entre les « jeunes » et les « adultes ». Au niveau des centres de jeunesse, on constate que cette distinction varie également. En effet, les centres ont des particularités ancrées dans leur historique respectif et une orientation plus ou moins focalisée sur des groupes d'âge. En découlent des « âges limites » différents. Pour certaines, la limite d'âge à la participation aux activités et accueil se situe à la majorité (Quart'île, MQ Libellules, Étang), voire à 15 ans (MQ Aire-Le Lignon). D'autres structures sont au contraire plus axées sur les jeunes adultes, les 18-25 ans. C'est notamment le cas de l'ABARC, La Carambole et l'Éclipse. Dans ces centres, la jeunesse va donc bien au-delà de l'âge de la majorité. Les retours des professionnels laissent d'ailleurs entrevoir qu'à 25 ans les problématiques classiques liées à la jeunesse – concernant l'emploi et le logement, par exemple – ne disparaissent pas du jour au lendemain.

4 Fréquentation des espaces d'accueil et espaces à disposition

La fréquentation des dispositifs par les jeunes est variable. Se faisant sur une base libre, et sans inscription, il est difficile de mesurer avec exactitude les volumes de participants et d'en articuler des moyennes représentatives, ce d'autant plus que ces volumes fluctuent de manière importante au gré des saisons et des programmes. Elles sont plus imprévisibles que les fréquentations des offres pour enfants et varient également selon le quartier. Les événements ponctuels peuvent par ailleurs attirer un public plus vaste que les habitués.

Il est cependant possible de sonder la satisfaction des centres vis-à-vis du nombre de jeunes qui fréquentent leurs espaces d'accueil, qui globalement est élevée.

Peu satisfaits : nécessité de faire évoluer	Satisfaits : des mesures d'optimisation peuvent être imaginées	Très satisfaits : le modèle actuel convient parfaitement
10%	35%	55%

La majorité des centres sont également satisfaits de l'espace d'accueil dont ils disposent et considèrent que ce dernier est suffisant. En effet, pour certains, plusieurs espaces peuvent être utilisés en simultanément (terrain extérieur, locaux du parascolaire, plusieurs lieux d'accueil), et les accueils y sont organisés de manière à ne pas croiser des groupes d'âges différents en même temps dans les locaux. Deux centres sont actuellement concernés par un espace qu'ils considèrent comme restreint. Pourtant, tous deux verront prochainement leurs locaux évoluer (reconstruction, nouvel emplacement), ce qui devrait résoudre au mieux leur souci d'espace. Outre l'espace à disposition, il faut également tenir compte du facteur des ressources humaines. Disposer de locaux est important, mais requiert un nombre correspondant d'adultes en mesure d'encadrer l'ensemble des usagers. C'est dans ce sens que de nombreux centres, face à un succès de certains formats d'accueil, demandent régulièrement une augmentation de ces ressources.

5 Moyens de communication

Afin de transmettre leurs informations au public, les centres utilisent plusieurs vecteurs de communication. Les moyens de transmission dits « traditionnels » sont toujours utilisés par les centres : notamment les affiches, les flyers, les mails, le site Internet, les courriers et les publications dans l'ActuVernier. Pourtant, une majorité des centres affirment également diffuser leurs informations via les réseaux sociaux (Instagram et Facebook). Ces moyens de diffusion semblent devenir de plus en plus centraux dans la communication des centres et permettent aussi de s'adresser plus directement aux jeunes. De manière similaire, certains centres communiquent également via des groupes WhatsApp, au sein desquels les informations importantes sont relayées. Finalement, le bouche-à-oreille reste un excellent moyen de faire parler de soi et de répandre des informations.

6 Participation des filles

Au sein des centres, il semblerait que les filles soient présentes autant que les garçons lorsqu'elles sont encore des enfants. Les centres accueillant un public très jeune affirment ainsi ne pas voir de différence entre la fréquentation des filles et des garçons. Pourtant, à mesure qu'elles grandissent, les filles disparaissent progressivement des accueils. C'est notamment le cas dans plusieurs centres qui pointent le phénomène suivant : les filles sont peu nombreuses chez les préadolescents et presque inexistantes chez les adolescents. Pour pallier cette disparition progressive des filles avec l'âge, certains centres ont instauré des moments qui leur sont réservés (ex : soirées, cours, sorties). Ces initiatives rencontrent un réel engouement. La raison expliquant le déclin des filles à mesure qu'elles grandissent est probablement multiple et en lien avec une socialisation différenciée entre filles et garçons, qui s'accroît à l'âge préadolescent. Dès lors, on peut affirmer que cette absence de filles n'est pas principalement liée aux modalités d'accueil des centres (qui n'offriraient pas le bon cadre pour ces dernières), mais principalement à des facteurs socioculturels externes.

Remarque générale : exigences et accompagnement de la Ville de Vernier

La Ville de Vernier souhaite que les dispositifs d'animation socioculturelle puissent être des lieux ouverts, accueillants, dynamiques, qui offrent des activités répondant aux enjeux du quartier et aux besoins des habitants. Le Service de la cohésion sociale (SCS), en coordination avec les structures concernées, travaille activement à optimiser l'offre et la manière dont elle s'organise. Des réflexions sont ainsi menées, individuellement et collectivement, sur, entre autres, les moyens de capter un public diversifié, de diminuer certains effets négatifs des seuils et catégorisation, ou encore de fluidifier les transitions.

La question écrite QE 236 – 23.03 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Mme FRAGA, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 236 – 23.03 « Maisons de quartier de Vernier : accueil et activités pour les adolescents et jeunes adultes ».

Nous passons au point suivant.

**18.C) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 287 – 23.10
« RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DU RAAC » (QE 287 A – 24.03)**

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 287 – 23.10

déposée par Monsieur Wahba GHALY, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DU RAAC

QUESTION

Le Raac, reinforced autoclaved aerated concrete, ou en français (béton cellulaire armé autoclavé) est un matériau de construction plus léger que le béton traditionnel ... il est composé de sable, de ciment et d'air, renforcé parfois avec des fibres synthétiques, utilisé dans la construction de bâtiments publics en Europe et en Suisse !

En 2002, le BRE (Building Research establishment), une agence exécutive du gouvernement du Royaume-Uni, a publié un document mettant en garde contre "des déformations et des fissures excessives liées à ce matériau, dont la durée de vie n'est estimée qu'à trente ans.

Ce n'est que récemment que l'ampleur des risques s'est manifestée concrètement avec l'effondrement d'une école primaire en Angleterre. Heureusement, cela s'est produit pendant un week-end, ne faisant aucun blessé.

Sachant que le Raac :

- a été utilisé dans 100 bâtiments publics britanniques et que cela menace actuellement d'effondrement des hôpitaux, des tribunaux, de 100 écoles et des deux plus grands aéroports britanniques ;*
- a été utilisé dans des centaines de bâtiments publics Suisses, pas seulement jusqu'à 1990 comme l'Angleterre, mais jusqu'à présent.*

Est-ce que le Raac a été utilisée dans des bâtiments publics verniolans, combien sont-ils, et lesquels ?

Si oui, je m'interroge sur les réglementations et les normes de construction locales en place, et les mesures que prendra Vernier pour rassurer nos concitoyens que nous ne prendrons aucun risque avec la sécurité de nos enfants en particulier, et de nos bâtiments publics en général ?

RÉPONSE

Les bureaux d'ingénieurs civils genevois, auprès desquels nous nous sommes renseignés, nous ont indiqué qu'ils n'ont jamais préconisé et mis en œuvre ce type de matériau pour réaliser les systèmes porteurs de bâtiments dans le canton de Genève ou ailleurs en Suisse.

Cependant, si nous étions amenés à découvrir un matériau d'apparence similaire au béton cellulaire autoclavé renforcé (Raac) dans le cadre de travaux d'entretien ou de rénovation du parc immobilier de la Ville de Vernier, nous demanderons une expertise structurelle du bâtiment, afin de nous assurer de sa résistance et de sa pérennité.

La question écrite QE 287 – 23.10 est ainsi close.

*Mathias BUSCHBECK
Maire*

Mme FRAGA, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 287 – 23.10 « Risques liés à l'utilisation du RAAC ».

Nous passons au point suivant.

18.D) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 316 – 24.01 « SÉCURITÉ ROUTIÈRE PRÉVENTION : UNE AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS » (QE 316 A – 24.03)

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 316 – 24.01

déposée par Monsieur Thierry CERUTTI, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

SÉCURITÉ ROUTIÈRE, PRÉVENTION : UNE AFFAIRE DES TOUTES ET TOUS

QUESTION

- 1 *Pourquoi la ville de Vernier n'installe pas de miroir de sécurité dans l'espace routier ou la visibilité est mauvaise ?*
- 2 *A titre préventif, ne serait-il pas normal que la ville de Vernier soit proactive afin d'éviter qu'un accident avec des conséquences désastreuses se produisent pour agir ?*
- 3 *Est-ce que la ville de Vernier a prévu un budget dit de prévention pour aménager les espaces publics et routier de la ville ?*
- 4 *Si oui, de quel montant ? si non pour quelle raison ?*
- 5 *Combien de fonctionnaire ont été engagé pour remplir cette mission*

Dans un registre autre :

- 6 *Qui le propriétaire de la parcelle angle chemin du Sorbier / route de Montfleury ou se trouve parké des véhicules d'occasions destinés à l'exportation ?*
- 7 *Est-ce que la zone où se trouve se parque automobiles correspond à ce genre d'activité ?*
- 8 *Est-ce que la ville de Vernier ne peut pas agir pour faire retirer cette activité de cet endroit, notamment pour des raisons de sécurité ?*

RÉPONSE

Le Conseil administratif répond aux nombreuses questions comme suit :

La norme VSS 240 273a régit les conditions de visibilité dans les carrefours à niveau.

Les distances de visibilité aux carrefours dépendent notamment de la vitesse d'approche des véhicules. À titre d'exemple, pour des routes dont la vitesse est limitée à 50 km/h, la distance de visibilité doit être de 50 m. Par ailleurs, la norme stipule qu'aucun obstacle de plus de 60 cm de hauteur doit figurer dans ces cônes de visibilité, et ce dans les 2 sens de circulation.

Questions 1 à 5

La Ville de Vernier met tout en œuvre pour que la norme VSS 240 273a soit respectée au droit de tous les carrefours situés sur des routes communales. Dans les nouveaux projets, les calculs des cônes de visibilité sont effectués par les bureaux d'ingénieurs spécialisés et gestion du trafic, et l'aménagement doit permettre que la norme soit respectée.

De manière générale, la pose de miroir n'intervient qu'en dernier recours, lorsque des obstacles empêchant le respect de la norme ne peuvent être démontés (murs, pilier de pont, bâtiments, etc.). Ce qui précède est justifié par le fait que, d'une part, les miroirs donnent une fausse impression de sécurité, car les distances et les vitesses sont difficiles à estimer, et, d'autre part, l'image est inversée et le champ de visibilité est concentré sur une petite surface. Enfin, ces miroirs ne permettent pas à l'automobiliste de détecter aisément les deux-roues, et les piétons, en particulier les enfants. Au vu de ce qui précède, l'Office cantonal des transports (OCT) ne préconise pas ce type d'installation.

La fourniture, la pose et la maintenance d'un miroir sont à la charge du fonds servi. Lorsque la demande émane d'un riverain estimant que la visibilité au droit de la sortie de sa parcelle est insuffisante, le technicien communal se rend sur place pour analyser la situation et calculer les cônes de visibilité, et une analyse de la situation est faite en collaboration avec la déléguée à la mobilité de la Commune. Si des travaux mineurs, comme tailler une haie, supprimer une place de parc ou enlever un pare-vue sur une clôture, permettent de faire respecter la norme VSS 240 273a, la Ville de Vernier refuse l'implantation d'un miroir. Dans le cas contraire, une mesure de placement est accordée au propriétaire pour qu'il puisse installer un miroir à ses frais. Le requérant est ensuite responsable de l'entretien du miroir et de son remplacement quand celui-ci est détérioré.

Lorsque la Ville de Vernier reçoit de tels signalements, elle approche donc les privés. Dans le cadre des autorisations de construire, la Ville de Vernier est très attentive à cette question et demande souvent d'améliorer la visibilité des sorties sur domaine public. Cependant, si l'OCT ne formule pas la même requête dans le cadre des demandes d'autorisation de construire, l'Office cantonal des autorisations de construire (OAC) ne tient pas compte de la demande formulée par la Commune.

Dans le budget de fonctionnement, aucun montant n'est alloué spécifiquement pour ces prestations, mais les équipements peuvent être financés à travers le compte lié à la signalisation : « Acquisition de matériel et équipement divers », lorsque la responsabilité de l'amélioration de la visibilité incombe à la Commune.

Questions 6 à 8

La parcelle au droit du carrefour entre la route de Montfleury et le chemin du Sorbier est une parcelle privée appartenant à GENIE GROUP SA. S'agissant de l'utilisation des parcelles sises en zone industrielle et

artisanale, nous vous informons que la Ville de Vernier manifeste régulièrement sa désapprobation auprès de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), lorsque ces dernières sont utilisées pour du stockage de véhicules neufs ou d'occasion. Ceci étant précisé, le règlement sur les activités admissibles en zone industrielle ou de développement industriel, respectivement en zone de développement d'activités mixtes (L 1 45.05) indique à l'art. 1 al.2 que les activités de stockage et d'entreposage, sans transformation de produit ou de marchandise de poids ou dimension particulièrement élevés, peuvent également être admises dans les zones industrielles ou de développement industriel. L'activité est donc conforme à la zone, et la Ville de Vernier n'a pas la compétence pour faire retirer cette activité. À titre informatif, nous vous signalons qu'à terme la route de Montfleury sera condamnée, comme le prévoit le plan directeur de la ZIMOGA.

Pour ce qui est de l'analyse des conditions de visibilité de ce carrefour, il s'avère que celle-ci est conforme à la norme susmentionnée. Le technicien communal a procédé à une analyse des cônes de visibilité ainsi qu'à un contrôle sur site, et il s'avère que la gêne ne provenait ni de la clôture ni de l'activité du site, mais d'un panneau d'information de la Ville de Vernier, qui a été enlevé depuis.

S'agissant de la sortie du centre de Blandonnet au droit du chemin des Coquelicots, la pose d'un miroir pourrait être envisagée, mais il s'agit ici d'une parcelle privée. Il est donc du ressort du propriétaire de faire respecter la norme de visibilité en sortie de sa parcelle, sur le domaine public (investissement et entretien). La Ville de Vernier contactera donc le propriétaire afin que ce dernier effectue les investissements requis par la norme.

La question écrite QE 316 – 24.01 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Mme FRAGA, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 316 – 24.01 « Sécurité routière prévention : une affaire de toutes et tous ».

Nous passons au point suivant.

18.E) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 318 – 24.01 « FONDATION PARKING VERNIER » (QE 318 A – 24.03)

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 318 – 24.01

déposée par Monsieur Christophe RUSSI, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

FONDATION PARKING VERNIER

QUESTION

Le MCG se réjouit que la ville de Vernier a finalement mis en application son projet de retirer le mandat du contrôle de stationnement à la Fondation des parkings et qu'il a enfin compris qu'il valait mieux avoir la

mainmise sur cette activité en créant une unité communale dédiée à ce contrôle pouvant œuvrer dans d'autres secteurs d'activité afin de valoriser ce personnel.

Cependant, en faisant cette proposition, le MCG avait une autre raison de vouloir créer cette brigade communale.

En effet, afin de rester cohérent et d'inscrire au sein de la ville de Vernier la volonté politique du MCG d'engager uniquement des résidents de notre ville, à savoir des habitants de Vernier, les élus MCG avaient proposé d'engager que des résidents de notre ville pas commune, et de préférence des jeunes et des seniors.

Afin de vérifier que cela est bien le cas, mes questions au conseil administratif sont les suivantes :

- *Combien de fonctionnaires ont été engagés pour remplir cette mission ;*
- *Est-ce que ces nouveaux collaborateurs sont des résidents de la ville de Vernier ?*
- *Dans la négative, quel est le lieu de résidence de ces employés.*

Dans un registre plus large :

- *Combien de fonctionnaires municipaux sont des frontaliers ?*

RÉPONSE

Depuis de nombreuses années, la Ville de Vernier privilégie l'engagement, à compétences égales, des demandeurs d'emploi ou des personnes ayant un statut professionnel précaire habitant la Commune ou le canton de Genève.

Dans le cas de ce recrutement, qui consistait à créer une nouvelle équipe en charge du contrôle du stationnement, nous avons accordé une importance particulière à la diversité et à la complémentarité des profils en termes d'expérience professionnelle, de genre et d'âge afin que cette nouvelle équipe soit rapidement opérationnelle.

Voici les chiffres demandés concernant le contrôle du stationnement :

- *Nombre de fonctionnaires engagé-e-s : 7*
- *Nombre de fonctionnaires engagé-e-s habitant Vernier : 4*
- *Lieux de résidence des fonctionnaires engagé-e-s non Verniolan-e-s : autres communes genevoises*

Voici les chiffres demandés concernant l'administration municipale :

- *Nombre de fonctionnaires frontaliers (permis G) : 12 (~2% de l'effectif)*

La question écrite QE 318 – 24.01 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Conseiller administratif

Mme FRAGA, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 318 – 24.01 « Fondation parking Vernier ».

Nous passons au point 19) de l'ordre du jour.

19. QUESTIONS ORALES

Mme FRAGA, Présidente : M. JUNGO RODRIGUEZ, vous avez la parole.

M. JUNGO RODRIGUEZ : merci Mme la Présidente.

J'ai une question. Je vais essayer d'être le plus clair possible.

Je parle, en tant que piéton, du carrefour : avenue de Châtelaine / avenue Henri-Golay / rue Edmond-Vaucher.

Comme j'habite à côté de cette zone, j'ai constaté que si je veux traverser l'avenue de Châtelaine, de Henri-Golay à Edmond-Vaucher, ou vice versa, le feu ne s'allume plus sur toute la longueur de la traversée de l'avenue de Châtelaine lorsque je presse sur le bouton-poussoir pour piétons, mais seulement sur la moitié. Après avoir traversé la moitié de la route, il faut represser sur ledit bouton et attendre un nouveau cycle pour pouvoir finir de traverser l'avenue.

Si nous sommes assez rapides, nous pouvons traverser l'avenue en un cycle mais il faut être rapide et appuyer rapidement.

Ma question est donc la suivante : pourquoi ce changement est-il apparu en début d'année, selon ce que j'ai pu remarquer ?

Je sais que c'est une route cantonale mais je voulais en savoir un peu plus.

Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : merci M. le Conseiller municipal pour votre question.

Le réglage de la signalisation lumineuse – d'autant plus sur une route cantonale – est de compétence cantonale. Nous allons donc interpellier le Canton sur la question et je reviendrai le mois prochain avec une réponse.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Maire.

Mme ROCH, vous avez la parole.

Mme ROCH : merci.

J'ai une question concernant l'entité d'animation du quartier de l'Étang, parce que j'ai appris que cela allait passer sous la FASE. Alors, soit, mais on n'a pas su me répondre s'il y avait une association qui allait se créer. Combien d'employés ? Quels types d'employés ? Quand ? Enfin... la structure qui est pensée au quartier de l'Étang.

Nous avons juste été informés que cela allait passer sous la FASE. Cela ne me pose pas de problème, mais il serait quand même intéressant de savoir sous quelle forme cela va être fait. J'ai posé la question de savoir si une association avait été créée, et on m'a répondu par la négative. Je ne sais pas si j'ai la bonne information.

Pas besoin de me répondre aujourd'hui.

Mme FRAGA, Présidente : merci Mme ROCH.

M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : je vous répondrai sur la deuxième partie.

En effet, au niveau des employés, soit les monitrices et moniteurs, je ne connais pas exactement leur nombre.

Je vous réponds aussi précisément que possible et je compléterai après si nécessaire.

Sur la première partie. Je vous avais informés en commission sociale, jeunesse et enfance, mais également lors de l'étude du budget, puisqu'il y avait un transfert. Cela faisait partie des points abordés lors des discussions sur le budget, mais je reprecise volontiers.

Il s'agit ici de ne pas créer d'association, mais d'aller sur des projets pilotes, comme il en existe aussi à Lancy. Ce sont des projets dans lesquels il y a bien une entité d'habitants, mais qui ne s'occupe plus de la gestion quotidienne RH et financière. Il s'agit de comités d'habitants qui peuvent définir les politiques qu'ils veulent mettre en place.

Il y a donc eu un transfert d'employés de la Commune à la FASE, car il nous paraît important de travailler de manière commune avec les autres entités.

Dans un deuxième temps, nous travaillons à la création d'un comité d'habitants qui pourra être là – comme dans un comité d'association – pour proposer des animations, des idées, et qu'il puisse être mis en place par l'équipe d'animation, composée d'un responsable d'équipe et deux ou trois animateurs ; il faut que je vous donne les équivalents temps plein.

Il s'agit ici d'aller vers un projet dans lequel les habitants ont leur pleine place, mais avec un concept qui ressemble à ce qui est fait à Lancy, notamment dans le nouveau quartier Chapelle-Les Sciers.

Je vous préciserai ultérieurement le nombre d'équivalents temps plein et de personnes, mais au niveau du volume, il s'agit de ce qui se fait dans les maisons de quartier semblables.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Conseiller administratif.

M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci Mme la Présidente.

Sachant que nous avons mille deux cent nonante-sept demandeurs d'emploi sur la Commune – je me base sur la loi sur la transparence d'une administration –, j'aimerais savoir combien de travailleurs frontaliers et non suisses travaillent et/ou qui résident sur la Commune avec un contrat fixe ou à durée déterminée. Vous avez déjà répondu pour la Mairie de Vernier et vous avez donné un pourcentage, mais pas sur la quantité d'éléments.

Donc, pour éviter cette erreur, j'aimerais savoir combien il y en a aux services RH, des finances, des affaires sociales, des sports et loisirs, de l'urbanisme et du génie civil, de la voirie, de la culture, des

naturalisations, de l'environnement, de la jeunesse, de la petite enfance, des bibliothèques communales, de la sécurité et de la Police municipale – notamment la partie administrative -, de l'état civil et des élections, des sapeurs-pompiers.

Bref, sur la totalité des employés de la Commune qui sont payés par nos impôts, j'aimerais savoir, premièrement, combien résident sur notre territoire communal et, deuxièmement, la quantité de frontaliers, c'est-à-dire des personnes non-suisse, qui y travaillent.

Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. GOMES DE ALMEIDA.

M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : la question se basait d'abord sur le secteur de l'inspection du stationnement avec derrière, je pense, l'envie d'apprendre qu'il y avait sept frontaliers engagés.

Je le répète. Il y a, sur sept personnes engagées pour l'inspection du stationnement, quatre Verniolanes et Verniolans. Je crois que nous avons fait – et je vous l'avais dit – un gros effort sur des postes qui sont souvent recherchés, parce qu'ils n'exigent pas des qualifications particulières.

Sur l'ensemble de l'Administration, M. GOMES DE ALMEIDA, soit plus de six cent quatre-vingts employés, il y a treize personnes frontaliers.

Je ne suis pas sûr que nous allons pouvoir vous donner les chiffres service par service, parce qu'après cela va donner des unités. Quand nous donnons des unités, nous nous attaquons à la protection de la personnalité, et cela vous permettrait de repérer les gens.

Au bout d'un moment, si la question est politique, soit, mais je le répète : il y a moins de 2%, soit treize personnes frontaliers dans l'Administration verniolane.

Je crois que nous pouvons nous retrouver sur une chose. Sur tous les bancs ici, nous voulons favoriser l'emploi de personnes connaissant le tissu verniolan.

Vous reconnaîtrez bien volontiers qu'arriver à treize employés frontaliers sur plus de six cent quatre-vingts au total, je vous défie de trouver une entreprise ou une collectivité publique qui arrive à ce taux-là.

Nous avons toujours été transparents, mais avec ce niveau de transparence à l'unité, cela voudra dire que dans certains services vous pourrez trouver qui sont ces personnes et, là, nous avons un devoir de protection de la personnalité.

Je crois encore une fois que si nous disons qu'il y a treize personnes, soit moins de 2%, vous pourrez tirer les conclusions politiques qui suffisent. Il n'y a pas à aller voir dans chaque service. Nous additionnerions des chiffres pour arriver à treize.

Quand nous faisons une pesée des intérêts sur ces questions, nous devons peser l'intérêt de la protection de la personnalité versus l'intérêt public. Dans ce cadre-là, l'intérêt de la personne l'emporte.

Je le répète encore une fois, vous avez treize personnes frontaliers sur plus de six cent quatre-vingts employés, soit moins de 2%.

Je crois que les conclusions politiques peuvent être tirées et tout objet pourra s'appuyer là-dessus.

Vous savez que nous ne reculons pas devant la transparence, mais ici je dois pouvoir vous dire qu'aller dans ce niveau de détail risque de devoir nommer la personne qui est dans chaque unité.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. STAUB.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : je vous remercie Mme la Présidente.

J'ai deux questions. La première a trait au Centre culturel de la Concorde. Vous nous avez expliqué tout à l'heure que le Conseil administratif avait requis le 20 janvier 2024, sauf erreur, un crédit complémentaire de CHF 5'400'000.00 à l'ACG.

J'en déduis qu'il doit y avoir un plan financier qui n'est pas tenu. J'aimerais savoir quels sont les dépassements du plan financier prévu si tel est le cas. Si tel n'est pas le cas, je serais très heureux de le savoir aussi. C'était ma première question.

Ma seconde question a trait à votre réponse à l'interpellation sur le panneau 50 km/h. J'admets volontiers que ce panneau pose problème car il n'est pas très visible. La jurisprudence est un peu plus nuancée sur ce que vous avez dit. Même un panneau posé dans les circonstances que vous avez évoquées, s'il est peu lisible, peu accessible, cela peut remettre en cause certaines décisions.

Cela étant, et c'est ma deuxième question, est-ce que vous ne voudriez pas permettre à la population d'être très clairement informée de cette vitesse, parce qu'effectivement cela n'est pas vraiment le cas concernant ce panneau ?

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MAGNIN.

M. AGRAMUNT, vous avez la parole.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif : merci M. le Conseiller municipal.

Je vais répondre sur le point concernant Concorde Espace culture. Nous sommes en cours de bouclage financier de ce projet. J'avais promis lors d'une commission, ou peut-être bien lors d'un Conseil municipal, je ne me rappelle plus, de faire une présentation du projet Concorde Espace culture. Pour différentes raisons, cela a dû être reporté à une date ultérieure.

Normalement, nous avons planifié, avec la direction de Concorde Espace culture, de faire cette présentation. Je vous invite à assister à la prochaine commission de la culture, qui devrait se situer entre maintenant et le mois de juin, afin de vous permettre de poser ces questions-là et d'avoir des réponses au niveau du bouclage financier pour avoir une vision claire et précise du projet.

Mme FRAGA, Présidente : M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : je vous remercie.

M. MAGNIN, concernant votre deuxième question au sujet du problème lié à la pose du panneau 50 km/h, c'est qu'il n'y a pas de bonne solution.

Soit nous le mettons plus loin et la limite de zone 50 km/h commencerait plus tard alors que, dans l'autre sens, elle terminerait à la route de Vernier. Cela voudrait dire qu'il n'y aurait pas une équivalence dans les deux directions.

Soit nous le laissons là où il est en attendant les travaux du BHNS, qui induiront de toute façon le déplacement de ce panneau.

Je vous propose de laisser pour l'instant le panneau visé à l'endroit où il se trouve actuellement, tout en sachant qu'il sera ensuite déplacé dans le cadre des travaux du BHNS.

Vous connaissez le panneau, mais je veux juste préciser que la photo qui est dans l'interpellation n'est pas la réalité. Nous sommes d'accord ? C'est la photo qui est prise justement par l'intelligence artificielle qui dirige une voiture. En réalité, le panneau est dans le virage. Il n'est peut-être pas d'une visibilité parfaite et optimale, mais il reste parfaitement visible pour un usager de la route roulant à une vitesse adaptée.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Maire.

M. MAGNIN.

M. MAGNIN : je vous remercie Mme la Présidente.

Je vais continuer avec une nouvelle question. J'aimerais que le Conseil administratif nous dise s'il y a un dépassement de crédit du plan financier, plutôt que de nous renvoyer à une commission.

La question est précise. J'aimerais une réponse précise.

Mme FRAGA, Présidente : juste une petite seconde.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : je vais vous répondre très clairement après, mais il est important d'avoir une commission où nous pourrions vous présenter, à la fois la situation du plan financier de Concorde Espace culture, et à la fois des avancées qui ont eu lieu sur le plan de la gouvernance.

C'est pour vous permettre d'avoir une information complète que la présentation a été repoussée.

Le plan financier sera tenu, mais vous n'êtes pas sans savoir que, sur le plan de la construction, il y a eu l'inflation et c'est sur ce bouclement-là que vous recevrez des informations. Je précise qu'il n'y a rien qui mette en danger la réalisation du projet et que nous vous répondrons en toute transparence.

Nous voulions consolider l'ensemble des éléments avant de vous les communiquer en commission.

Est-ce que le chiffrage qui a eu lieu il y a cinq ans est le même ? Non. En revanche, nous avons eu des revenus supplémentaires qui ne sont même pas ceux transmis pour l'investissement.

Nous allons pouvoir venir avec un plan complet lors d'une commission, au cours de laquelle vous verrez qu'il y a eu des évolutions. Le projet est sur de bons rails et l'ouverture de Concorde Espace culture aura bien lieu en 2026, avec un plan financier tenu, mais pas forcément le même, tant sur le plan des revenus que des dépenses.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

Mme COMPAGNON KAUFMANN, vous avez la parole.

Mme COMPAGNON KAUFMANN : merci Mme la Présidente.

J'ai trois petites questions. La première concerne la subvention de CHF 100.00 aux habitants seniors pour l'abonnement TPG annuel. À ma connaissance, l'abonnement CFF général ou demi-tarif n'est pas concerné par cette subvention. Ne pourrait-on pas envisager d'étendre notre subvention aux abonnements CFF ?

Un tout autre sujet, ce sont les cimetières. Le Service de l'environnement urbain est fermé à partir du vendredi 11h jusqu'au lundi 8h. Selon le moment du décès, on doit organiser l'enterrement et tout ce qui va avec durant le week-end. Or, on ne peut pas atteindre le susdit Service. Donc, on ne peut pas savoir si un enterrement est possible. Comment fait-on dans ces cas-là ? En tout cas, moi, j'ai eu un décès dans ma famille avec quelqu'un qui voulait se faire enterrer sur Vernier et du coup, nous avons dû organiser la cérémonie un jour et l'enterrement un autre jour, ce qui n'était pas très pratique.

Et enfin, tout autre chose encore. Jusqu'à peu, Vernier donnait une subvention aux écoles, aux familles, pour l'action préventive en milieu familial. Il s'agit d'une aide éducative aux familles qui y ont droit. Je précise que ce sont les écoles primaires qui s'en occupent. Actuellement, Vernier ne rembourse plus cette prestation « action préventive en milieu familial ». Pourquoi ?

Mme FRAGA, Présidente : M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : je répondrai à la dernière question.

C'est une politique cantonale qu'en réalité le Canton ne veut plus assumer.

Je vous rappelle que ce type de subvention liée à l'école, au DIP, à l'aide familiale, est cantonal. C'est donc une politique historiquement cantonale et le Conseil d'État a pris la décision il y a quelques années de ne plus la couvrir.

Nous avons cherché des solutions pour la couvrir en partie, et nous le faisons, mais il s'agit d'un report de charges sur les communes.

Le Canton, et pour être très précis, le DIP, ne veut plus prendre en charge ces dépenses-là.

La question n'est pas que ce n'est plus suivi à Vernier, c'est dans 95% des communes que cela pose un problème, parce que le Canton s'est désengagé d'une politique qu'il a lui-même mise en place.

Nous avons cherché des solutions et nous en avons trouvé, mais vous pouvez bien comprendre que les dizaines de milliers de francs qu'on met sous notre responsabilité du jour au lendemain en nous disant que c'est horrible car il y a des familles qui sont en difficulté, c'est évidemment très inquiétant. Mais en même temps, c'est un peu facile de la part du Canton de mettre en avant des politiques et de se retirer après en demandant de payer la facture.

Nous avons partiellement trouvé des solutions. Vous avez d'ailleurs voté des budgets, si je ne m'abuse, mais je reviendrai plus largement sur la question avec plus d'informations.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. STAUB.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : s'agissant de vos deux premières questions, au sujet des cimetières, je vais interpeller mes services et je reviendrai le mois prochain avec une réponse.

Pour ce qui est de la question d'une subvention potentielle à un abonnement général ou un demi-tarif, comme nous vous avons dit que nous vous donnerions différentes options dans le cadre de l'étude des tarifs, nous pourrions aussi chiffrer ce montant-là, mais plus difficilement, car il est compliqué d'obtenir le nombre de personnes habitant Vernier qui disposent d'un abonnement général ou demi-tarif. Néanmoins, nous allons voir ce que nous pouvons faire pour vous donner une information à ce sujet.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Maire.

Mme BRANDRUP, vous avez la parole.

Mme BRANDRUP : merci Mme la Présidente.

J'aimerais soulever une question qui me tient à cœur par rapport à la collecte des déchets, plus particulièrement la présence de poubelles.

Je suis très curieuse de savoir s'il existe une règle en termes de distance entre les points de collecte de déchets ou de poubelles à Vernier, parce que j'ai remarqué que, par exemple, à l'arrêt Bouchet, il y a cinq poubelles sur une distance de 100 mètres puis, pendant 620 mètres, il n'y a pas du tout de poubelles. Sur ce cheminement, il n'y a pas du tout de poubelles ou de lieu où les personnes qui se promènent ou font du vélo pourraient jeter leurs déchets. Les gens jettent les sacs rouges de nos amis à quatre pattes entre les arbres.

En même temps, j'ai remarqué qu'entre l'avenue Crozet et tout le chemin De-Maisonnette, jusqu'à l'avenue de Châtelaine, il n'y a aucun point de collecte de déchets ou des poubelles. Il y a juste une petite poubelle au milieu du chemin des Anémones.

J'aimerais savoir pourquoi la distance est plus réduite entre les poubelles ou points de collecte de déchets à Vernier-Village qu'à Châtelaine, à l'avenue Crozet, à la route de Meyrin ou au chemin De-Maisonnette.

Mme FRAGA, Présidente : M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : je vais vous répondre.

À l'arrêt Bouchet, il y a énormément de poubelles, puisque c'est le deuxième plus grand arrêt TPG de notre Commune. C'est normal qu'il y ait beaucoup de poubelles, et c'est une bonne chose puisqu'elles sont plutôt pleines.

Concernant le petit chemin qui est le long de l'avenue de Crozet, nous avons un gros problème parce que le propriétaire refuse d'installer des poubelles. Nous le lui avons demandé et il a refusé de le faire.

Actuellement, nous sommes dans une situation un peu difficile, puisque ce chemin est sur une propriété privée. Il s'agit du chemin parallèle à la route et il est sur terrain privé.

Pour les autres secteurs de Châtelaine dont vous me parlez, la phase de travaux actuelle rend compliquée l'installation définitive de poubelles. Mais je le note et ce sera inscrit au procès-verbal, à savoir qu'après la fin du chantier sur le chemin De-Maisonnette, il y ait assez de poubelles sur ce chemin.

Mme FRAGA, Présidente : Mme BRANDRUP.

Mme BRANDRUP : je m'excuse mais je trouve dommage d'avoir autant de cacas de chiens dans des sacs rouges cachés entre les arbres. Je ne pense pas que ce cheminement où il y a tellement d'arbres soit une propriété privée. D'un côté il y a les vélos et de l'autre côté il y a le chemin qui est privé.

Mais sincèrement, en voyant tous les jours ces sacs de déchets cachés entre les arbres, je trouve dommage que dans notre Commune nous ne puissions pas améliorer la situation.

Merci beaucoup.

Mme FRAGA, Présidente : M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : je vous confirme que ces terrains sont entièrement privés. Ils appartiennent à la Caisse de la police, qui refuse de mettre des poubelles à cet endroit.

Mme FRAGA, Présidente : merci de votre retour.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci Mme la Présidente.

J'ai accompagné le Président du local de vote de Vernier-Village en tant que Vice-Président. Vous savez toutes et tous que nous sommes tenus, en tant que citoyens helvétiques, de participer en tant que juré au sein de ces locaux de vote lorsque le Président nous convoque, quel que soit le citoyen, quel que soit son rang, son titre ou sa fonction.

Vous pouvez bien naturellement trouver des excuses. Si vous êtes malade, sous certificat médical, vous devez présenter le certificat médical. Vous pouvez être à l'étranger. Effectivement, si vous êtes à l'étranger, vous avez un peu de difficulté à vous présenter.

Et surprise, nous avons eu un citoyen qui pense qu'il n'est pas ordinaire, qu'il est au-dessus de tout autre citoyen de cette Commune. C'est M. AGRAMUNT, qui ne s'est pas présenté, qui a formulé une lettre d'excuse en prétendant qu'il n'avait pas à être présent parce qu'il était magistrat de la Ville de Vernier.

Tiens donc ! Je ne savais pas que les magistrats de la Ville de Vernier devaient surseoir à leurs obligations citoyennes, d'être jurés populaires.

Mais ce qui m'a choqué, étonnamment, c'est que pour sa lettre, il a utilisé un papier à l'en-tête de la Ville de Vernier en écrivant avec son titre et son statut politique, alors qu'il est convoqué comme citoyen lambda de la Ville de Vernier, qu'il est convoqué en tant qu'habitant et non pas parce qu'il est magistrat de la Ville de Vernier.

J'aimerais savoir si le Conseil administratif a pour habitude de refuser de se présenter aux convocations lorsqu'il est convié à être juré populaire lors de votations, s'il a pour habitude de refuser parce que ce sont des magistrats alors qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux fonctions, et si le courrier officiel de la Ville de Vernier est de bon aloi pour trouver des excuses bidon pour ne pas être présent le dimanche matin, comme le font tous ceux qui sont convoqués.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. CERUTTI.

M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif : merci beaucoup M. le Conseiller municipal d'avoir posé cette question.

Je suis quand même assez étonné que vous, peut-être futur premier citoyen du Canton de Genève d'ici une année et trois mois, teniez de tels propos.

Cela me rappelle une histoire d'un policier, je crois. Il n'est pas condamné car il a fait appel, il y a donc la présomption d'innocence, mais je veux juste rappeler cela.

Je crois que c'était au mois de juillet 2020 ou 2022, peut-être. Il a été condamné pour violation du secret de fonction, sauf erreur de ma part, parce qu'il avait eu l'intelligence de transmettre à un gérant de salon de massage des informations sur des prostituées. Bien sûr, il n'est pas condamné parce qu'il a fait appel contre cette décision.

Et ce qui est étonnant, c'est que la Chambre pénale de la Cour de justice, qui est normalement assez rapide puisqu'elle met à peu près une année pour rendre un arrêt. Là, elle met un peu plus de temps. C'est étonnant.

Pardon, je vais préciser ce qu'est la violation du secret de fonction, pour ceux qui ne savent pas ce que c'est. Il s'agit de l'article 320 du Code pénal, au chiffre 1, qui indique que « *quiconque révèle un secret à lui confié en sa qualité de membre d'une autorité ou de fonctionnaire, ou dont il a eu connaissance à raison de sa charge ou de son emploi ou en tant qu'auxiliaire d'une autorité ou d'un fonctionnaire est puni d'une peine privative de liberté de 3 ans ou plus ou d'une peine pécuniaire* ».

Il est encore indiqué « *la révélation demeure punissable alors même que la charge ou l'emploi ou l'activité auxiliaire a pris fin* ».

Il est précisé au chiffre 2 que « *la révélation n'est pas punissable si elle est faite avec le consentement écrit de l'autorité supérieure* ».

Moi, je suis assez étonné que vous, en tant que Président ou Vice-Président du local de vote, vous révéliez le contenu d'un courrier qui a été envoyé au Président du local de vote, qui m'a ensuite octroyé le droit de ne pas me présenter.

Je voulais savoir si vous mainteniez ce que vous venez de déclarer sur moi. Je vais répondre à votre question si vous maintenez, bien entendu.

Si vous maintenez les propos que vous avez tenus à mon encontre, ...

Mme FRAGA, Présidente : je vous donne la parole, M. CERUTTI.

M. CERUTTI : merci Mme la Présidente.

Tout d'abord, je ne vous ai pas donné le contenu du courrier. J'ai dit que vous aviez écrit un courrier trouvant des arguments bidon pour ne pas venir avec l'en-tête de la Ville de Vernier, et je vous demande si c'est juste équitable ou pas.

Le contenu n'est pas dévoilé dans mon propos.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif : vous dévoilez l'existence de ce type de courrier avec ce qui a plus ou moins été écrit dedans.

M. CERUTTI, vous qui êtes député au Grand Conseil, vous connaissez bien les lois. Donc, je vais vous faire part du règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques REDP A505.01 de la législation cantonale qui dit, par rapport aux jurés électoraux, article 12, al. 4, « *sont exemptés d'office de la fonction de jurés les électeurs âgés de plus de 65 ans - pour l'instant, c'est bon, je ne suis pas encore concerné -, les députés aux Chambres fédérales - ce n'est pas mon cas -, les membres du Grand Conseil - ce que je ne suis pas -, les magistrats du pouvoir judiciaire - ce n'est pas mon cas non plus - à l'exception des juges aux Prud'hommes, les membres des Conseils administratifs - je pense que j'en suis un -, les maires, les adjoints et les ecclésiastiques, ainsi que les électeurs en service public à la date des opérations électorales* ».

En remplissant l'une de ces conditions, je pense que j'aurais dû être exempté d'office, ce qui n'a pas été le cas, étant donné que j'ai reçu cette convocation. C'est la raison pour laquelle nous avons adressé un courrier au Président du local de vote, et que vous avez divulgué.

Une chose encore. L'article que je viens de citer, c'est un article qui est poursuivi d'office. Ce qui est drôle, c'est que lorsque l'on en fait usage devant à peu près une quarantaine de personnes le soir, je n'ai même pas besoin de déposer plainte pénale. C'est poursuivi d'office.

Donc, je me réjouis que vous discutiez de ces éléments avec le Ministère public lors d'une enquête.

Mme FRAGA, Présidente : merci beaucoup.

M. NOËL, vous avez la parole.

M. NOËL : merci Mme la Présidente.

Je reviens sur l'interpellation que j'ai déposée, car j'ai complètement oublié de le faire tout à l'heure.

Je doute que les nouveaux radars qui détectent les panneaux puissent capter ce panneau qui est juste en plein virage. Il faudrait contrôler si le GPS peut le capter. S'il le peut, c'est bon, mais à mon avis ce ne doit pas être le cas.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : c'est effectivement le point sur lequel j'étais intervenu en introduction.

Ce ne sont pas les appareils d'intelligence artificielle de grandes multinationales qui vont déterminer comment nous aménageons les routes de Vernier. Ce sont ces appareils qui doivent s'adapter aux lois et aux normes suisses et pas le contraire.

Je ne vais donc pas aménager et poser les panneaux en fonction d'appareils privés, mais bien en fonction des législations cantonale et fédérale en la matière.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : j'ai appuyé au dernier moment, car j'ai un complément de réponse à une question orale de M. NOBS qui a, selon la politique que nous avons en termes d'îlotier et d'îlotière, directement été contacté puisque sa demande sur la taille des arbustes se trouvant à l'arrêt Bois-des-Frères était considérée comme une demande citoyenne.

Vous demandiez si les tuyas qui dépassaient sur le trottoir ne posaient pas un problème. Alors j'avais pris la parole, parce que c'est bien la Police municipale qui vérifie cela.

L'îlotière du secteur qui suivra le dossier a pris contact avec le propriétaire de la parcelle, et ce dernier s'est engagé à tailler les arbustes dans les meilleurs délais.

Mon information date du 6 février.

J'ai récemment pris le bus à l'arrêt Bois-des-Frères et j'ai l'impression que le nécessaire a été fait, mais si cela ne devait pas être le cas, il y a de toute façon un suivi.

Vous aviez raison, cela n'allait pas, mais le propriétaire s'est engagé à effectuer les travaux nécessaires. Nous nous occupons du suivi.

Au 6 février, ce n'était pas encore fait. On ne me l'a pas reconfirmé, mais je vous répondrai directement pour ne pas encore peser sur le Conseil municipal à ce propos.

J'en ai terminé.

Mme FRAGA, Présidente : merci beaucoup.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : j'ai plusieurs réponses, mais tout d'abord je vais compléter ce que j'ai dit à Mme BRANDRUP. Le chemin en lui-même appartient à la CPEG.

Il y a certains immeubles qui appartiennent à la CPEG, d'autres à la CAP ou à la Coopérative Cité Heureuse.

Bref, le chemin, de Balexert jusqu'au Bouchet, appartient à la CPEG et est entièrement privé.

Concernant les réponses à des questions orales posées lors du dernier Conseil municipal.

J'ai une réponse pour M. ANGELOZ qui, de façon tout à fait pertinente, nous avait fait remarquer un problème de visibilité au chemin Delay avec l'installation de chantier. Le Service de l'environnement urbain a contacté la cheffe de projets de l'entreprise LOSINGER MARAZZI en charge du chantier pour demander une adaptation de la situation.

En effet, selon la norme VSS 40 273a concernant les conditions de visibilité dans les carrefours à niveau pour des routes dont la vitesse est limitée à 50 km/h, la distance de visibilité doit être de 50 m. Il ne doit pas y avoir d'obstacle de plus de 60 cm de hauteur dans ces cônes de visibilité dans les deux sens de circulation.

La réponse reçue le 30 janvier dernier est la suivante : L'entreprise propose de remplacer les actuels socles béton par des socles béton plus bas (50-60 cm de haut) en conformité avec à la norme VSS 40 273a.

L'entreprise a remplacé les socles par des éléments plus petits le 31 janvier 2024.

Si cela ne devait pas suffire, l'entreprise prévoit l'installation d'un miroir.

Je vous remercie d'être intervenu, sinon nous n'aurions pas remarqué cela et il aurait pu y avoir un accident.

Je réponds aussi à la question de M. RENAUD, qui demandait où en était la pose des plaques à Grange-Lévrier pour indiquer les numéros qui partaient à droite et à gauche.

Normalement, en rentrant ce soir, vous devriez avoir une bonne surprise. Ils ont dû être posés hier. L'entreprise nous a dit qu'elle le ferait le 4 mars 2024.

J'espère que les plaques ont été posées à votre satisfaction, M. le Conseiller municipal.

J'en ai terminé.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Maire.

Avant de lever la séance, je profite de vous demander de bien vouloir enlever les chargeurs des micros et vos cartes et de les ranger à leur place.

Sur ce, je vous souhaite à toutes et tous une bonne soirée et je clos la séance à 23h25.

La séance est levée à 23h25.

José Manuel GOMES DE ALMEIDA
Secrétaire

Anabela FRAGA
Présidente